le cnam
ceet

pôle emploi

99

Le recours à l'activité réduite :

Déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi

Octobre 2016

Sabina Issehnane (coord.),
Fabrice Gilles,
Léonard Moulin,
Leila Oumeddour,
Florent Sari

Rapport de recherche

« Le Descartes »
29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-Le-Grand CEDEX
Téléphone : (33) 01 45 92 68 00
Télécopie : (33) 01 49 31 02 44
www.cee-recherche.fr

RAPPORT DE RECHERCHE

Le recours à l'activité réduite :

Déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi

SABINA ISSEHNANE (COORD.)
Université Rennes 2, CIAPHS, CEET

FABRICE GILLES
Université Lille 1, LEM, TEPP CNRS

LÉONARD MOULIN
Université Paris 13, CEPN

LEILA OUMEDDOUR
CEET

FLORENT SARI
Université de Nantes, LEMNA, TEPP CNRS

Octobre 2016 N° 99

Directeur de publication : **Christine Erhel**

ISSN 1629-7997
ISBN 978-2-11-139591-6

Ce rapport est extrait d'un ouvrage rassemblant cinq études menées par différentes équipes dans le cadre d'une subvention de recherche accordée par Pôle emploi.

Il a été publié dans la série **Études et recherches** ***(n° 8, août 2016)*** *de Pôle emploi sous le titre « **Pratiques et impact des activités réduites. Les résultats issus de 5 recherches soutenues par Pôle emploi** ».*

Il n'engage que ses auteurs et ne représente pas la position de Pôle emploi.

L'intégralité de l'ouvrage est à consulter sur : http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/pratiques-et-impact-des-activites-reduites-@/30167/view-article-158262.html?

.

8 RÉSUMÉ

11 INTRODUCTION GÉNÉRALE

13 ANALYSE DU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES RÉSULTATS DES PREMIÈRES ESTIMATIONS QUANTITATIVES

13 LES DONNÉES
14 LE RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES DÉTERMINANTS
14 LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE
19 LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE DEGRÉ DE RECOURS À UNE ACTIVITÉ RÉDUITE
22 LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS RÉDUITES
23 CONCLUSION

27 LE RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE DE TERRAIN AUPRÈS DE DEMANDEURS D'EMPLOI

28 LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF « ACTIVITÉ RÉDUITE »
28 DÉFINIR L'ACTIVITÉ RÉDUITE
28 CONNAISSANCE DU DISPOSITIF DE CUMUL
29 CONNAISSANCE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ASSURANCE CHÔMAGE
29 L'HYPOTHÈSE D'INCITATION FINANCIÈRE EST-ELLE PERTINENTE ?
29 UNE ACTIVITÉ PRISE PAR DÉFAUT
30 PEUT-ON RÉELLEMENT PARLER D'ACTIVITÉ RÉDUITE « CHOISIE » ?
31 LE CUMUL ALLOCATION-ACTIVITÉ : UN MOYEN DE SUBSISTANCE
32 CONCLUSION

35 LES TRAJECTOIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI : UNE ANALYSE CROISÉE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

36 TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PASSANT PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE

42 LES EFFETS DES VARIABLES SOCIALES ET PROFESSIONNELLES SUR LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI PASSANT PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE

59 CONCLUSION

61 L'ACTIVITÉ RÉDUITE EN FRANCE : QUELS EFFETS SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL ?

62 LES DONNÉES
62 LES SOURCES
62 ÉCHANTILLON ET PREMIÈRES STATISTIQUES DESCRIPTIVES
66 MÉTHODOLOGIE ÉCONOMÈTRIQUE ET RÉSULTATS
66 STRATÉGIE
67 DIFFÉRENCES DANS LES VARIABLES D'INTÉRÊT ENTRE GROUPES TRAITÉS ET GROUPES NON TRAITÉS
69 RÉSULTATS
73 CONCLUSION

75 CONCLUSION GÉNÉRALE

79 RÉFÉRENCES

81 ANNEXES

RÉSUMÉ

Ce rapport vise à comprendre les déterminants du recours à l'activité réduite et les trajectoires des demandeurs d'emploi en activité. Au-delà de la caractérisation des publics en activité réduite, l'ambition est de mettre en évidence les facteurs qui favorisent la sortie vers un emploi durable. Aussi, notre objectif est d'interroger l'idée que l'activité réduite constitue réellement une incitation au retour à l'emploi et de vérifier si elle n'entraîne pas un enfermement dans une trajectoire précaire. La pratique d'une activité réduite conduit-elle inéluctablement à s'inscrire durablement dans un parcours marqué par un recours de façon durable et répétée à des activités réduites ? Quels sont les facteurs qui favorisent la sortie vers un emploi durable à durée indéterminée ? Quel est l'impact du recours à l'activité réduite sur le contrat de travail obtenu suite à la sortie des listes de Pôle emploi ?

Cette recherche articule une analyse quantitative et qualitative. Ainsi, en mobilisant à la fois les outils de l'analyse économique et une enquête de terrain, il s'agit de mieux comprendre l'enjeu du recours à l'activité réduite. Nous nous sommes appuyés sur différents panels construits à partir du Fichier historique de Pôle emploi et du Fichier national des allocataires (FH-D3 au 1/10e) apparié aux Déclarations préalables à l'embauche (DPAE).
La mobilisation de ces panels nous a permis de développer une perspective longitudinale en suivant des individus s'inscrivant au même moment à Pôle emploi et de les suivre mois par mois de 2012 à fin 2013. Cette source statistique issue de fichiers de gestion a été couplée à une enquête de terrain menée dans trois régions différentes en termes sectoriels et de pratique de l'activité réduite.
Nous avons ainsi réalisé près d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs dans différents bassins d'emploi afin d'éclairer les résultats de nos analyses statistiques et économétriques par les parcours biographiques des demandeurs d'emploi passés par une activité réduite.
Ce rapport s'articule autour de quatre parties.
Dans une première partie, nous avons mobilisé notre panel construit à partir du FH-D3 et des DPAE afin d'étudier les déterminants du recours à l'activité réduite. Nous avons cherché à mettre en évidence les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite, puis celles qui influent sur l'intensité du recours à ce type d'activité. Puis, nous mettons en évidence certaines caractéristiques des activités réduites dont nous disposons grâce aux Déclarations préalables à l'embauche. Nous montrons que si le fait d'être jeune accroît la probabilité d'avoir recours au moins une fois à une activité réduite, cela diminue le risque d'avoir une pratique de l'activité réduite intensive. Cependant, cela ne signifie pas pour autant que leur trajectoire conduise à une position stabilisée dans le système d'emploi et qu'elle soit de « meilleure qualité ». Les seniors ont quant à eux une probabilité moins élevée de connaître une expérience d'activité réduite mais, à partir du moment où ils y ont recours, ils présentent plus de risques de pratiquer une activité réduite de façon durable ou répétée. Être une femme augmente les risques de pratiquer une activité réduite et ce de manière intense. L'étude des caractéristiques des activités réduites montre des différences régionales et sectorielles. Les activités réduites sont davantage concentrées dans certains secteurs comme les activités de sécurité, de nettoyage, de centres d'appel, ou encore de conditionnement, ou encore l'hôtellerie-restauration. Les activités réduites se pratiquent principalement grâce à des contrats temporaires souvent de très courte durée. La part des contrats de travail temporaires y est particulièrement importante (près de 40%).

Dans une seconde partie, nous avons voulu éclairer les déterminants du recours à une activité réduite par une enquête de terrain (36 entretiens semi-directifs dans différents bassins d'emploi en Île-de-France, en Picardie et en Bretagne). L'enquête de terrain montre que les demandeurs d'emploi ont du mal à définir ce qui relève d'une activité réduite. Usuellement, l'activité réduite est définie comme toute activité exercée par une personne tout en restant inscrit comme demandeur d'emploi. Cette définition caractérise les demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories B et C de Pôle emploi. L'activité réduite peut néanmoins être interprétée comme toute activité à caractère discontinu, à temps réduit et/ou en emploi temporaire, sans que le demandeur d'emploi continue d'être inscrit à Pôle emploi au même instant. En outre, l'activité réduite définit le cumul total ou partiel de l'allocation avec une rémunération issue d'une activité

professionnelle. Les entretiens menés révèlent une méconnaissance des règles de cumul possible et remettent en question l'hypothèse d'incitation financière de ce dispositif qui vise *a priori* à rendre le travail rémunérateur. L'analyse des entretiens montre que le cumul entre les revenus d'activité et l'indemnisation du chômage, s'il a lieu, est souvent connu *a posteriori*. Le cumul constitue un moyen de subvenir à leurs besoins primaires. Notre enquête relativise la distinction entre activité réduite subie et activité réduite « choisie ». Seuls très peu des demandeurs d'emploi interrogés se sont appropriés ce dispositif avec le temps, ce sont les plus diplômés et ceux qui travaillent dans certains secteurs particuliers, notamment des demandeurs d'emploi qui sont déjà passés par l'intermittence et l'intérim. Même pour ces quelques personnes, la pratique des activités réduites s'est toujours faite de manière subie au départ de leur trajectoire professionnelle. Lorsque le recours à des activités réduites a été durable et répété, il conduit souvent à des situations de déclassement scolaire et/ou professionnel, de déclassement social et une détérioration de leur situation financière. La recherche d'un emploi stable le plus souvent à temps plein - qui leur permette de vivre de leur travail - reste la priorité des demandeurs d'emploi rencontrés lors de cette enquête. Si certains demandeurs d'emploi ont exprimé le désir d'obtenir un temps partiel, c'est pour mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais tout en réclamant un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins (temps partiel long, par exemple). Ces demandeurs d'emploi sont exclusivement des mères de familles monoparentales. Ces entretiens révèlent une part de ce que l'on pourrait appeler la « Misère de France ».

Dans une troisième partie, nous présentons une analyse croisée quantitative et qualitative afin de mettre en évidence les effets des différentes caractéristiques des demandeurs d'emploi sur leur trajectoire. Pour cela, nous avons construit une typologie des trajectoires des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité à partir d'une méthode d' « *optimal matching* » en mobilisant un panel qui s'appuie sur les données du FH-D3 et des DPAE. Cette analyse longitudinale permet de mettre en évidence 6 groupes de trajectoires types en fonction du recours plus ou moins durable à une activité réduite et la sortie vers un emploi lui aussi plus ou moins durable : (1) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « courte » ;
(2) une trajectoire marquée par un retour durable dans un emploi à durée indéterminée ;
(3) une trajectoire marquée par de l'attrition ;
(4) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « longue » ; (5) une trajectoire de sortie vers les CDD/CTT ; (6) une trajectoire durable sans emploi en catégorie A. Cette analyse met en évidence que seuls 8% des demandeurs d'emploi s'inscrivent dans des trajectoires marquées par une sortie durable vers un emploi à durée indéterminée. Tandis que 25% appartiennent à des trajectoires marquées par une activité réduite durable, 30% présentent des trajectoires caractérisées par une situation durable sans aucune activité au chômage. Nos résultats montrent que les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite influent sur leur recours à l'activité réduite et sur leurs trajectoires professionnelles. Les seniors qui ont eu recours à une activité réduite présentent plus de risques de rentrer dans une trajectoire marquée par une activité réduite durable. Aussi, les femmes ont moins de chances de se trouver dans une trajectoire débouchant sur l'obtention d'un emploi durable, tandis qu'elles ont plus de risques de se trouver durablement en activité réduite. Les demandeurs d'emploi de nationalité étrangère ont une probabilité plus élevée de rester dans une trajectoire marquée par l'activité réduite longue et l'absence d'emploi. Par ailleurs, le diplôme constitue encore un rempart face au chômage et face à l'enfermement dans une trajectoire durablement marquée par une activité réduite.
Le fait d'être diplômé du supérieur et d'être cadre accroît les chances de s'inscrire dans une trajectoire marquée par un retour durable à l'emploi à durée indéterminée. D'autres variables influent sur la pratique d'une activité réduite : la région de résidence, le régime d'indemnisation, la qualification de l'individu ou encore le motif d'inscription. Ainsi, résider en Bretagne ou en Picardie accroît la probabilité d'avoir un recours intense à l'activité réduite et d'appartenir à une trajectoire marquée durablement par une activité réduite courte ou longue. En outre, s'inscrire à Pôle emploi suite à une mission d'intérim diminue les chances de sortir durablement du chômage vers un emploi stable.

L'enquête de terrain permet de rendre compte de la complexité des facteurs qui influent sur les parcours des demandeurs d'emploi. Les entretiens révèlent que ces facteurs se croisent et s'accumulent, mais aussi qu'il existe d'autres freins à la sortie du chômage et de l'activité réduite dont les données statistiques ne peuvent pas rendre compte, tout particulièrement, les problèmes de santé récurrents chez de nombreux demandeurs d'emploi, d'accident du travail, les problèmes sociaux, ceux liés à la mobilité, les accidents de la vie ou encore des discriminations subies.

Dans une quatrième partie, nous analysons les conséquences du passage par l'activité réduite en 2012 en France sur le type de contrat caractérisant l'emploi en reprise (contrats à durée indéterminée ou déterminée ; contrats de travail temporaires). Pour cela, nous mobilisons un panel qui s'appuie sur les données du FH-D3 et des DPAE. Cette deuxième source nous permet de disposer d'informations sur l'emploi en reprise. Nous utilisons alors des méthodes semi-paramétriques de *matching* dynamique afin d'évaluer un effet causal de l'activité réduite. Pour cela, nous considérons un sous-échantillon d'entrants au chômage durant les 6 premiers mois de l'année 2012 et nous construisons deux groupes d'individus traités (demandeurs d'emplois passés par l'activité réduite) et non traités (individus ayant recouru à une activité réduite plus tard ou sans aucune expérience d'activité réduite). Nous comparons alors le devenir sur le marché du travail des deux groupes d'individus sur un horizon de 6 mois ou 12 mois après l'entrée en activité réduite. Nous montrons que le passage par l'activité réduite aurait pour conséquence de diminuer le taux d'emploi des individus sur un horizon de 6 mois ou de le laisser inchangé si l'on se place 1 an après le passage en activité réduite. En outre, l'activité réduite réduirait la probabilité d'être en contrat à durée indéterminée à 6 ou 12 mois ; ce n'est plus le cas si l'on ne considère que les emplois en reprise (*i.e.* hors activité réduite). Par contre, dans tous les cas, l'activité réduite accroîtrait la probabilité pour les individus concernés d'être en contrat de travail temporaire.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le développement des formes d'emploi atypiques contribue à rendre de plus en plus poreuses les frontières entre chômage et emploi et questionne notre système d'indemnisation du chômage, fondé principalement sur un modèle d'emploi salarié, stable et à plein temps. L'activité réduite s'inscrit dans cette progression. Elle a connu une croissance régulière depuis sa création. La proportion de demandeurs d'emploi en activité réduite a triplé depuis le milieu des années 1990, et elle a augmenté de plus de 80% depuis la crise ouverte en 2008. Fin 2015, plus du tiers des 5,4 millions des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C exerçait une activité réduite.

L'activité réduite ne désigne pas seulement une activité exercée par les demandeurs d'emploi tout en étant inscrits sur les listes de Pôle emploi, mais aussi la possibilité, sous certaines conditions, pour les demandeurs d'emplois indemnisés, comme pour les bénéficiaires de l'ASS et du RSA, de cumuler un revenu d'activité avec leur allocation. Son principe est le suivant : offrir la possibilité au demandeur d'emploi indemnisé d'exercer une activité occasionnelle tout en continuant à percevoir une partie de son indemnisation. Ce faisant, le demandeur d'emploi peut retrouver une activité salariée sans pour autant y perdre en termes de revenus. Bien que l'assurance chômage ait été initialement conçue pour indemniser le chômage total, les règles de cumul entre indemnisation du chômage et revenu du travail n'ont cessé d'évoluer depuis 1961 et sont considérées comme particulièrement complexes (Annexe 1). La possibilité de cumuler une activité réduite avec l'indemnisation du chômage s'appuie sur l'idée qu'elle inciterait les demandeurs d'emploi indemnisés à reprendre une activité même si celle-ci est moins rémunérée que celle précédant leur inscription à Pôle emploi. Elle s'inscrit donc dans la lignée des politiques de l'emploi qui répondent à une logique d'activation.

L'activité réduite caractérise ainsi à la fois :
(1) une forme particulière d'emploi, une situation entre chômage et travail aux frontières floues ;
(2) le passage de l'indemnisation chômage d'un revenu de remplacement à un revenu de complément ;
(3) une politique active de l'emploi, car le cumul répond à une logique d'incitation financière au retour à l'emploi, quelle qu'en soit sa qualité.

Le développement de ce dispositif s'inscrit ainsi dans la progression des contrats temporaires et/ou à temps réduit en France depuis 30 ans. Même si la part des contrats à durée indéterminée reste constante autour de 87% des salariés du secteur privé, la part des CDD et de l'intérim dans les embauches a connu une forte augmentation depuis 30 ans. Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction de la durée des contrats temporaires effectués. En effet, la moitié des CDD est désormais d'une durée inférieure à 10 jours en 2013, contre 14 jours en 2012 (Bourieau, Paraire et Sanzeri, 2014). Introduite en juillet 2013, la majoration de la contribution patronale d'assurance chômage pour les contrats de courte durée n'a apparemment pas eu d'effet sur la pratique des employeurs. La fonction publique a aussi connu une croissance du recours aux emplois temporaires. Cette part est même plus élevée que dans le secteur concurrentiel (14,8 % contre 13%), principalement sous la forme de CDD (Barlet et Minni, 2014).

La compréhension de l'activité réduite est donc essentielle à l'heure où le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter. Les recherches menées jusque-là sur l'activité réduite en France portent principalement sur les effets incitatifs du dispositif sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiaires (Fremigacci et Terracol, 2013 ; Granier et Joutard, 1999 ; Gurgand, 2009 ; Fontaine et Rochut, 2013, 2014 ; Terracol, 2013). D'autres travaux ont été menés afin de mettre en perspective ce dispositif au regard des politiques menées dans d'autres pays européens (Tuchszirer, 2002 ; Huygues Despointes, Lefresne et Tuchszirer, 2001), tandis que d'autres se sont attachés à comprendre les profils des demandeurs d'emploi passés par ce dispositif en proposant une typologie des trajectoires (Eydoux, 1997, 1999).
Notre recherche vise à comprendre les déterminants du recours à l'activité réduite et les trajectoires des demandeurs d'emploi en activité. Quelles sont les motivations des demandeurs d'emploi dans le recours à l'activité réduite ? Quels sont les motifs du non recours ? Quelles sont les caractéristiques des

chômeurs qui ont recours à l'activité réduite ? Se différencient-ils des chômeurs indemnisés qui n'y accèdent pas ? Aussi, notre objectif est d'interroger l'idée que l'activité réduite constitue réellement une incitation au retour à l'emploi et de vérifier si elle n'entraîne pas un enfermement dans une trajectoire précaire. La pratique d'une activité réduite conduit-elle inéluctablement à s'inscrire durablement dans un parcours marqué par un recours de façon durable et répétée à des activités réduites ? Quels sont les facteurs qui favorisent la sortie vers un emploi durable à durée indéterminée ? Quel est l'impact du recours à l'activité réduite sur le contrat de travail obtenu suite à la sortie des listes de Pôle emploi ? Nous cherchons notamment à éclairer les conséquences du passage de l'activité réduite sur le type de contrat caractérisant l'emploi en reprise.

Nous avons fait le choix d'articuler une analyse quantitative et qualitative afin d'enrichir notre connaissance de ce public. La multiplication des sources et des méthodes d'enquête, en particulier par l'articulation entre outils d'analyse économique et méthode ethnographique (Gramain et Weber, 2001), nous donne des outils afin de comprendre l'enjeu du recours à l'activité réduite. D'une part, nous avons construit des panels idiosyncrasiques à partir du Fichier historique de Pôle emploi et du Fichier national des allocataires (FH-D3) apparié aux Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) qui permettent de suivre les individus mois par mois suite à leur inscription à Pôle emploi. D'autre part, nous avons mené une enquête de terrain auprès de demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur près d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs afin d'éclairer les résultats de nos analyses statistiques et économétriques par les parcours biographiques des demandeurs d'emploi passés par une activité réduite.

Dans une première partie, nous cherchons à étudier les déterminants du recours à l'activité réduite en mobilisant notre panel construit à partir du FH-D3 et des DPAE. Notre objectif est, d'abord, de mettre en évidence si les individus qui ont recours à l'activité réduite ont des caractéristiques individuelles qui diffèrent de celles des demandeurs d'emploi qui n'en ont jamais pratiquée. Nous présentons ensuite les facteurs qui influencent le recours plus ou moins important à une activité réduite chez les individus qui ont déjà pratiqué une activité réduite. Enfin, nous exposons les caractéristiques des activités réduites dont nous disposons grâce aux Déclarations préalables à l'embauche.

Dans une seconde partie, nous voulons éclairer les déterminants du recours à une activité réduite par une enquête de terrain. Nous nous interrogeons sur la connaissance de la notion d'activité réduite, notamment comme dispositif de cumul, et sur la distinction entre activité subie et activité « choisie ». Le but de cette partie est notamment de s'interroger sur l'hypothèse d'incitation financière sur laquelle repose l'activité réduite comme dispositif de cumul.
Dans une troisième partie, nous présentons une analyse croisée quantitative et qualitative afin de mettre en évidence les effets des différentes caractéristiques des demandeurs d'emploi sur leur trajectoire. Pour cela, nous avons construit une typologie des trajectoires des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité à partir d'une méthode d' « *optimal matching* » en mobilisant un panel qui s'appuie sur les données du FH-D3 et des DPAE. Cette analyse longitudinale permet de mettre en évidence des groupes de trajectoires types en fonction du recours plus ou moins durable à une activité réduite et la sortie vers un emploi lui aussi plus ou moins durable. Nous avons ensuite estimé l'effet des caractéristiques individuelles sur l'appartenance à l'une de ces trajectoires types. Cette analyse est ainsi couplée à notre enquête de terrain qui permet d'éclairer les différentes trajectoires par les parcours biographiques des demandeurs d'emploi en fonction de leurs caractéristiques.

Dans une quatrième partie, nous analysons les conséquences du passage par l'activité réduite en 2012 en France sur le type de contrat caractérisant l'emploi en reprise (contrats à durée indéterminée ou déterminée ; contrats de travail temporaires). Pour cela, nous mobilisons un panel qui s'appuie sur les données du FH-D3 et des DPAE. Cette deuxième source nous permet de disposer d'informations sur l'emploi en reprise. Nous utilisons alors des méthodes semi-paramétriques de *matching dynamique* afin d'évaluer un effet causal de l'activité réduite. Pour cela, nous considérons un sous-échantillon d'entrants au chômage durant les 6 premiers mois de l'année 2012 et nous construisons deux groupes d'individus traités (demandeurs d'emplois passés par l'activité réduite) et non traités (individus ayant recouru à une activité réduite plus tard ou sans aucune expérience d'activité réduite). Nous comparons alors le devenir sur le marché du travail des deux groupes d'individus sur un horizon de 6 mois ou 12 mois après l'entrée en activité réduite.

ANALYSE DU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES RÉSULTATS DES PREMIÈRES ESTIMATIONS QUANTITATIVES

Cette première partie vise à mettre en évidence les déterminants du recours à l'activité réduite. Il s'agit notamment de se demander si les demandeurs d'emploi qui ont recours à l'activité réduite présentent des caractéristiques qui diffèrent de celles des demandeurs d'emploi qui n'en ont jamais pratiquée. Nous nous interrogeons aussi sur les facteurs qui affectent la pratique plus ou moins importante d'une activité réduite chez les individus qui ont déjà recours à ce type d'activité. Nous cherchons également à mieux caractériser les activités réduites effectuées.

Cette partie s'appuie sur une analyse statistique et économétrique en mobilisant notre panel construit à partir du FH-D3 et des DPAE. Nous avons cherché à confirmer nos résultats descriptifs par des régressions logistiques sur la probabilité de connaître au moins une expérience d'activité réduite durant la période d'inscription à Pôle emploi sur les deux années observées de 2012 à la fin 2013. Nous avons contrôlé d'un certain nombre de variables (caractéristiques sociodémographiques, niveaux de formation, région, qualification, régimes d'indemnisation, régimes particuliers, par exemple). Puis, nous avons cherché à estimer la probabilité d'avoir un recours plus ou moins intense à une activité réduite. Les variables explicatives mobilisées étant identiques. Nous avons restreint notre échantillon essentiellement aux demandeurs d'emploi ayant eu au moins une expérience d'activité réduite. Notre variable étant cette fois-ci continue, et non plus dichotomique, – ici le nombre de mois d'activité réduite pratiquée – nous nous sommes appuyés sur une régression linéaire et un modèle de comptage sur le panel construit. Puis, grâce à des statistiques descriptives, nous présentons les caractéristiques des activités réduites dont nous disposons grâce aux DPAE, même si certaines variables présentent des limites.

Nous présentons les données dont nous disposons ainsi que la construction de notre panel (1), puis les caractéristiques qui déterminent le recours à l'activité réduite, et celles qui influent sur l'intensité du recours (2). Enfin, nous exposons des caractéristiques des activités réduites effectuées par les demandeurs d'emploi suivis dans notre panel.

LES DONNÉES

Nous mobilisons le Fichier historique des statistiques (FHS) des demandeurs d'emploi et le D3 (issu du Fichier national des allocataires) de Janvier 2012 à décembre 2013 (fichier 1/10e) et les Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de janvier 2012 à décembre 2013. Il faut noter que la nouvelle convention Unédic (2014) modifie le mode de cumul de l'indemnisation avec les revenus liés à une activité réduite. Notre exploitation quantitative ne sera néanmoins pas affectée par cette modification[1] car nous mobilisons les données jusqu'à la fin 2013.

1. Cependant, notre étude qualitative s'est déroulée après la mise en œuvre de cette nouvelle convention. Nous avons cherché à interroger la prise en compte de cette modification chez les demandeurs d'emploi indemnisés (connaissance de cette nouvelle règle et modification de leur comportement en conséquence). Les entretiens effectués ont été réalisés chez des demandeurs d'emploi pas (ou peu) au courant de cette modification.

Le FHS nous permet de connaître les épisodes d'inscription à Pôle emploi, le recours ou non à une activité réduite, les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi (sexe, âge, formation, qualification, statut marital, nombre d'enfants,...), le lieu d'habitation, ainsi que les caractéristiques de l'emploi précédant l'inscription à Pôle emploi. Le segment D3 nous permet d'avoir accès aux caractéristiques de l'indemnisation. Il est en effet essentiel de prendre en compte le statut vis-à-vis de l'indemnisation dans le recours à l'activité réduite et dans les trajectoires des demandeurs d'emploi suivis. Notre échantillon se compose alors de toute la population des demandeurs d'emploi en France métropolitaine, quel que soit leur régime d'indemnisation (allocation d'Aide au retour à l'emploi hors aides et formation, autres indemnisations d'assurance chômage, régime de solidarité, autres). On considère qu'une personne est indemnisable si elle a une demande d'indemnisation ouverte tout au long du mois. Nous prenons en compte également le bénéfice du Revenu de solidarité active (RSA) disponible dans le FHS.

Les DPAE nous permettent de disposer d'informations supplémentaires sur les caractéristiques des emplois en activité réduite, ainsi que sur les emplois à la sortie des listes de Pôle emploi : le contrat de travail, la durée annuelle, mensuelle et hebdomadaire du travail, le type, l'activité et la taille de l'établissement, la qualification du poste. Cependant, cette base révèle un grand nombre de données manquantes sur certaines variables, plus particulièrement la qualification du poste et la durée annuelle/mensuelle/hebdomadaire. Nous avons pu recalculer cette dernière variable grâce à la date d'embauche et la date de fin de contrat, mais essentiellement pour les CDD. Nous avons ainsi pu néanmoins dégager des informations utiles à une meilleure connaissance des activités réduites, notamment la nature du contrat de travail. La déclaration d'embauche d'un salarié est obligatoire pour les employeurs auprès des organismes de protection sociale (Urssaf ou MSA pour les salariés agricoles), quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Cependant, cette obligation exclut les Particuliers Employeurs.

L'appariement avec les DPAE nous fournit une meilleure description de la qualité de l'emploi occupé en activité réduite (voir ci-après) et de l'emploi occupé *a posteriori*. L'objectif est en effet aussi d'analyser les trajectoires des demandeurs d'emploi (voir partie 3) et les effets du recours à l'activité réduite sur l'accès à un emploi en reprise, en particulier en fonction de la nature du contrat de travail (voir partie 4).

Nous avons procédé à un appariement des différentes bases de données disponibles (FH-D3, puis FH-D3-DPAE) afin de réaliser un panel mensuel des demandeurs d'emploi de 2012 à la fin 2013. Ce panel idiosyncratique vise à disposer d'une observation par mois pour chaque demandeur d'emploi, autrement dit une ligne équivaut à un individu-mois, par région, puis pour l'ensemble des régions (France métropolitaine). L'objectif de ce panel est de pouvoir suivre les trajectoires des demandeurs d'emploi durant toute la période considérée. Dans cette partie 1, nous suivons des individus qui sont entrés dans les listes de Pôle emploi de Janvier à Décembre 2012. Cependant, pour des questions de modélisations, nous avons dû restreindre notre échantillon dans la partie 3, où notre panel ne prend en compte que les individus qui se sont inscrits de Janvier à Mars 2012, tandis que pour la partie 4, notre panel est constitué de demandeurs d'emploi inscrits entre Janvier à Juin 2012. Nous avons exclu les individus présents dans le Fichier historique en décembre 2011, afin de ne prendre en compte que des nouvelles inscriptions.

Nous nous appuyons ainsi sur ce panel FH-D3-DPAE construit afin d'estimer ce qui détermine le recours à l'activité réduite chez les demandeurs d'emploi.

LE RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES DÉTERMINANTS

Nous cherchons à montrer ce qui détermine le recours à une activité réduite en mettant en évidence les facteurs qui influent sur ce recours. Dans un premier temps, nous comparons les personnes qui ont recours à l'activité réduite au moins une fois (durant les 24 mois observés du panel) comparés à ceux qui n'y ont jamais eu recours (1). Puis, dans un second temps, nous cherchons à estimer chez ceux qui ont eu recours à l'activité réduite au moins une fois, la probabilité d'avoir eu une pratique plus ou moins intense de l'activité réduite (2).

Les facteurs qui influent sur le recours à l'activité réduite

Nous avons estimé la probabilité d'avoir eu recours au moins une fois à l'activité réduite, d'une part chez l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle

emploi entre Janvier et Décembre 2012 (modèle A), puis essentiellement chez les allocataires d'une Aide au Retour à l'Emploi (ARE) (modèle B).
Ces estimations ont été réalisées grâce à des régressions logistiques sur la probabilité d'avoir eu recours au moins une fois à une activité réduite durant la période observée de 2012 à 2013. Les variables explicatives comprennent non seulement les caractéristiques sociodémographiques, le niveau de formation, la qualification, le motif d'inscription et ce qui relève du régime d'indemnisation. Les caractéristiques individuelles qui ont été retenues sont celles du mois d'inscription à Pôle emploi entre Janvier et Décembre 2012. Nous allons commenter le modèle A pour ensuite mettre en évidence les similitudes ou les différences avec les effets de ces caractéristiques sur la population des allocataires de l'assurance chômage (modèle B).
Nos résultats mettent en évidence que certaines des caractéristiques sociodémographiques individuelles influent sur le recours à activité réduite. Ainsi, les jeunes ont une probabilité plus importante d'occuper au moins une fois une activité réduite, tandis que les seniors ont moins de risques de pratiquer une activité réduite comparés aux 25-49 ans. Cependant, il faut noter que la part des personnes en activité réduite chez les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus a augmenté ces dernières années. En outre, les hommes ont moins de risques de recourir à une activité réduite que les femmes. Selon la nationalité du demandeur d'emploi, la probabilité d'avoir recours à une activité réduite peut différer. A titre d'exemple, les demandeurs d'emploi de nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne ont une probabilité plus importante d'effectuer une activité réduite. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas d'enfant ont plus de risque de connaître une activité réduite durant la période observée en 2012 et 2013.

Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont une probabilité moins importante d'effectuer une activité réduite tout en restant inscrit à Pôle emploi. Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés inscrits à Pôle emploi a été affecté par plusieurs modifications d'ordres juridique, institutionnel ou technique, ce qui a entraîné des ruptures de séries à différentes dates (Amrous et Barhoumi, 2012). Néanmoins, pour notre panel, nous ne devons pas trop être impactés par ces ruptures de séries, car celui-ci commence début 2012. Or à cette même date, la remontée de l'information sur l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) a été rétablie au sein de Pôle emploi. La région de résidence des demandeurs d'emploi a également un effet sur la probabilité de recourir à une activité réduite, ce qui traduit les fortes inégalités en termes d'emploi au sein des différentes régions françaises. Si résider en Picardie n'augmente pas les risques de recourir à ce type d'activité comparé à l'Île-de-France, résider en Bretagne accroît la probabilité d'occuper ce type d'activité tout étant inscrit à Pôle emploi.
Le niveau de formation et la qualification du demandeur d'emploi influent sur la probabilité d'occuper au moins une fois une activité réduite pendant son inscription à Pôle emploi. Être diplômé du supérieur accroît notamment la probabilité d'effectuer une activité réduite comparés au fait d'être titulaire d'un baccalauréat. Cependant, le fait d'être cadre diminue le risque de pratiquer une activité réduite. Les employés qualifiés ont quant à eux une probabilité plus élevée d'effectuer une activité réduite comparés aux techniciens et agents de maîtrise.
En outre, selon le motif d'inscription à Pôle emploi, les demandeurs d'emploi n'ont pas le même risque de pratiquer une activité réduite. S'inscrire en tant que demandeur d'emploi suite à un licenciement (économique ou autre motif) ou une rupture conventionnelle a un effet négatif et significatif sur la probabilité d'avoir recours à une activité réduite pendant son inscription à Pôle emploi. Cependant, s'inscrire à Pôle emploi suite à la fin d'un CDD, d'un contrat aidé ou d'une période d'intérim augmente fortement la probabilité pratiquer à une activité réduite.
Le régime d'indemnisation chômage influe également sur la probabilité d'occuper une activité réduite au moins une fois durant son inscription dans les fichiers de demandeurs d'emploi. A titre d'exemple, bénéficier d'une allocation dite de solidarité comme l'ASS diminue la probabilité d'accéder à une activité réduite comparé aux allocataires de l'assurance chômage (ARE). Ceux qui sont inscrits dans un régime particulier, les intérimaires et les intermittents du spectacle notamment, ont quant à eux une probabilité plus élevée d'effectuer une activité réduite. Il faut noter que le nombre de mois d'indemnisation influe positivement sur l'entrée dans une activité réduite. Enfin, les titulaires du RSA ont une probabilité plus faible d'effectuer une activité réduite.
Le modèle B, ciblé essentiellement sur la population des allocataires de l'assurance chômage, présente de fortes similitudes avec les effets constatés dans le modèle A (pour l'ensemble des demandeurs d'emploi rentrés durant la même période dans les fichiers de Pôle

emploi). On note cependant quelques dissemblances à la marge. Ainsi, le fait de ne pas avoir d'enfant est devenu non significatif. C'est également le cas pour le fait de ne disposer d'aucun diplôme. Par ailleurs, certains motifs d'inscription ont des effets inversés, c'est notamment le cas pour l'inscription pour les primo-arrivant ou pour fin d'activité non salarié qui, désormais, accroît la probabilité chez les allocataires d'effectuer une activité réduite.

TABLEAU 1

PROBABILITÉ D'AVOIR RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE A Ensemble des DE	MODÈLE B ARE (hors aides et formation)
Référence	**0,1001** **(0,0423)**	**0,2900*** **(0,0474)**
Age (*réf.* Entre 25 et 49 ans)		
Moins de 25 ans	0,1169*** (0,0102)	0,2077*** (0.0162)
50 ans et plus	-0,3772*** (0,0138)	-0,4535*** (0,0186)
Sexe (*réf.* Femme)		
Homme	-0,1045*** (0,0041)	-0,1118*** (0,0062)
Nationalité (*réf.* Française)		
Autres Européens	-0,0589*** (0,0173)	0,0049 (0,0283)
Maghreb	-0,0055 (0,0168)	-0,0569* (0,0294)
Afrique subsaharienne	0,2117*** (0,0195)	0,1692*** (0,0362)
Asie et autres	-0,1765*** (0,0279)	-0,2070*** (0,0510)
Situation matrimoniale (*réf.* célibataire)		
Divorcé, veuf	-0,0706*** (0,0097)	-0,0751*** (0,0139)
Marié, concubinage	0,0899*** (0,0068)	0,0732*** (0,0099)
Nombre d'enfants (*réf.* 1 ou 2 enfants)		
Pas d'enfant	0,0426*** (0,0107)	-0,0187 (0,0155)
3 enfants	-0,0430*** (0,0152)	-0,0396* (0,0219)
Handicap (*réf.* non)		
Oui	-0,7775*** (0,0202)	-0,7306*** (0,0276)
Région (*réf.* Île-de-France)		
Champagne	0,0815*** (0,0254)	0,1156*** (0,0411)
Picardie	-0,0087 (0,0207)	-0,0471 (0,0330)
Haute Normandie	0,0189 (0,0210)	0,0740** (0,0332)
Centre	0,1432*** (0,0185)	0,1546*** (0,0289)
Basse Normandie	0,1536 *** (0,0244)	0,1411*** (0,0373)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE A Ensemble des DE	MODÈLE B ARE (hors aides et formation)
Bourgogne	0,1590*** (0,0239)	0,1566*** (0,0383)
Nord Pas de Calais	-0,1492 *** (0,0146)	-0,1342*** (0,0234)
Lorraine	-0,1057*** (0,0193)	-0,1543*** (0,0291)
Alsace	-0,0414* (0,0215)	-0,0658** (0,0313)
France Comté	-0,0332 (0,0269)	-0,1187*** (0,0406)
Pays de Loire	0,2818 (0,0157)	0,2884*** (0,0241)
Bretagne	0,2553*** (0,0167)	0,2512*** (0,0252)
Poitou Charentes	0,2034*** (0,0226)	0,2250*** (0,0347)
Aquitaine	0,1578*** (0,0158)	0,1675*** (0,0239)
Midi Pyrénées	0,0378** (0,0165)	0,0464* (0,0259)
Limousin	0,0784** (0,0369)	0,1563* (0,0611)
Rhone Alpes	0,0127 (0,0119)	-0,0032 (0,0172)
Auvergne	0,1734*** (0,0268)	0,2133*** (0,0422)
Languedoc Roussillon	-0,1675*** (0,0164)	-0,1907*** (0,0250)
Provence Cote d'Azur	-0,1388*** (0,0127)	-0,1689*** (0,0186)
Corse	-0,8125*** (0,0488)	-0,8152*** (0,0648)
Formation (*réf.* Bac)		
Aucune formation scolaire	-0,1249*** (0,0172)	-0,0112 (0,0276)
Certificat d'étude; collège, y compris BEPC	-0,2401*** (0,0112)	-0,1033*** (0,0181)
Seconde, première	-0,2090*** (0,0229)	-0,1852*** (0,0405)
CAP, BEP	-0,0176*** (0,0081)	-0,0243* (0,0127)
BAC +2	0,2307 *** (0,0110)	0,1242*** (0,0168)
BAC +3 et plus	0,2479*** (0,0117)	0,1457*** (0,0184)
Qualification (*réf.* Techniciens et agents de maîtrise)		
Manœuvres, Ouvriers spécialisés et Ouvriers qualifiés	0,1124*** (0,0091)	0,1390*** (0,0135)
Employés non qualifiés	-0,0455*** (0,0087)	-0,0211 (0,0140)
Employés qualifiés	0,1339*** (0,0068)	0,1219*** (0,0100)
Cadres	-0,2689*** (0,0138)	-0,2649*** (0,0192)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE A Ensemble des DE	MODÈLE B ARE (hors aides et formation)
Motif d'inscription (*réf.* Démission)		
Licenciement économique	-0,1229*** (0,0203)	-0,2745*** (0,0278)
Autre licenciement	-0,1716 *** (0,0119)	-0,2857*** (0,0183)
Rupture conventionnelle	-0,1814 *** (0,0144)	-0,2345*** (0,0202)
CDD, contrat aidé	0,2548*** (0,0091)	0,1674*** (0,0168)
Fin d'intérim	0,4515*** (0,0182)	0,3284*** (0,0312)
Primo arrivant	-0,1037*** (0,0132)	0,4856*** (0,0584)
Fin de maladie, maternité	-0,2680*** (0,0249)	-0,3600*** (0,0351)
Fin d'activité non salariée	-0,0580* (0,0313)	0,0351*** (0,0916)
Sortie de stage	0,1043*** (0,0302)	0,2700*** (0,0690)
Autres cas	-0,1059*** (0,0093)	-0,0425** (0,0205)
Type d'indemnisation (*réf.* allocation d'aide au retour à l'emploi)		
Autres assurances	0,0304 (0,0333)	
Régime de solidarité (ASS, etc.)	-0,3889*** (0,0337)	
Autres	0,2053*** (0,0694)	
Non indemnisé	0,1060*** (0,0215)	
RSA (*réf.* non)		
Oui	-0,3057 *** (0,0141)	-0,2372*** (0,0323)
Régime d'assurance chômage (*réf.* régime général)		
Intérim	0,1917*** (0,0370)	
Intermittent	0,7685*** (0,0986)	
Autres (y compris inconnus)	-0,6853*** (0,0366)	
Nombre de mois de DI	0,0146*** (0,0002)	0,0104*** (0,0003)

SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.
CHAMP DE L'ÉTUDE : Personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, inscrits à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012, ont une probabilité moins élevée d'avoir recours au moins une fois à une activité réduite comparés à ceux âgés de 25-49 ans. Parmi les allocataires de l'assurance chômage (hors aides et formation), les jeunes de moins de 25 ans ont une probabilité plus élevée d'avoir au moins une expérience d'activité réduite que les allocataires âges de 25 à 49 ans.

Les facteurs qui influent sur le degré de recours à une activité réduite

Pour mieux analyser les facteurs qui influencent le recours plus ou moins important à une activité réduite, nous nous concentrons essentiellement sur les demandeurs d'emploi ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite. Nous estimons le fait d'avoir effectué un nombre de mois plus ou moins important en activité réduite par le biais de deux régressions :

(1) Modèle C : modèle de régression linéaire (Moindres carrés ordinaires)

Le nombre de mois en activité réduite est une variable discrète qui peut prendre un grand nombre de valeurs (entre 1 et 24 mois). Pour cette raison, nous estimons le fait d'avoir recours de façon plus ou moins intense à l'activité réduite par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Toutefois, cette stratégie d'estimation suppose notamment que l'hypothèse de normalité des résidus soit vérifiée. Dans un souci de robustesse, nous avons donc recours à une autre stratégie d'estimation.

(2) modèle D : modèle de comptage

Nous utilisons, dans le second cas, un modèle de comptage dont la spécification adoptée est le modèle de Poisson qui définit la probabilité d'occurrence d'un événement issu d'un processus de comptage. Le choix d'un tel modèle peut être justifié lorsque la variable étudiée décrit le nombre de fois où un événement s'est produit pendant une certaine période. Dans notre cas, c'est le nombre de mois en activité réduite sur une période allant de un an à deux ans.

TABLEAU 2

PROBABILITÉ D'AVOIR PLUS OU MOINS RECOURS À UNE ACTIVITÉ RÉDUITE (EN FONCTION DU NOMBRE DE MOIS)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE C MCO	MODÈLE D Modèle de comptage
Référence	**4,3509**** **(0,0843)**	**1,5580***** **(0,0071)**
Age (*réf.* Entre 25 et 49 ans)		
Moins de 25 ans	-0,1489*** (0,0332)	-0,0397*** (0,0029)
50 ans et plus	0,7229*** (0,0478)	0,0968*** (0,0037)
Sexe (réf. Femme)		
Homme	-0,9456*** (0,0268)	-0,1575*** (0,0023)
Nationalité (*réf.* Française)		
Autres Européens	0,0058 (0,0687)	0,0029 (0,0058)
Maghreb	0,5147*** (0,0676)	0,0859*** (0,0055)
Afrique subsaharienne	0,8454*** (0,0795)	0,1402*** (0,0063)
Asie et autres	0,1063 (0,1267)	0,0205* (0,0108)
Situation matrimoniale (*réf.* célibataire)		
Divorcé, veuf	0,0891* (0,0539)	0,0180*** (0,0043)
Marié, concubinage	0,4716*** (0,0348)	0,0745*** (0,0029)
Nombre d'enfants (*réf.* 1 ou 2 enfants)		
Pas d'enfant	0,0404 (0,0355)	0,0041 (0,0029)
3 enfants	0,2600*** (0,0501)	0,0364*** (0,0039)
Handicap (*réf.* non)		
Oui	-0,8128*** (0,0202)	-0,1186*** (0,0062)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE C MCO	MODÈLE D Modèle de comptage
Région (*réf.* Île-de-France)		
Champagne	0,6089*** (0,0905)	0,1055*** (0,0075)
Picardie	0,8002*** (0,0771)	0,1373*** (0,0063)
Haute Normandie	0,9937*** (0,0769)	0,1652*** (0,0062)
Centre	0,6558*** (0,0673)	0,1135*** (0,0056)
Basse Normandie	0,7453*** (0,085)	0,1262*** (0,007)
Bourgogne	0,9111*** (0,085)	0,1514*** (0,0069)
Nord Pas de Calais	0,7164*** (0,0589)	0,1246*** (0,005)
Lorraine	0,2728*** (0,0735)	0,0537*** (0,0063)
Alsace	0,2749*** (0,0792)	0,0551*** (0,0067)
France Comté	0,3908*** (0,0974)	0,0725*** (0,0083)
Pays de Loire	0,9152*** (0,057)	0,1543*** (0,0047)
Bretagne	0,7344*** (0,0598)	0,1286*** (0,005)
Poitou Charentes	0,7366*** (0,0782)	0,1265*** (0,0064)
Aquitaine	0,3078*** (0,0587)	0,0577*** (0,005)
Midi Pyrénées	0,6424*** (0,0625)	0,112*** (0,0052)
Limousin	1,2316*** (0,1296)	0,2005*** (0,0103)
Rhône-Alpes	0,182*** (0,0482)	0,0378*** (0,0042)
Auvergne	0,8525*** (0,0926)	0,1426*** (0,0075)
Languedoc Roussillon	0,0706 (0,0644)	0,0175*** (0,0056)
Provence Cote d'Azur	-0,0588 (0,0519)	-0,0044 (0,0045)
Corse	-1,8918*** (0,1965)	-0,3941*** (0,0206)
Qualification (*réf.* Techniciens et agents de maîtrise)		
Manœuvres, Ouvriers spécialisés et Ouvriers qualifiés	0,3109*** (0,0515)	0,0561*** (0,0044)
Employés non qualifiés	0,2676*** (0,0508)	0,0483*** (0,0044)
Employés qualifiés	0,2471*** (0,0445)	0,0442*** (0,0039)
Cadres	-0,9551*** (0,0663)	-0,1904*** (0,0062)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	MODÈLE C MCO	MODÈLE D Modèle de comptage
Motif d'inscription (*réf.* Démission)		
Licenciement économique	0,2102** (0,0876)	0,0296*** (0,0071)
Autre licenciement	0,1751*** (0,0622)	0,0207*** (0,0051)
Rupture conventionnelle	-0,4670*** (0,0691)	-0,0864*** (0,0059)
CDD, contrat aidé	-0,2468*** (0,0542)	-0,0535*** (0,0045)
Fin d'intérim	0,2956*** (0,0728)	0,0446*** (0,0059)
Primo arrivant	0,1459** (0,0656)	0,0054 (00,0057)
Fin de maladie, maternité	-0,5219*** (0,1011)	-0,0870*** (0,0080)
Fin d'activité non salariée	-0,3630*** (0,1317)	-0,0644*** (0,0115)
Sortie de stage	-0,1908 (0,1195)	-0,0405*** (0,0102)
Autres cas	-0,0306 (0,0546)	-0,0146*** (0,0046)
Type d'indemnisation (*réf.* allocation d'aide au retour à l'emploi)		
Autres assurances	-0,5379*** (0,0964)	-0,0283*** (0,0054)
Régime de solidarité (ASS, etc.)	-1,7193*** (0,1292)	-0,0768*** (0,008)
Autres	-0,4598 (0,2960)	-0,2275*** (0,0103)
Non indemnisé	-0,0906 (0,0643)	-0,0482* (0,0246)
RSA (*réf.* non)		
Oui	-0,3013*** (0,0505)	-0,0360*** (0,0042)
Régime d'assurance chômage (*réf.* régime général)		
Intérim	1,0640*** (0,0600)	0,1390*** (0,0045)
Intermittent	4,0608*** (0,2356)	0,3680*** (0,0141)
Autres (y compris inconnus)	0,1380** (0,0664)	0,0045 (0,0056)
Nombre de mois de DI	0,0559*** (0,0006)	0,0073*** (0,0000)

SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.
CHAMP DE L'ÉTUDE : Personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012 et ayant eu au moins une expérience d'activité réduite.
NOTE DE LECTURE : Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012, et qui ont eu au moins une expérience d'activité réduite, ceux âgés de 50 ans et plus, ont une probabilité plus élevée d'avoir recours de façon plus intense à une activité réduite comparés à ceux âgés de 25-49 ans, autrement dit de connaître un nombre de mois plus important en activité réduite.

Nos résultats montrent les effets des différentes caractéristiques sociodémographiques, professionnelles et de l'indemnisation chômage sur le recours plus ou moins important en activité réduite parmi les demandeurs d'emploi qui sont tous déjà passés par ce type d'activité (voir Tableau 2). Les deux estimations (modèles C et D) réalisées présentent des effets semblables, ce qui conforte nos résultats.
Tout d'abord, l'âge influe différemment par rapport aux précédentes estimations développées dans le Tableau 1. En effet, si le fait d'être un jeune de moins de 25 ans augmente la probabilité d'avoir recours à une activité réduite comparé au fait de ne jamais en avoir effectué une, cette variable âge joue de façon inversée sur le nombre de mois passé en activité réduite. Ainsi, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans - qui ont effectué au moins une activité réduite - ont moins de risques d'avoir un nombre de mois en activité réduite important. Tandis que les seniors ont plus de risque d'effectuer une activité réduite durant une plus longue période.
De même, pour les demandeurs d'emploi de nationalité Nord-africaine, leur probabilité de passer par une activité réduite durant leur période d'inscription à Pôle emploi est plus faible que pour ceux de nationalité française (voir Tableau 1). Tandis que s'ils y ont recours, ils ont une probabilité plus élevée d'effectuer un nombre de mois important dans ce type d'activité (voir Tableau 2). Les individus de nationalité d'Afrique subsaharienne ont également plus de risques de connaître une activité réduite plus longue durant cette période.
De plus, le fait d'avoir au moins 3 enfants accroît les risques d'occuper une activité réduite pendant un nombre de mois plus important que ceux qui ont moins d'enfants. Les femmes ont également plus de risques d'avoir recours à une activité réduite de façon plus intense que les hommes. Par ailleurs, résider en Picardie ou en Bretagne a un impact positif sur le fait de pratiquer une activité réduite de façon durable ou répétée durant la période observée.
En outre, les ouvriers, les employés non qualifiés et qualifiés ont une probabilité plus élevée d'avoir recours à une activité réduite de façon soutenue, comparés aux techniciens et agents de maîtrise. Les cadres ont quant à eux moins de risques d'effectuer une activité réduite de façon durable ou répétée durant leur période d'inscription à Pôle emploi.
Le motif d'inscription peut influer également de manière dissemblable aux estimations du Tableau 1. Ainsi, s'inscrire à Pôle emploi suite à un licenciement, qu'il soit économique ou non, accroît la probabilité d'effectuer de manière intense une activité réduite. Ce n'est cependant pas le cas pour ceux qui recherchent un emploi suite à une rupture conventionnelle, ou encore après une fin de CDD. Les intérimaires ont toujours plus de risques d'effectuer un nombre de mois élevé d'activité réduite.
Les bénéficiaires d'une allocation dite de solidarité ont une probabilité moins élevée de connaître une activité réduite de façon soutenue que les allocataires d'aide au retour à l'emploi (hors formation). C'est aussi le cas des bénéficiaires du RSA. Tandis que les demandeurs d'emploi bénéficiant d'un régime particulier (intermittents et intérimaires en particulier) sont plus enclins à effectuer de manière durable ou répétée une activité réduite.
Après avoir mis en évidence les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui peuvent influer sur la probabilité d'avoir un recours plus ou moins important à une activité réduite, nous présentons les caractéristiques des emplois effectués en activité réduite grâce aux données dont nous disposons.

LES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS RÉDUITES

Que nous apprennent nos données, et en particulier les déclarations préalables à l'embauche (DPAE), sur la qualité des activités réduites effectuées par les demandeurs d'emploi ? Nous présentons les caractéristiques de la première activité réduite effectuée par les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle emploi entre Janvier et Décembre 2012 et suivis jusqu'à décembre 2013 (voir Tableau 3).

TABLEAU 3

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS RÉDUITES

CARACTÉRISTIQUES	Proportion de contrats /Demandeurs d'emploi en activité réduite			
	France entière	Île-de-France	Bretagne	Picardie
Nature du contrat de travail				
CDI	16	26	**13**	**11**
CDD	47	40	**51**	**42**
CTT	38	34	**36**	**47**
Taille de l'établissement				
Moins de 10 salariés	65	59	64	68
Entre 10 et 20 salariés	8	9	7	9
Entre 20 et 50 salariés	9	10	9	8
Entre 50 et 100 salariés	6	6	7	4
Entre 100 et 250 salariés	6	7	6	6
Entre 250 et 500 salariés	3	3	3	2
Plus de 500 salariés	3	6	3	3
Secteurs d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche	4	0	4	4
Industries extractives	0	0	0	0
Industrie manufacturière	4	3	5	4
Production et de la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0	0	0
Production, de la distribution de l'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	0	0
Construction	3	3	3	3
Commerce, de la réparation d'automobiles, et de motocycle	10	10	11	9
Hébergement et de la restauration	9	8	11	4
Information et de la communication	1	4	1	1
Activités financières et d'assurance	1	2	1	1
Activités immobilières	2	2	1	2
Transports et entreposage	3	3	3	3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4	6	3	3
Activités de services administratifs et de soutien	45	46	41	54
Administration publique	3	1	3	2
Enseignement public	1	2	1	1
Santé et de l'action sociale	7	6	9	6
Arts, des spectacles, des activités récréatives	1	2	1	1
Autres activités de services	2	2	2	2

CARACTÉRISTIQUES	Proportion de contrats /Demandeurs d'emploi en activité réduite			
	France entière	Île-de-France	Bretagne	Picardie
Catégorie juridique de l'établissement				
Fonction publique d'État	1	1	0	0
Fonction publique territoriale	3	1	3	2
Établissements hospitaliers	0	0	0	0
Autres organismes publics administratifs	0	0	0	0
Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	0	0	0	0
Entreprises individuelles	9	6	14	7
Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé hors associations	1	1	1	1
Associations	9	7	12	8
Autres sociétés privées (Sociétés et quasi-sociétés)	78	84	70	83
Nombre moyen d'heures d'AR/mois	53 H	52 H	56 H	54 H
Salaire moyen	707 €	843 €	647 €	613 €

Source : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.
Champ de l'étude : Personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012 et ayant eu au moins une expérience d'activité réduite.
Note de lecture : En Picardie, 47% des embauches en activité réduite se font sous la forme d'un contrat de travail temporaire (CTT).
Note : Les statistiques s'appuient sur la première expérience d'activité réduite des demandeurs d'emploi suivis.

En premier lieu, à l'instar de toutes les embauches, les activités réduites se font majoritairement sous la forme d'un contrat temporaire (CDD ou CTT). Ainsi, plus de 80 % des embauches en activité réduite se font sous cette forme. La particularité des activités réduites, c'est que la proportion de contrat de travail temporaire est particulièrement importante car elle atteint les 38 %.
Nous avons cherché à mesurer la durée du contrat de travail, les données dont nous disposons ne nous ont permis de le faire que pour les CDD (voir Tableau 4). Nous l'avons reconstituée en prenant en compte la date d'embauche et la daté de fin de contrat. Nous montrons notamment que la grande majorité des activités réduites ont une durée inférieure à 3 mois, voire moins d'1 mois pour 40 % des activités réduites en CDD.
En second lieu ; la majorité de ces activités ont été accomplies dans les établissements de moins de 10 salariés. Elles se concentrent dans certains secteurs, notamment dans des établissements « de services administratifs et de soutien » qui regroupe notamment des activités de sécurité, de nettoyage, de centres d'appel, ou encore de conditionnement. Plus de 9 % des AR réalisées ont été effectuées dans des établissements de l'hôtellerie-restauration, 10 % dans des activités de commerce de gros et de détail, et plus de 7 % dans des activités comme l'hébergement social, médico-social ou encore l'action sociale.
Les caractéristiques des établissements ne semblent pas différer selon le nombre d'heures d'activité réduite effectuées en moyenne, ni selon le régime d'indemnisation du demandeur d'emploi. La répartition sectorielle des activités réduites reste également semblable à celle de l'ensemble des activités réduites quel que soit le régime d'indemnisation.
Il faut noter que nos données ne nous permettent pas malheureusement pas de recenser les activités particulier-employeurs qui n'ont pas d'obligations à effectuer une déclaration préalable à l'embauche d'un salarié. Or, OURLIAC ET ROCHUT (2013), à partir de

TABLEAU 4

DURÉE DES CONTRATS EN CDD

Durée du contrat en mois	Part des activités réduites (en %)
0	16
0 à 1 mois	36
1 à 3 mois	18
3 à 6 mois	16
6 à 12 mois	11
12 à 36 mois	3
> 36 mois	0

SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.
CHAMP DE L'ÉTUDE : Personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et décembre 2012 et ayant eu au moins une expérience d'activité réduite
NOTE DE LECTURE : Parmi les activités réduites en CDD, 36 % ont une durée comprise entre 0 et 1 mois.
NOTE : Les statistiques s'appuient sur la première expérience d'activité réduite des demandeurs d'emploi suivis.

l'Enquête emploi, mettent notamment en évidence que ces emplois sont ceux les plus couramment pratiqués en AR (aide à domicile, aide-ménagère, assistante maternelle, agent d'entretien, etc.).

Des différences régionales et sectorielles

Nous avons voulu comparer les trois régions retenues dans l'enquête qualitative – la Bretagne, la Picardie et l'Île-de-France - afin de mettre en évidence les différences notamment en termes d'activités et de nature des emplois. Nous avons retenu ces trois régions initialement du fait de leur spécificité en termes d'activité réduite. En particulier, dans l'Ouest de la France, notamment en Bretagne, l'activité réduite y est davantage pratiquée et y est plus féminine (Unedic, 2013). Nous avons montré ci-avant que les demandeurs d'emploi qui pratiquent une activité réduite en Picardie ou en Bretagne ont plus de risques d'y rester de façon durable ou répétée.

La région Bretagne présente une répartition sectorielle des activités réduites assez proche de celle de l'ensemble de la France (voir tableau 3). Néanmoins, on note que l'hôtellerie-restauration y est davantage représentée (plus de 11 %), comme l'industrie manufacturière (à l'intérieur de laquelle on trouve les industries agro-alimentaires). La région Picardie présente un taux particulièrement élevé d'activité réduite dans les « services administratifs et de soutien » (nettoyage, sécurité, activité de conditionnement, etc.) avec 54 % des emplois réduits effectués par les demandeurs d'emploi. L'hôtellerie-restauration y est beaucoup moins représentée (4 %).

Les demandeurs d'emploi dans ces trois régions se différencient également par le montant moyen de rémunération que leur procure leur activité réduite. Ainsi, un demandeur d'emploi de la région Île-de-France perçoit en moyenne 843 euros de son activité réduite, contre 613 euros pour ceux qui résident en région Picardie.

Nous soulignons également des différences en termes de nature des contrats de travail mobilisés dans les différentes régions. En Bretagne, les activités réduites sont davantage réalisées sous CDD (51 %) et moins en CDI (13 %) comparées à la France métropolitaine.

La région Picardie se caractérise, quant à elle, par une grande proportion d'AR réalisée en contrat de travail temporaire (47 %) et moins en CDI (11 %). C'est dans la région Île-de-France que les CDI sont les plus importants au sein des activités réduites (26 %) comparées aux autres régions et à la France métropolitaine. L'intérim y prend une place moins importante également.

CONCLUSION

Dans cette partie 1, nous mettons en évidence que les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi influent sur le fait d'avoir au moins une expérience en activité réduite et ces caractéristiques ne jouent pas forcément dans le même sens dans l'intensité du recours à cette activité.

Ainsi, si le fait d'être jeune accroît la probabilité d'avoir recours au moins une fois à une activité réduite, cela diminue le risque d'avoir une pratique de l'activité réduite intensive. Cependant, cela ne signifie pas pour autant que leurs trajectoires soient de « meilleure qualité », qu'elles conduisent à une sortie vers l'emploi durable. C'est notamment ce que nous allons étudier dans les prochaines parties de ce rapport. Les seniors ont quant à eux une probabilité moins élevée de connaître une expérience d'activité réduite mais, à partir du moment où ils y ont recours, ils présentent plus de risques de pratiquer une activité réduite de façon durable ou répétée. De plus, être une femme augmente les risques de pratiquer une activité réduite et ce de manière intense. Les demandeurs d'emploi de nationalité étrangère, notamment les maghrébins et ceux issus d'Afrique subsaharienne ont une probabilité plus élevée de connaître davantage de mois en activité réduite. De plus, d'autres variables influent sur la pratique d'une activité réduite. C'est le cas du régime d'indemnisation, de la qualification de l'individu ou encore du motif d'inscription. La région de résidence du demandeur d'emploi a également un impact sur le recours à une activité réduite.

L'étude des caractéristiques des activités réduites montre également des différences régionales – notamment celles repérées dans notre enquête de terrain - et sectorielles. Les activités réduites sont davantage concentrées dans certains secteurs comme les activités de sécurité, de nettoyage, de centres d'appel, ou encore de conditionnement, ou encore l'hôtellerie-restauration. Les activités réduites se pratiquent principalement grâce à des contrats temporaires - comme pour toute embauche – mais la part des CTT y est particulièrement importante (près de 40 %).

Cette exploitation statistique sur l'usage et les caractéristiques de ceux qui pratiquent une activité réduite se doit d'être complétée par une analyse qualitative afin de mettre en évidence les motivations des demandeurs d'emploi. C'est l'objet de la partie 2.

LE RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE : LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE DE TERRAIN AUPRÈS DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Cette étude articule un volet quantitatif et un volet qualitatif. Dans le cadre de ce terrain d'étude, la quarantaine d'entretiens semi-directifs prévue initialement concourent à enrichir l'analyse des « grands nombres » (DESROSIERES, 1993) de la trajectoire sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi qui recourent ou ont recouru à l'activité réduite. Cette modalité de recherche met l'accent sur l'expérience des acteurs qui, à travers leurs récits biographiques, peuvent mettre en lumière un certain nombre de motivations et de ressorts qui les ont conduits à la situation professionnelle dans laquelle ils se trouvent, ou se sont trouvés.

Dans le cadre de cette recherche[2], 36 entretiens semi-directifs ont ainsi été menés dans trois régions différentes. Malgré l'accord de principe des demandeurs d'emploi et la rigueur des protocoles mis en place par les agences quelques personnes ne se sont pas présentées le jour de l'entretien, ce qui réduit très légèrement le nombre de récits biographiques collectés. Les territoires explorés sont les suivants : Paris, la petite couronne, la Bretagne et la Picardie. Dans sa forme initiale, le projet souhaitait approcher plus particulièrement des demandeurs d'emploi (DE) qui résident dans des quartiers ségrégués (ZUS, ZRU, ZFU) afin d'analyser l'impact du territoire de résidence sur le recours à l'activité réduite (AR). Cette modalité a dû être abandonnée dans sa spécificité « *quartier bénéficiant de la politique de la ville* » et a été remplacée par une notion de territorialité plus large, en l'occurrence la région et/ou le bassin d'emploi. En effet, la sélection des demandeurs d'emploi qui a été faite par les agences ne permet pas de prendre en compte l'impact de la ségrégation territoriale. En revanche, la diversité des territoires explorés (régions Île-de-France, Bretagne et Picardie) conduit à une analyse centrée sur l'impact du bassin d'emploi régional sur le recours à l'activité réduite[3].

L'étude qualitative permet d'affiner et de compléter les résultats quantitatifs. Les profils rencontrés[4] diffèrent en effet selon le niveau de formation, les caractéristiques sociodémographiques (le sexe, l'âge, la nationalité, enfants, la région de résidence, etc.), le niveau de qualification, la trajectoire professionnelle et le régime d'indemnisation. D'autres facteurs de distinction apparaissent dans les trajectoires professionnelles et personnelles des demandeurs d'emploi, que les données quantitatives ne révèlent pas : la situation financière et patrimoniale ; le statut marital, la situation du conjoint et les personnes à charge ; les « événements impactant la trajectoire » (santé, prison, accidents du travail, divorce, retrait de l'autorité parentale, addiction) ; le type de résidence et la mobilité (type de logement, quartier ségrégé, problème de déplacement) ; les facteurs possibles de discrimination (couleur de peau, religion, handicap) ; enfin la relation avec Pôle emploi. Nous exposons ici les premiers enseignements de notre enquête quant aux usages de l'activité réduite.
Nous présentons les retours des enquêtés quant à la connaissance de l'activité réduite (1), puis nous questionnons l'hypothèse d'incitation financière du dispositif de cumul, et ainsi la distinction entre activité réduite subie et choisie (2).

2. Le travail de terrain a débuté en septembre 2014 et s'est achevé dans la seconde quinzaine d'août 2015.

3. La méthodologie de l'enquête de terrain est détaillée dans l'Annexe 2 de ce rapport.

4. Les caractéristiques des demandeurs d'emploi interrogés sont présentées dans le tableau 16 de l'Annexe 3 de ce rapport.

LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF « ACTIVITÉ RÉDUITE »

Nous cherchons à comprendre comment les demandeurs d'emploi définissent l'activité réduite, s'ils ont connaissance des dispositifs de cumul entre activité et allocation, ainsi que les modalités de la nouvelle convention.

Définir l'activité réduite

Notre enquête de terrain montre les difficultés à définir ce qui relève d'une activité réduite, non seulement au sein des demandeurs d'emploi, mais aussi au sein des agences et des conseillers de Pôle emploi. Usuellement, l'activité réduite est définie comme toute activité exercée par une personne tout en restant inscrit comme demandeur d'emploi. C'est notamment la définition fournie par Pôle emploi (UNEDIC, 2013). Cette activité peut être reprise ou conservée. Elle s'inscrit notamment dans le développement des formes particulières d'emploi et des situations entre chômage et travail aux frontières floues. Cette définition caractérise les demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories B et C de Pôle emploi. L'activité réduite peut néanmoins être interprétée comme toute activité à caractère discontinu, à temps réduit et/ou en emploi temporaire, sans que le demandeur d'emploi continue d'être inscrit à Pôle emploi au même instant. En outre et surtout, l'activité réduite définit le cumul total ou partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi[5] (ARE) avec une rémunération issue d'une activité professionnelle (Unédic, 2013). Cette définition renvoie à l'activité réduite comme un dispositif d'incitation financière au retour à l'emploi.
Il ressort de notre enquête de terrain que les agences de Pôle emploi ont eu du mal à cibler les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en activité réduite.
Les conseillers rencontrés définissent de différentes manières ce qui relève de l'activité réduite. Elle est souvent essentiellement synonyme du dispositif de cumul allocation-activité. De même, les demandeurs d'emploi interrogés caractérisent difficilement ce qui relève de l'activité réduite et ce qui n'en relève pas.

« L'activité réduite, ce qu'il y a, c'est que plusieurs fois, j'ai des emplois. Après, ça c'est… j'ai fait chômage, emploi, chômage, je n'ai fait que ça, quoi. » (John, 24 ans).

Connaissance du dispositif de cumul

Les demandeurs d'emploi allocataires de l'assurance chômage ne connaissent que très peu la possibilité de cumuler la rémunération de leur activité avec l'assurance chômage (ou une autre allocation).

« Normalement, il y a cinq mois. Ils ne m'ont payé qu'un mois. Mais après ils ont coupé, depuis là, dès qu'ils ont coupé, rien. » (Omar, 42 ans)

L'essentiel des demandeurs d'emploi interrogés n'ont pas été informés de leurs droits par leur conseiller Pôle emploi. *« J'ai su par moi-même et en écoutant les autres, mais ce n'est pas Pôle emploi. […] Alors c'est sur le tas, c'est moi qui l'ai fait en écoutant les autres. En aucun cas je suis allé voir un conseiller. Les conseillers…» (Pierre, 36 ans)*

Pierre déclare notamment que le temps qui lui est consacré par les conseillers de Pôle emploi n'est pas destiné à l'aider dans sa recherche d'emploi ou à tout autre accompagnement.
« Non, je vous ai dit : moi, on m'a mis à part là. C'est comme si Pôle emploi, pour eux, j'ai un travail, c'est : « Démerdez-vous ». Je suis vraiment… […] Non. Mais ce n'est pas eux qui vont me le dire parce qu'ils s'en foutent. Moi, j'ai beau essayé, des fois » (Julien, 42 ans)

Ils ont le plus souvent compris qu'ils disposaient d'un cumul qu'après avoir reçu la somme sur leur compte courant. Néanmoins, certains allocataires ont été informés de cette possibilité grâce à leurs amis et leur famille, voire des collègues.
Ils ne comprennent pas, pour la plupart, comment s'opère le calcul du montant de l'allocation qu'ils doivent toucher. *« Je ne sais pas, normalement c'était 500 et quelque chose. » (Julien, 42 ans)*. Samba ne comprend pas notamment pourquoi dorénavant il ne touche plus rien, alors même qu'il touchait auparavant :

« Je suis rentré, j'ai déposé le dossier au Pôle emploi. Ils ont accepté. Ils m'ont dit, bon, j'ai droit à tel ou tel mois ou bien tel jour. […] Par exemple, si les autres ils m'appellent, j'allais travailler, j'amène la fiche de paie et il fait le calcul…[…] Bon, il me dit, donc, si j'ai quelque chose, il me paie, si je n'ai rien, il me dit : « Je n'ai pas le droit ». Là, en ce moment-là, je fais 11 heures par semaine là. Mais quand j'amène la fiche de paie, il ne me donne rien. » (Samba, 50 ans).

5. Ce cumul est également possible avec une allocation de solidarité spécifique (ASS).

En outre, beaucoup ne connaissent pas la durée de leur indemnisation et le nombre de mois d'indemnisation qu'ils leur restent comme *Gbagbo qui déclare : « [...] Je n'en sais rien. »*
Cependant, certains allocataires sont mieux informés que les autres : les intérimaires, ceux qui sont passés par le régime de l'intermittence (Annexes 8 et 10) et/ou les plus diplômés. Ainsi, les intérimaires ont davantage été informés que les autres allocataires interrogés. Ils connaissent davantage le nombre de jours d'indemnisation qui leur reste.
« Voilà. Ça dépend aussi du travail que tu as fait. Si tu as travaillé en plein temps, tu peux gagner ça. Si tu as travaillé en temps partiel, on peut pas te donner d'indemnisation, peut-être on peut te donner 28 euros par jour, ça dépend. » (Gbagbo, 50 ans).
L'information a été transmise soit par des collègues, soit par l'agence de travail temporaire elle-même. Le personnel des agences d'intérim informerait les intérimaires des dispositifs existants en termes de cumul d'indemnisation.
Les seuils existants à la date de l'enquête sont également mal connus. Seuls certains demandeurs d'emploi, notamment les plus diplômés et/ou ceux qui sont passés par le régime de l'intermittence comprennent davantage le dispositif et les possibilités de cumul.

Connaissance de la nouvelle convention d'assurance chômage

Notre étude qualitative s'est déroulée avant et après la mise en œuvre de cette nouvelle convention. Nous avons cherché à interroger la prise en compte de cette modification chez les demandeurs d'emploi indemnisés (connaissance de cette nouvelle règle et modification de leur comportement en conséquence). Les entretiens effectués ont été réalisés avec des demandeurs d'emploi pas (ou peu) au courant de cette modification.
Aussi, très peu des demandeurs d'emploi interrogés ont eu connaissance et ont pu s'approprier les modifications apportées par la nouvelle convention d'assurance chômage. Les conseillers de Pôle emploi ont selon les entretiens très peu communiqué sur les nouvelles modalités de cumul de l'activité réduite.
La méconnaissance du dispositif et sa difficile appropriation par les demandeurs d'emploi indemnisés nous interrogent sur les hypothèses d'incitation financière largement évoquées dans la littérature économique afin de justifier ce dispositif.

L'HYPOTHÈSE D'INCITATION FINANCIÈRE EST-ELLE PERTINENTE ?

Nous cherchons à interroger, en mobilisant les entretiens réalisés, l'hypothèse d'incitation financière sur laquelle reposent les modèles afin d'évaluer le retour à l'emploi des bénéficiaires (Cahuc et Prost, 2015 ; Gurgand, 2002). Ces hypothèses conduisent à voir l'activité réduite essentiellement du point de vue du dispositif de cumul d'incitation financière au retour à l'emploi mobilisé par un individu - le demandeur d'emploi indemnisé - rationnel qui ferait un calcul coût avantage afin d'accepter un emploi (ou non).

Nous montrons ici à partir de nos entretiens que les activités réduites sont déclarées comme subies par la majorité des demandeurs d'emploi interrogés. Même si certains individus interrogés déclarent aujourd'hui pratiquer ses activités par choix, ils déclarent tous que cette situation a été au départ subie, si bien que c'est avec le temps qu'ils ont accepté et se sont approprié cette situation. Cette enquête de terrain souligne ainsi que la distinction entre activité réduite choisie et subie montre des limites à l'instar de celle sur les temps partiels.

Une activité prise par défaut

L'activité réduite est vue comme un moyen de subvenir à leurs besoins et un choix par défaut. Faute de mieux, autrement dit faute de ne trouver un emploi à plein temps, ils acceptent ce type d'activité, à temps partiel et/ou en contrat temporaire. Les entretiens mettent en évidence les difficultés à occuper des CDD d'usage, renouvelables à souhait. Le salarié est alors dépendant de ce renouvellement. Cette enquête de terrain montre aussi des emplois avec une durée du travail courte mais effectué le week-end. Ces demandeurs d'emploi interrogés déclarent pourtant tous rechercher activement un autre emploi.

« Je fais la charge dans les bus-là (la Ratp). Recharge, gasoil. [...] Six heures et... non, cinq heures ... six heures samedi, dimanche cinq heures. Ça fait onze heures. [...] Ça fait bientôt trois ans, quatre ans. [...] Chaque mois c'est le renouvellement, chaque mois à partir du samedi, vendredi encore, il m'appelle pour que je continue. Chaque... [...] Quand j'ai trouvé là ça ne marchait pas, parce que la confection avant ça marchait très bien. Tant que vous travaillez vous gagnez, parce qu'on travaillait par pièce. à peu près... je gagnais beaucoup.

Je gagnais 12 000, 12 500 francs français par mois à cette époque. [...] Depuis, je vous ai dit que ça fait un an que j'ai travaillé là. [...] Je n'ai jamais touché plus de 700 €, moins que 700 € ...[...] Non, c'est parce que je n'arrive pas à trouver. [...] J'ai cherché partout, je n'arrive pas à trouver. [...]
J'ai cherché, j'ai cherché tous les jours, j'ai fait des CV, même à l'aéroport si vous allez là-bas, vous verrez mes CV là, tous les agences d'intérim-là. L'année passée, j'ai fait 47 CV. » (Samba, 50 ans).
« Pour le moment, je cherche quelqu'un qui me, quelqu'un qui me donne le travail l'après-midi ou quelqu'un qui me donne le temps complet, les deux. Mais je ne peux pas abandonner là-bas pour rien du tout. [...] Non, c'est-à-dire, moi ajouter, c'est juste pour vous dire je veux du travail. Je veux du travail pour gagner ma vie. C'est tout ce que je veux. Là où je suis, je ne fais que trois heures de temps ou même deux heures mais je veux... là où je veux faire au moins six heures de temps. Au moins six heures de temps. [...]. Ils m'ont proposé d'attendre, d'attendre, et j'ai attendu deux ans, rien. Rien maintenant. Et peut-être ce n'est pas leur faute, je ne sais pas, je ne comprends pas mais j'ai beaucoup attendu, je n'ai pas eu de résultat, donc, vraiment j'ai envie de travailler plus. Voilà. [...] Voilà. Même si c'est... même jusqu'à la fin de la semaine, le samedi et dimanche, ou même le week-end, mais il me faut quelque chose pour compléter, pour avoir un peu de plus, voilà. » (Omar, 42 ans)

Une période longue sans emploi les amène à accepter cet emploi même s'il ne correspond pas à l'emploi qu'il recherche. Il se réduit le plus souvent à un emploi qui leur permet de subvenir à leurs besoins primaires. Elle se traduit souvent par du déclassement salarial subi.

« Voilà. Donc, comme ça, pour le moment, ça fait deux ans et demi. Contrat, CDI à trois heures de temps le matin. [...] Moi je n'ai pas choisi. C'est quelqu'un qui m'a appelé pour qu'on remplace. Ils m'ont proposé... parce que là je ne travaillais pas, j'étais à la maison. [...] Monsieur Omar, maintenant il n'y a pas beaucoup de choses à faire ici, il faut faire... vous avez juste deux heures de temps à faire ». J'ai déjà dit : « Vraiment je ne peux pas. Je ne peux pas continuer avec ce contrat-là. Je ne peux pas travailler deux heures de temps ». Ils m'ont dit : « Maintenant on fait comme ça, CDD mais on continue à te payer 500 et quelques, 500 à peu près, 580, 570, ça dépend quoi ». Vous voyez ? [...] Les trois heures. Je peux avoir 600 ou 620, ça dépend. » (Omar, 42 ans).

L'activité réduite est synonyme d'entrée dans la vie active pour certains demandeurs d'emploi interrogés et caractérise toute leur trajectoire. Elle se caractérise par l'enchaînement de plusieurs emplois temporaires, de petits boulots en CDD, intérim, contrats aidés et/ou à temps partiels.

« C'est vrai que j'ai galéré un peu au début. Je n'avais pas trop de sous. Après, j'ai fait une période de quatre mois au restaurant Les Drapiers. [...] C'était deux heures par ci, trois heures là. Et arrivé au mois de juillet-août, j'ai fait deux mois à Metro. Enfin le 15 juillet, j'ai commencé à Metro. [...] Je prenais tout ce qui se présentait dans le domaine, que je pouvais faire. Mais sur maçonnerie, je n'aurais pas accepté parce que je ne connais rien en maçonnerie. [...] Oui, je n'ai pas beaucoup travaillé, mais j'ai quand même bossé. Je ne profite pas des... comme certains fainéants, moi j'ai le RMI... le RSA, ça me suffit. [...] Le RMI, oui je l'avais eu. [...]Je suis toujours inscrit. Je suis toujours inscrit au Pôle emploi.» (Nicolas, 37 ans).

Cette activité prise par défaut risque de les éloigner de leur qualification et de leur spécialité initiale. Elle peut être synonyme de déclassement professionnel et/ou de déclassement scolaire.

« Ici. Pour essayer de joindre les deux bouts. Et sincèrement, je suis en train de dévier ma profession en faisant la sécurité, la paix et tout et tout mais je n'ai pas le choix. Mais je souhaiterais vraiment faire des études universitaires même que ça soit payé ou pas... » (Gbagbo, 50 ans)

Peut-on réellement parler d'activité réduite « choisie » ?

Les intermittents du spectacle, ou ceux qui sont passés par ces annexes 8 et 10, mobilisent l'activité réduite afin de poursuivre leur activité par nature discontinue. Par l'expérience, certains apprennent qu'afin de « rester dans le milieu », il faut pouvoir accéder au régime de l'intermittence.

« Oui, avec les cachets que tu vas avoir tu vas être intermittent. Donc pour pouvoir préparer ça, le 31 août, comme mon contrat finissait au mois de septembre 2008 je vais à Pôle emploi, je vais m'inscrire pour pouvoir être inscrit quelque part. Pour toucher mes indemnités de chômage en tant que du Théâtre d'or et dans l'idée de préparer mon intermittence. Toujours cette idée de préparer l'intermittence. Et je me retrouve à mi-temps, ou avec on va dire un non-plein temps, je cherche une autre compagnie qui pourrait me prendre au cachet et

avoir un temps plein. Et je trouve théâtre Amazone, donc on a un entretien justement à Pôle emploi qui est au Rue de Maltes qui est spécialisé emploi. » (Pierre, 36 ans)

Cependant, l'un des enquêtés ne parvient pas à se maintenir dans ce statut faute de cachets suffisants. Le dispositif de cumul d'une activité réduite au sein du régime général leur permet néanmoins d'éviter d'accepter un emploi alimentaire et de poursuivre dans son métier.

« [...] Voilà, il faut trouver quelque chose d'autre parce que les cachets – je n'ai pas réussi à avoir l'intermittence, mais ça entretenait mon chômage – donnés, entre guillemets, « à Pôle emploi » ça me faisait cinq jours de chômage supplémentaire dans le mois. Et comme il y a eu ce problème avec City One et que je ne voulais absolument plus y retourner et c'est toujours quelque part dans ma tête même encore maintenant, donc j'entretiens mon chômage. Maintenant je pense, enfin depuis 2008, je pense comme un intermittent et j'entretiens mon chômage. Tout ce que je peux déclarer... » (Pierre, 36 ans).

Par l'expérience et la socialisation du milieu, il apprend à mobiliser ces dispositifs et à en comprendre les règles, cela afin de poursuivre leur activité. *« Non, je découvre sur le terrain, je le découvre quand je sors du Théâtre d'or en 2008. J'ai une expérience passée en perdant mes droits Assédic suite à mon expérience. En étant confronté à City One, je prends conscience que je travaille, enfin qu'il faut que je pense d'une manière financière comme un intermittent, donc je laisse toujours mes droits ouverts. » (Pierre, 36 ans).*

L'activité réduite est aujourd'hui perçue comme *« choisie ». « Et j'ai eu le malheur de leur dire que je faisais du mi-temps et que j'y ai pris goût. [...] Oui, parce que tous les samedis matin je fais de l'aviron. J'ai repris la broderie, cet après-midi j'ai un cours de broderie. [...] Moi j'ai besoin de mi-temps. [...]» (Pierre, 36 ans, Bac+5, Paris).* Elle permet d'effectuer des multiples activités, de se former et permet à l'individu d'occuper une diversité de métiers. Les personnes qui ont connu ce type de trajectoires ont un niveau de diplôme élevé et travaillent dans des secteurs bien précis. Pierre souligne notamment que c'est aujourd'hui parce qu'il occupe des activités « réduites » qu'il a pu effectuer divers métiers : *« Oui ça va des relations de presse à depuis maintenant la production, j'aime moins la production. Je préfère les relations publiques, les relations de presse et le graphisme, enfin chargé de com plus communication qu'administration de production. Je fais de la com, mais parce que à l'heure actuelle il n'y a que ça qu'on recherche. Et sinon et bien c'est l'artiste, modèle vivant et...[...] Ça c'est aussi grâce au mi-temps. [...] Vous verrez le chômage, Pôle emploi ce sera des outils, des moyens. Et je vous dis, il faut que je compose avec pour avoir une belle vie.» (Pierre, 36 ans).*

Même si l'activité réduite au départ est désormais « acceptée », elle a été subie au départ (*cf.* Tableau 16, Annexe 3). Les premières années de vie active ont été synonymes d'emplois précaires et de stages alors même que l'objectif de cette personne est d'accéder à un emploi stable, promesse de l'école qu'elle a effectuée. La nécessité économique l'amène à accepter ces postes, compte tenu notamment du crédit étudiant à rembourser afin de financer ces frais de scolarité. *« Oui à plein temps avec cette idée comme je vous ai dit à Science com où on me disait : « Ne t'inquiète pas, tu vas retrouver du travail, tu seras payé au minimum 2 000 euros. Si, mais en cumulant deux postes, voilà. Et voilà, avec la culture je savais... Enfin je ne suis pas candide, je savais que les choses allaient être un peu difficiles effectivement. [...] Alors les stages j'ai un peu tout connu, en tant que journaliste je n'ai pas été payé, mais je suis reparti avec des livres merveilleux quand je faisais les éditions avec du papier graphique enfin bon la totale. Voilà, en nature. Quand j'étais dans la mode, j'ai eu un chèque de 400 euros pour mon stage. Elle m'a dit « Écoute, là on ne pourra pas te payer, mais tu es nourri, logé et blanchi. C'est un avantage, si tu as besoin de retourner sur Nantes, on te paie ton transport. [...] Alors c'est très lié. L'activité réduite m'a poussé à avoir des activités annexes parce que les finances et parce que le crédit. Et depuis que cette épée Damoclès est partie, l'activité réduite « me permet », entre guillemets, de vivre et d'être moi.» (Pierre, 36 ans,).*

Le cumul allocation-activité : un moyen de subsistance

Les allocataires expriment tous le souhait de pouvoir vivre sans leur indemnisation, même si cette dernière leur permet de subvenir à leurs moyens. *« Parce qu'en fait, même, c'est pas le chômage qui m'intéresse... Mais comme... quand tu n'as pas de boulot, il faut que tu arrives à... Il faut qu'on te donne ça pour quand même survivre, c'est pour cela que je prends ça. Sinon, mes ambitions, c'est de travailler tous les jours. [...] L'allocation de retour à l'emploi, bon, ça m'a aidé parce que si je n'avais pas ça, comment j'allais faire pour vivre. » (Gbagbo, 50 ans).*

Tous les demandeurs d'emploi interrogés expriment un désir de stabilité et la volonté de pouvoir vivre de leur travail.

Un besoin de stabilité

La quasi-totalité des demandeurs d'emploi interrogés désirent un emploi non seulement à durée indéterminée mais aussi à temps plein.

« Non. Moi, je ne veux pas… Moi ce que je souhaite à l'heure d'aujourd'hui c'est décrocher un CDI. […] Non, mais in CDI à temps complet. Je veux dire que je vais tous les jours au même emplacement de travail, que je ne vais pas me promener à droite et à gauche, que j'ai mon travail dans une entreprise fixe. Je n'ai pas besoin de courir à droite et à gauche, que je travaille du lundi au vendredi. Même s'il faut travailler le samedi, on s'en fout. Moi, les heures, ça ne m'a jamais fait perdre ma vie, à 43 ans ça ne va pas me faire peur. Ça je m'en fous. Du moment que j'ai un travail dans une boite, dans une entreprise. » (Julien, 42 ans). Même si le contrat est un CDI, il est donc vu comme précaire.

Certains demandeurs d'emploi, notamment certaines mères de famille monoparentale désirent un emploi à temps partiel long. Cela, afin de garder leurs enfants et pour ainsi faire face au coût élevé des modes de garde. Ce temps partiel doit leur permettre néanmoins de subvenir aux besoins de leur famille. Ainsi, elles réclament de travailler plus de 20h, et avant tout d'avoir des horaires réguliers sans travail le week-end (notamment le dimanche et en soirée). La flexibilité des horaires (le travail de nuit, en soirée et les week-ends) n'est pas voulue et les met dans des situations difficiles en termes de modes de garde alors même que ces personnes sont à temps réduit.

« La misère du monde »

La quasi-intégralité des demandeurs d'emploi interrogés (34 sur 36) expriment de lourdes difficultés à régler les charges de base. L'un d'eux nous a exposé ses graves difficultés à payer son chauffage, notamment son électricité, qui représente un coût important vu ses revenus. « On m'a envoyé 1300 et quelques à payer supplémentaires. *On est dans la merde. […] Madame. Je n'ai pas le choix, je suis obligé de m'accrocher pour les enfants, pour qu'ils étudient et tout ça. » (Samba, 50 ans).*

L'absence d'emploi stable à plein temps constitue un frein à leurs projets familiaux. *« Oui, on a des projets ensemble. Tous les projets qu'on ne voulait pas… Là, on voulait faire un mariage, machin et tout. […] c'est que c'est un projet qu'on a reculé au mois de juin 2014, on a reculé à 2015. […] On avait prévu de se marier et tout, et on a eu le logement. Moi, j'ai dit : je me marierai dès que j'aurai un boulot stable, que je me lève tous les matins, je sais où je vais. Je n'ai pas besoin d'aller chez un tel viens là-bas, viens par-là. Que j'aie vraiment un truc stable. Et pour l'instant on recule, à chaque fois on recule. » (Julien, 42 ans).*

CONCLUSION

Notre enquête de terrain s'est donc appuyée sur une quarantaine d'entretiens semi-directifs effectués dans différents bassins d'emploi. Elle a été menée dans trois régions différentes en termes sectoriels et de pratique de l'activité réduite : la Bretagne, la Picardie et l'Île-de-France. Les résultats de nos analyses confirment que la région et le bassin d'emploi influent sur le type d'activité effectué par les demandeurs d'emploi. L'enquête de terrain nous a permis de mieux comprendre les motivations du recours à une activité réduite. Les caractéristiques sociodémographiques sont importantes dans l'analyse des déterminants et des usages de l'activité réduite, mais il est également important de prendre en compte d'autres éléments comme les accidents de la vie, les discriminations, la situation financière du foyer, les problèmes liés à la mobilité ou encore les problèmes de santé. Nous avons souvent constaté des situations de cumul d'handicaps (physiques, sociaux, professionnels).

Notre analyse qualitative montre que la notion d'activité réduite est très mal connue par les demandeurs d'emploi, ainsi que les modalités possibles de cumul avec leur allocation et la rémunération de leur activité. Notre enquête relativise la distinction entre activité réduite subie et activité réduite « choisie ». Seuls très peu de demandeurs d'emploi interrogés se sont appropriés ce dispositif avec le temps (les plus diplômés et ceux qui travaillent dans certains secteurs particuliers, notamment des personnes qui sont déjà passées par l'intermittence). Même pour ces quelques personnes, la pratique des activités réduites s'est toujours faite de manière subie au départ de leur trajectoire professionnelle. Il semble donc que l'hypothèse d'incitation financière soit à relativiser.

Le cumul, lorsqu'il a lieu, est souvent connu a *posteriori* et constitue un moyen de subvenir à des besoins primaires. L'activité réduite a souvent conduit, lorsque son recours est durable, à des situations de déclassement professionnel et/ou scolaire, accompagné

très souvent d'un déclassement social et d'une dégradation de leur situation financière.

La recherche d'un emploi stable le plus souvent à temps plein - qui leur permette de vivre de leur travail - reste la priorité des demandeurs d'emploi rencontrés. Ces entretiens révèlent une part de la « Misère de France ». Par la suite, nous mobilisons nos entretiens afin de mieux éclairer les parcours biographiques des demandeurs d'emploi en fonction de leurs caractéristiques. Nous nous appuyons sur une typologie des trajectoires des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite afin de prendre en compte l'ensemble des épisodes des individus suivis. Cette analyse longitudinale, qui s'appuie sur une méthode d' « *optimal matching* », permet de mobiliser le panel construit, cela afin de mettre en évidence des groupes de trajectoires types en fonction du recours plus ou moins durable à une activité réduite et la sortie vers un emploi lui-aussi plus ou moins durable. Il s'agit aussi de mesurer l'effet des caractéristiques individuelles sur le recours plus ou moins durable ou répétée au fil du temps d'une activité réduite. Cette analyse est donc couplée à notre enquête de terrain qui permet d'éclairer les différentes trajectoires par les parcours biographiques des demandeurs d'emploi en fonction de leurs caractéristiques. Cette analyse croisée quantitative et qualitative est donc développée dans la partie 3.

LES TRAJECTOIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI : UNE ANALYSE CROISÉE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

La construction d'une typologie nous permet de mettre en évidence les diversités des pratiques qui sont liées au passage par l'activité réduite, tout en prenant en considération les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles associées aux différents types de trajectoires. L'approche longitudinale nous permet de saisir de manière plus fine les temporalités des trajectoires des demandeurs d'emploi ayant eu recours à l'activité réduite et d'analyser les déterminants des trajectoires qui s'accompagnent d'un retour à l'emploi et ceux des trajectoires qui se caractérisent par un passage durable au chômage, en prenant soin de distinguer au sein de cette dernière catégorie les demandeurs d'emploi ayant eu recours ponctuellement à l'activité réduite et ceux qui ont eu recours à l'activité réduite de manière prolongée.

Pour ce faire, nous utilisons une méthode d'« *optimal matching*[6] » sur le panel idiosyncrasique constitué à partir des données du FH-D3 et des DPAE (voir partie 1), afin de retranscrire a *posteriori* les trajectoires de demandeurs d'emploi ayant eu recours à l'activité réduite. Notre échantillon est ainsi constitué des trajectoires des demandeurs d'emploi s'inscrivant entre janvier et mars 2012 à Pôle emploi en France métropolitaine, et ayant eu recours à l'activité réduite au moins une fois durant les douze premiers mois d'inscription en tant que demandeur d'emploi à Pôle emploi (t+12). Nous les suivons jusqu'en décembre 2013, et nous considérons leurs passages par les différentes catégories de demandeurs d'emploi, ainsi que leur potentielle sortie du chômage via l'obtention d'un emploi temporaire (CDD/CTT) ou d'un CDI. Cette variable d'intérêt créée à partir des informations du FH de Pôle emploi et des DPAE permet de connaître à chaque instant t (ici chaque mois) si le demandeur d'emploi est inscrit dans une des catégories de Pôle emploi, en particulier s'il effectue une activité réduite tout en étant encore inscrit à Pôle emploi (catégories B et C en spécifiant le seuil des 110 heures), ou s'il sort des fichiers de Pôle emploi.

Dans ce dernier cas, nous pouvons : (1) soit le repérer grâce aux DPAE, il peut soit être en CDD/CTT ou soit en CDI ; (2) soit l'individu ne se trouve ni dans le FH, ni dans les DPAE, dans ce cas, il peut être inactif, chômeur non inscrit à Pôle emploi ou salarié, notamment chez un particulier-employeur[7]. L'objet de cette partie est de mettre en évidence des trajectoires de « différentes qualités » plus ou moins marquées par une activité réduite durable et de mettre en évidence si les caractéristiques des demandeurs d'emploi influent sur leur trajectoire.

De plus, nous cherchons à montrer que l'analyse quantitative est un élément qui permet certes de mieux comprendre des déterminants du recours à l'activité réduite et des trajectoires des demandeurs d'emploi, mais qu'elle peut se nourrir également d'une analyse qualitative. Nous mobilisons pour cela les entretiens menés dans le cadre de notre enquête de terrain, afin d'éclairer par des monographies les différents groupes identifiés par l'analyse de séquences d'une part, et d'affiner l'analyse des déterminants au recours à l'activité réduite par d'autres facteurs mis en évidence par cette enquête.

6. La méthodologie est détaillée dans l'Annexe 4.

7. Les particulier-employeurs n'ont pas l'obligation de déclarer l'embauche de leur(s) salarié(s), si bien qu'ils ne sont pas référencés dans les DPAE.

Nous présentons dans un premier temps la construction des différents types de trajectoires par le biais de l'analyse de séquences. Une fois ces trajectoires identifiées, il nous est alors possible d'étudier les différences entre celles qui amènent à un retour à l'emploi et celles qui se caractérisent par un passage plus durable en tant que demandeur d'emploi, en général, et par l'activité réduite en particulier. Il faut noter que le retour à l'emploi ne signifie par une sortie durable du chômage. Nous nous proposons ensuite d'étudier l'effet des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles sur les différents groupes de trajectoires identifiés en mobilisant un modèle logit multinomial. Nous enrichissons ces résultats par ceux de notre enquête de terrain afin de mieux comprendre ce qui détermine le recours à l'activité réduite. Notre objectif est ainsi de comprendre si certaines caractéristiques se dégagent afin d'expliquer « l'appartenance » à une trajectoire plus ou moins marquée par l'activité réduite, par un chômage de longue durée, ou par une sortie du chômage en emploi temporaire ou non.

TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PASSANT PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE

Notre panel nous permet de suivre les demandeurs d'emploi de France métropolitaine de janvier 2012 à décembre 2013. Nous suivons les individus qui se sont inscrits à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant connu au moins un épisode d'activité réduite durant les douze premiers mois d'activité réduite. Ce panel est ainsi constitué de 46 492 trajectoires (une trajectoire correspond à un individu observé).

Les états qui composent nos trajectoires sont les suivants :
- (1) catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) ;
- (2) catégorie B (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte, *i.e.* de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- (3) catégorie C1 (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue, *i.e.* plus de 78 heures au cours du mois avec une limite de 110 heures) ;
- (4) catégorie C2 (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue, *i.e.* de plus de 110 heures au cours du mois) ;
- (5) catégorie D (demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc., sans emploi) ;
- (6) catégorie E (demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi, par exemple les bénéficiaires de contrats aidés),
- (7) contrat à durée déterminée (CDD) ou contrat de travail temporaire (CTT) ;
- (8) contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- (9) état manquant : ces individus peuvent avoir retrouvé un emploi (par exemple salarié chez un particulier employeur), être devenus inactifs ou actifs inoccupés sans être inscrits à Pôle emploi.

La typologie[9] retenue a été construite à l'aide de l'algorithme PAM en six groupes (*cf.* Annexe 4 pour la méthodologie employée). Nous reportons sur la figure 1 l'évaluation de notre classification par différentes mesures de qualité. Chaque sous-figure correspond à une mesure de qualité et indique la pertinence statistique des différents algorithmes en fonction du nombre de groupes composant la typologie (de 2 à 10 groupes). L'analyse des différentes sous-figures, c'est-à-dire l'évaluation des algorithmes de classification par chacune des mesures de qualité, conduit à des recommandations différentes, tant en termes de choix d'algorithme de classification qu'en termes de détermination du nombre de groupes composant la typologie.

8. Nous avons fait le choix de scinder les catégories C (C1 et C2) en deux afin de prendre en compte l'effet de seuil des 110 heures, qui conduit les demandeurs indemnisés par l'assurance chômage à ne plus percevoir d'allocation d'aide au retour l'emploi le mois où leur activité réduite dépasse le seuil des 110 heures.

9. Nous avons agrégé les séquences identiques en suivant la méthode décrite dans STUDER (2013). La typologie est obtenue sur un échantillon contenant 41 985 séquences représentatives, pondérées par leurs fréquences d'apparition.

FIGURE 1

ÉVOLUTION DES MESURES DE QUALITÉ SELON LE NOMBRE DE GROUPES POUR DIFFÉRENTS ALGORITHMES DE CLASSIFICATION

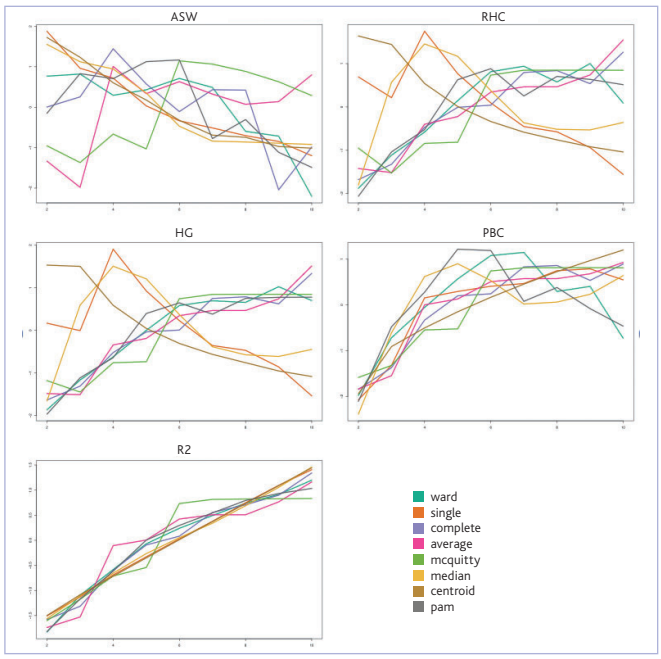

CHAMP DE L'ÉTUDE : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs. La figure 2 présente les six groupes de cette typologie des trajectoires des demandeurs d'emploi ayant eu recours à l'activité réduite. Pour chaque groupe, nous représentons en ordonnée les trajectoires individuelles et en abscisse l'axe temporel. La durée passée dans chaque état par l'individu moyen du groupe considéré est reportée sur la figure 3 (en nombre de mois) et dans le tableau 5 (en pourcentage).

FIGURE 2

TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE

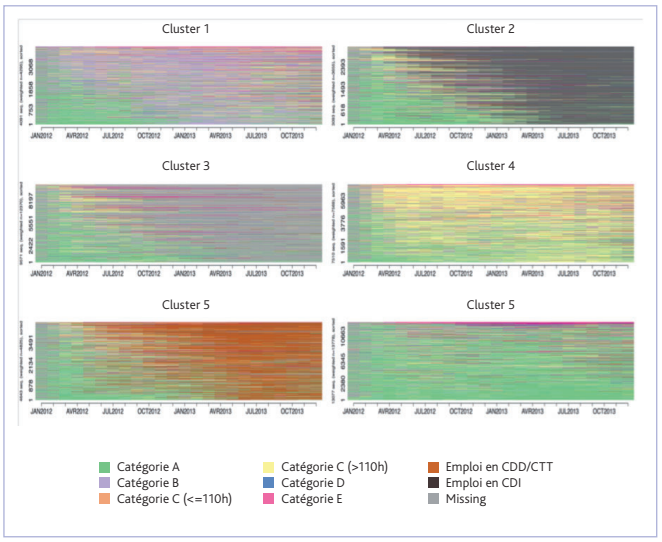

CHAMP DE L'ÉTUDE : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.

FIGURE 3

DURÉE PASSÉE DANS CHAQUE ÉTAT PAR INDIVIDU MOYEN

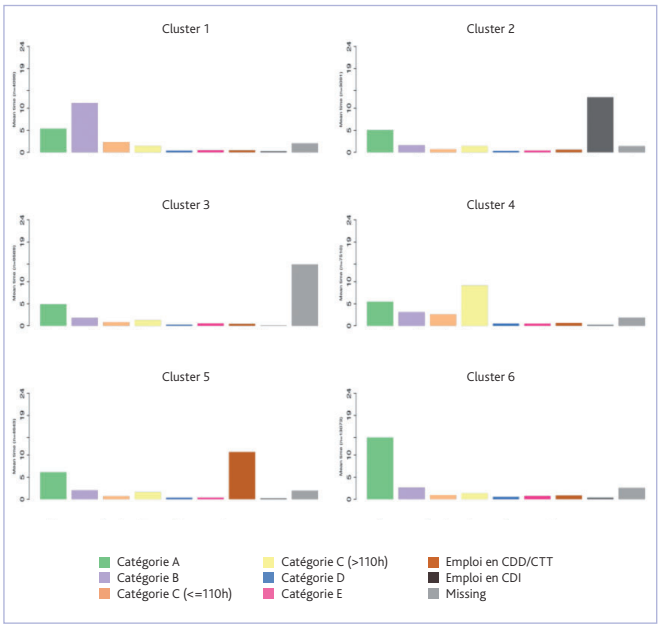

CHAMP DE L'ÉTUDE : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.

TABLEAU 5

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE

ÉTATS	GROUPE 1 : trajectoires en activité réduite courte	GROUPE 2 : trajectoires vers un CDI	GROUPE 3 : sortie des fichiers FH et DPAE	GROUPE 4 : trajectoires en activité réduite longue	GROUPE 5 : trajectoires vers un CDD/CTT	GROUPE 6 : trajectoires en catégorie A	ENSEMBLE
	(9%)	(8%)	(27%)	(16%)	(10%)	(30%)	
Répartition des états							
Catégorie A	22	20	18	23	25	59	32
Catégorie B	48	6	7	13	8	11	13
Catégorie C < 110 h	9	3	3	11	3	4	5
Catégorie C > 110 h	6	5	5	38	7	5	11
Catégorie D	2	1	1	2	1	2	2
Catégorie E	2	1	2	2	2	4	2
Emploi en CDD/CTT	2	2	1	3	46	3	7
Emploi en CDI	1	56	0	1	1	1	5
NA	8	6	63	8	8	10	23

CHAMP DE L'ÉTUDE : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.

Le premier groupe de la typologie (représentant 9 % de l'échantillon) est composé principalement des trajectoires des individus qui sont durablement en activité réduite courte (catégorie B). Certains connaissent des déviations – cependant limitées – par rapport à cette norme, notamment via un passage en catégorie A. La catégorie B représente 48 % de l'ensemble des états composant les trajectoires de ces individus.

Le deuxième groupe (8 % de l'échantillon) correspond aux trajectoires des individus passant par l'activité réduite très rapidement, s'inscrivant généralement quelques mois également en catégorie A, qui retrouvent un emploi stable à durée indéterminée (principalement entre les mois d'avril 2012 et d'avril 2013). Le CDI représente 56 % de l'ensemble des états de ce groupe.

Le troisième groupe (27 % de l'échantillon) regroupe les individus qui ne sont plus ni dans le FH-D3 ni dans les DPAE. Ces individus peuvent donc être salariés, par exemple chez un particulier employeur, être inactifs ou chômeurs non-inscrits à Pôle emploi. Outre le passage par l'activité réduite, les personnes de ce groupe peuvent connaître un épisode en tant que chômeur de catégorie A avant de disparaître de notre échantillon. 63 % des états composant les trajectoires des personnes de ce groupe apparaissent comme manquants.

Le quatrième groupe (totalisant 16 % de l'échantillon) regroupe les trajectoires des demandeurs d'emploi inscrits durablement en activité réduite longue à un volume horaire supérieur à 110 heures par mois (38 % des états des trajectoires des demandeurs d'emploi de ce groupe de catégorie C > 100 heures). C'est ce groupe qui connaît le plus de diversité, caractérisé par des passages dans d'autres catégories A (23 % des trajectoires) B (13 %) et C moins de 110 heures (11 %) principalement.

Le cinquième groupe (10 % de l'échantillon) est celui des demandeurs d'emploi passant par l'activité réduite qui trouvent ensuite un CDD ou un CTT. De la même manière que les personnes qui trouvent un CDI à la suite d'un passage par l'activité réduite, ceux qui trouvent un CDD ou un CTT le trouvent entre avril 2012 et avril 2013. Globalement, les individus de ce groupe restent en CDD/CTT jusqu'à la fin de la période où on les observe (décembre 2013). Le CDD/CTT représente 46 % de l'ensemble des états composant les trajectoires de ces individus ; cet ordre de grandeur est comparable à celui valable pour les personnes du groupe 1, en CDI.

Le dernier groupe (totalisant 30 % de l'échantillon), le plus nombreux, est composé des séquences des individus passant par l'activité réduite mais étant durablement inscrits en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A. La catégorie A représente 59 % de l'ensemble des états composant les trajectoires des individus de ce groupe.

Notre typologie nous permet de fixer des ordres de grandeurs quant aux différents types de trajectoires des demandeurs d'emploi étant passés par l'activité réduite : 20 % de ces trajectoires sont ainsi des trajectoires de sortie du chômage pour un retour à l'emploi, via l'obtention d'un CDI ou d'un CDD ; 25 % sont des trajectoires longues de recours à l'activité réduite ; 30 % sont des trajectoires durables de chômage, mais cette fois-ci en catégorie A majoritairement ; et enfin, 27 % sont des trajectoires d'individus qui ne sont plus recensés dans le FH-D3 ni dans les DPAE (ils peuvent alors avoir retrouvé un emploi chez un particulier employeur, être devenu inactifs ou actifs inoccupés sans être inscrits à Pôle emploi), rappelant tout l'intérêt de disposer d'enquêtes qualitatives complémentaires afin de comprendre qui sont les individus qui n'apparaissent plus dans nos bases de données. Les caractéristiques des demandeurs d'emploi de ces personnes sont reportées dans le tableau 6.

TABLEAU 6

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE

ÉTATS	GROUPE 1 : trajectoires en activité réduite courte	GROUPE 2 : trajectoires vers un CDI	GROUPE 3 : sortie des fichiers FH et DPAE	GROUPE 4 : trajectoires en activité réduite longue	GROUPE 5 : trajectoires vers un CDD/ CTT	GROUPE 6 : trajectoires en catégorie A	ENSEMBLE
	(9 %)	(8 %)	(27 %)	(16 %)	(10 %)	(30 %)	
Age							
Moins de 25 ans	17	21	31	22	35	27	27
Entre 25 et 49 ans	64	71	61	67	60	63	63
50 ans et plus	19	7	8	11	5	10	10
Sexe							
Masculin	33	51	46	53	59	53	50
Féminin	67	49	54	47	41	47	50
Nationalité							
Française	87	91	88	87	92	87	88
Étrangère	13	9	12	13	8	13	12
Situation matrimoniale							
Célibataire	44	51	58	51	64	57	55
Divorcé, veuf	11	7	6	8	5	8	7
Marié, concubinage	46	41	36	42	31	34	37
Nombre d'enfants							
Pas d'enfant	55	62	69	61	72	77	65
1 ou 2 enfant(s)	33	31	24	30	23	26	27
3 enfants	12	7	7	9	5	8	8
Handicap							
Oui	4	2	2	2	2	4	3
Non	96	98	98	98	98	96	97
Région							
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	8	8	8	8	8	9	8
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	10	9	9	10	10	9	9
Auvergne-Rhône-Alpes	12	12	13	12	15	12	12
Bourgogne-Franche-Comté	3	3	4	5	4	4	4
Bretagne	6	5	6	6	6	5	6

Caractéristiques individuelles (%)	**GROUPE 1 :** trajectoires en activité réduite courte	**GROUPE 2 :** trajectoires vers un CDI	**GROUPE 3 :** sortie des fichiers FH et DPAE	**GROUPE 4 :** trajectoires en activité réduite longue	**GROUPE 5 :** trajectoires vers un CDD/ CTT	**GROUPE 6 :** trajectoires en catégorie A	**ENSEMBLE**
	(9 %)	(8 %)	(27 %)	(16 %)	(10 %)	(30 %)	
Centre-Val de Loire	5	4	4	4	4	5	4
Corse	0	0	0	0	0	0	0
Île de France	18	24	18	14	16	17	17
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	10	8	9	9	9	19	9
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	10	8	8	10	9	10	9
Normandie	7	4	5	6	6	5	5
Pays de la Loire	6	5	6	8	7	6	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	8	9	7	7	9	8
Formation							
Aucun diplôme	5	2	3	4	2	4	4
Certificat d'étude primaire (CEP); collège, y compris BEPC	13	6	9	10	8	12	10
Seconde, première	2	1	2	2	1	2	2
CAP, BEP	36	30	32	39	38	40	36
BAC	21	22	25	23	24	22	23
BAC +2	10	18	13	12	15	10	12
BAC +3 et plus	13	21	16	10	13	10	13
Qualification							
Manœuvres, Ouvriers spécialisés et Ouvriers qualifiés	16	14	18	30	27	26	23
Employés non qualifiés	24	13	21	17	17	22	20
Employés qualifiés	49	47	46	42	41	41	44
Techniciens et agents de maîtrise	7	12	9	8	10	6	8
Cadres	4	14	6	3	4	5	5
Motif d'inscription							
Licenciement économique	4	4	2	4	3	3	3
Autre licenciement	15	16	9	11	9	13	12
Démission	5	5	6	5	5	4	5
Rupture conventionnelle	8	13	5	6	6	7	7
Fin de contrat aidé ou à dure déterminée	27	33	30	29	34	27	30
Fin d'intérim	5	5	8	14	14	8	9
Primo arrivant	5	3	9	5	5	7	6
Fin de maladie, maternité	2	2	2	2	2	2	2
Fin d'activité non salariée	1	1	1	1	1	1	1
Sortie de stage	1	1	1	1	1	1	1
Autres cas	26	17	26	21	20	26	24

Caractéristiques individuelles (%)	**GROUPE 1 :** trajectoires en activité réduite courte	**GROUPE 2 :** trajectoires vers un CDI	**GROUPE 3 :** sortie des fichiers FH et DPAE	**GROUPE 4 :** trajectoires en activité réduite longue	**GROUPE 5 :** trajectoires vers un CDD/ CTT	**GROUPE 6 :** trajectoires en catégorie A	**ENSEMBLE**
	(9 %)	(8 %)	(27 %)	(16 %)	(10 %)	(30 %)	
Type d'indemnisation							
Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	53	64	32	58	60	48	48
Autres assurances	1	2	1	2	2	1	2
Régime de Solidarité (ASS, etc.)	2	1	1	2	1	2	2
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Non indemnisé	44	32	65	38	36	48	48
RSA							
Oui	9	5	6	7	6	10	8
Non	91	95	94	93	94	90	92
Régime d'assurance chômage							
Régime général	49	66	32	47	54	45	45
Régime particulier dont :							
Intérim	5	5	4	15	14	7	8
Intermittent	2	0	0	1	0	0	0
Autres (y compris inconnus)	43	29	63	37	33	48	47

SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10e et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs
CHAMP DE L'ÉTUDE : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
NOTE DE LECTURE : Parmi les demandeurs d'emploi appartenant à une trajectoire marquée par une activité réduite courte durable (groupe 1), 19 % sont âgés de 50 et plus.

Les groupes 2 et 5 (totalisant un peu moins de 20 % de l'échantillon) correspondent aux trajectoires des individus qui sont passés par l'activité réduite et qui ont retrouvé un emploi par la suite, que ce soit en CDI (groupe 2) ou en CDD/CTT (groupe 5). La plupart des demandeurs d'emploi de ces groupes ont, en plus d'être passés par l'activité réduite, été inscrits en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A avant de retrouver un emploi. Les personnes qui retrouvent un CDI sont en moyenne moins nombreuses à avoir moins de 25 ans (21 % dans le groupe 2 contre 27 % en moyenne), alors que ceux qui retrouvent un CDD sont au contraire plus nombreuses à avoir moins de 25 ans (35 % dans le groupe 5) et beaucoup moins nombreuses à avoir plus de 50 ans (5 % contre 10 % en moyenne). Les demandeurs d'emploi passés par l'activité réduite sont en moyenne plus nombreux à être de nationalité française (respectivement 91 % et 92 % dans les groupes 2 et 5 contre 88 % en moyenne), de sexe masculin (respectivement 51 % et 59 % dans les groupes 2 et 5 contre 50 % en moyenne).

Les individus qui retrouvent un CDD/CTT sont plus nombreux à être célibataires et à ne pas avoir d'enfants que ceux qui retrouvent un CDI ou que ceux composant l'échantillon (respectivement 64 % et 72 % dans le groupe 5 contre 51 % et 62 % dans le groupe 2 et 55 % et 65 % en moyenne). Ceux qui retrouvent un CDI sont également plus nombreux en moyenne à être installés en région parisienne (24 % contre 17 %). Ces individus possèdent en moyenne un plus haut niveau de formation (respectivement 61 % et 52 % des individus des groupes 2 et 5 ont au moins le niveau BAC contre 48 % en moyenne). Cela va de pair avec le fait que ceux qui ont retrouvé un CDI ont une qualification plus élevée (on dénombre 14 % de cadres dans le groupe 2 contre 5 % en moyenne). Contrairement aux demandeurs d'emploi des autres groupes, ils sont plus nombreux à entrer au chômage en raison de la fin d'un contrat aidé ou à durée déterminée (respectivement 33 % et 34 % dans les groupes 2 et 5 s'inscrivent pour ce motif contre 30 % en moyenne) ; les individus retrouvant un emploi en CDI sont par ailleurs plus

nombreux à s'inscrire au chômage en raison d'une rupture conventionnelle (13 % contre 7 % en moyenne). Ils sont également plus nombreux en moyenne à être affiliés au régime général (respectivement 66 % et 54 % pour les demandeurs d'emploi des groupes 2 et 5 contre 45 % en moyenne) et notamment à percevoir une allocation d'Aide au retour à l'emploi (respectivement 64 % et 60 % dans les groupes 2 et 5 contre 48 % en moyenne).

Les groupes 1 et 4 (25 % de l'échantillon) correspondent aux individus passant durablement en activité réduite (principalement en catégorie B pour les individus du groupe 1 et en catégorie C > 110 heures pour les individus du groupe 4). Les individus des groupes 1 et 4 sont en moyenne plus âgés que les autres (ils sont respectivement 19 % et 11 % à avoir plus de 50 ans contre 10 % en moyenne). C'est dans le groupe 1 (activité réduite courte) que les femmes sont les plus nombreuses (67 % contre 50 % en moyenne). En moyenne, les demandeurs d'emploi des groupes 1 et 4 sont également plus nombreux à être mariés ou en concubinage (respectivement 46 % et 42 % dans les groupes 1 et 4 contre 37 % en moyenne) et à avoir des enfants (respectivement 45 % et 39 % des demandeurs d'emploi dans les groupes 1 et 4 ont des enfants contre 35 % en moyenne). Ces trajectoires sont principalement le fait d'individus ayant un niveau de formation moins élevé (respectivement 56 % et 55 % des demandeurs d'emploi dans les groupes 1 et 4 n'ont pas le niveau BAC contre 50 % en moyenne). Au niveau de la qualification, les individus du groupe 4 sont plus nombreux à être manœuvres, ouvriers spécialisés et ouvriers qualifiés (à 30 % contre 23 % en moyenne). C'est dans le groupe 4 que la proportion de demandeurs d'emploi qui s'inscrivent à Pôle emploi en raison d'une fin de contrat d'intérim est la plus élevée (14 % contre 9 % en moyenne). Une part importante des personnes des groupes 1 et 4 bénéficient d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (53 % dans le groupe 1 et 58 % dans le groupe 4 contre 48 % en moyenne).

Le groupe 6 (30 % de l'échantillon) correspond aux trajectoires des personnes qui restent de manière durable au chômage en étant inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A. Au niveau de l'âge, du sexe, de la nationalité ou de la situation matrimoniale, ces individus sont très similaires à ceux composant notre échantillon en moyenne ; ils sont en revanche plus nombreux à ne pas avoir d'enfant (77 % contre 65 % en moyenne). Ce type de trajectoires est davantage le fait de personnes disposant d'un niveau de formation moins élevé (56 % n'ont pas le BAC contre 50 % en moyenne), percevant le RSA (à 10 % contre 8 % en moyenne). Leurs motifs principaux d'inscription ne diffèrent pas du reste de l'échantillon (principalement fin de contrat aidé ou à durée déterminée, autre licenciement et autres cas), de même que leur type d'indemnisation (principalement allocation d'aide au retour à l'emploi) et que leur régime d'assurance chômage (régime général et autres).
Enfin, le groupe 3 (27 % de l'échantillon) contient les trajectoires des personnes passées par l'activité réduite que l'on ne retrouve plus ensuite dans le FH de Pôle emploi et dans les DPAE. Ces individus peuvent être inactifs, chômeurs non-inscrits à Pôle emploi ou salariés, par exemple chez un particulier employeur. Ces personnes ont des caractéristiques très proches de celles de l'échantillon total et s'en détachent très légèrement au niveau de l'âge (31 % ont moins de 25 ans contre 27 % en moyenne), du nombre d'enfants (69 % n'ont pas d'enfant contre 65 % dans l'échantillon), de la qualification (16 % ont au moins un niveau BAC +3 contre 13 % en moyenne), du fait de ne pas être indemnisé (65 % ne le sont pas contre 48 % en moyenne) et du fait de ne pas bénéficier de régime d'assurance chômage (63 % contre 47 % en moyenne).
Une fois la diversité des pratiques des demandeurs d'emploi passant par l'activité réduite saisie, il convient maintenant d'évaluer l'effet des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles sur ces différents types de trajectoires afin de mettre en évidence quels sont les facteurs permettant d'expliquer que certaines personnes retrouvent un emploi stable après un passage par l'activité réduite, alors que d'autres se retrouvent au chômage plus durablement.

LES EFFETS DES VARIABLES SOCIALES ET PROFESSIONNELLES SUR LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI PASSANT PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE

Nous utilisons un modèle logit multinomiaux (polytomique) non ordonné afin d'estimer l'impact des variables sociodémographiques et professionnelles sur les trajectoires des demandeurs d'emploi passant par l'activité réduite. La variable dépendante de notre modèle est le type de trajectoire suivi par le demandeur

d'emploi. La probabilité qu'un demandeur d'emploi, ayant les caractéristiques x_i, ait eue une trajectoire de type j est donnée par :

$$\text{Prob}\,(Y_i = j|x_i) = \frac{e^{\beta_j x_i}}{\sum_{k=1}^{6} e^{\beta_k x_i}} \quad \text{pour} \quad j = 1, \dots, 6.$$

Les effets marginaux des différentes variables sur la probabilité qu'un demandeur d'emploi ait eue une trajectoire de type j sont présentés dans le tableau 7.

TABLEAU 7

ESTIMATION DU MODÈLE LOGIT MULTINOMIAL, PROBABILITÉ POUR UN DEMANDEUR D'EMPLOI D'ÊTRE ISSU DE L'UN DES PARCOURS TYPES (EFFETS MARGINAUX)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES (%)	**GROUPE 1 :** trajectoires en activité réduite courte	**GROUPE 2 :** trajectoires vers un CDI	**GROUPE 3 :** sortie des fichiers FH et DPAE	**GROUPE 4 :** trajectoires en activité réduite longue	**GROUPE 5 :** trajectoires vers un CDD/ CTT	**GROUPE 6 :** trajectoires en catégorie A
Age (*réf.* entre 25 et 49 ans)						
Moins de 25 ans	-0.0287*** (0.00427)	-0.00120 (0.00350)	0.0323*** (0.00622)	-0.0387*** (0.00532)	0.0298*** (0.00377)	0.00659 (0.00657)
50 ans et plus	0.0546*** (0.00418)	-0.0317*** (0.00505)	-0.0100 (0.00905)	0.0172** (0.00674)	-0.0441*** (0.00695)	0.0140 (0.00896)
Sexe (*réf.* masculin)						
Féminin	0.0416*** (0.00390)	-0.00853*** (0.00327)	0.0123** (0.00599)	0.00932* (0.00521)	-0.0266*** (0.00387)	-0.0281*** (0.00640)
Nationalité (*réf.* française)						
Étrangère	0.00539 (0.00473)	-0.00520 (0.00464)	-0.0272*** (0.00811)	0.0223*** (0.00644)	-0.0146** (0.00580)	0.0192** (0.00831)
Situation matrimoniale (*réf.* célibataire)						
Divorcé, veuf	-0.000733 (0.00551)	0.00689 (0.00540)	-0.00933 (0.0105)	0.00552 (0.00813)	-0.00709 (0.00721)	0.00475 (0.0102)
Marié, concubinage	0.00740** (0.00377)	0.00634* (0.00341)	0.0305*** (0.00644)	0.0168*** (0.00523)	-0.00834* (0.00432)	-0.0527*** (0.00677)
Nombre d'enfants (*réf.* 1 ou 2 enfants)						
Pas d'enfant	-0.0160*** (0.00618)	0.0129*** (0.00456)	-0.0190** (0.00950)	0.0175** (0.00703)	0.00788 (0.00575)	-0.00335 (0.00941)
3 enfants	-0.00587 (0.00954)	-0.000513 (0.00787)	-0.0464*** (0.0162)	0.0308*** (0.0109)	-0.00252 (0.00988)	0.0245 (0.0151)
Effet croisé enfant/femme (*réf.* femme sans enfant)						
Femme avec 1 à 2 enfant(s)	0.0270*** (0.00693)	-0.0125** (0.00552)	0.00521 (0.0112)	-0.0179** (0.00866)	-0.0175** (0.00722)	0.0157 (0.0114)
Femme avec 3 enfants ou plus	0.0383*** (0.0107)	-0.0136 (0.0102)	0.0559*** (0.0193)	-0.0460*** (0.0142)	-0.0187 (0.0132)	-0.0159 (0.0190)
Handicap (*réf.* non)						
Oui	0.0219*** (0.00718)	-0.00923 (0.00865)	-0.0383** (0.0159)	-0.0396*** (0.0124)	0.000224 (0.0101)	0.0650*** (0.0142)
Région (*réf.* Île de France)						
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	0.0113* (0.00612)	-0.0223*** (0.00515)	-0.0249** (0.00990)	0.0233*** (0.00834)	-0.00978 (0.00650)	0.0225** (0.0102)
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	0.0196*** (0.00570)	-0.0235*** (0.00495)	-0.0187** (0.00953)	0.0280*** (0.00812)	0.00396 (0.00616)	-0.00921 (0.0101)
Auvergne-Rhône-Alpes	0.00726 (0.00546)	-0.0176*** (0.00435)	-0.00545 (0.00867)	0.0197*** (0.00752)	0.0115** (0.00553)	-0.0154* (0.00927)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES (%)	GROUPE 1 : trajectoires en activité réduite courte	GROUPE 2 : trajectoires vers un CDI	GROUPE 3 : sortie des fichiers FH et DPAE	GROUPE 4 : trajectoires en activité réduite longue	GROUPE 5 : trajectoires vers un CDD/ CTT	GROUPE 6 : trajectoires en catégorie A
Bourgogne-Franche-Comté	-0.000651 (0.00844)	-0.0259*** (0.00726)	-0.00482 (0.0130)	0.0545*** (0.0104)	-0.00551 (0.00857)	-0.0176 (0.0139)
Bretagne	0.0199*** (0.00684)	-0.0320*** (0.00616)	0.00941 (0.0112)	0.0338*** (0.00950)	-0.00248 (0.00733)	-0.0286** (0.0123)
Centre-Val de Loire	0.0242*** (0.00736)	-0.0188*** (0.00661)	-0.0350*** (0.0127)	0.0258** (0.0105)	-0.00781 (0.00827)	0.0117 (0.0130)
Corse	-0.0417 (0.0334)	-7.18e-05 (0.0195)	0.117*** (0.0387)	-0.112** (0.0500)	-0.00576 (0.0278)	0.0435 (0.0437)
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	0.0162*** (0.00578)	-0.0285*** (0.00509)	-0.0245*** (0.00949)	0.0218*** (0.00819)	-0.00552 (0.00632)	0.0206** (0.00988)
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	0.0158*** (0.00593)	-0.0289*** (0.00522)	-0.0658*** (0.00986)	0.0488*** (0.00796)	-0.00696 (0.00635)	0.0371*** (0.00990)
Normandie	0.0326*** (0.00664)	-0.0361*** (0.00654)	-0.0404*** (0.0117)	0.0570*** (0.00917)	-0.00318 (0.00736)	-0.00989 (0.0121)
Pays de la Loire	0.0103 (0.00674)	-0.0319*** (0.00598)	-0.0201* (0.0109)	0.0630*** (0.00868)	0.000471 (0.00698)	-0.0217* (0.0117)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0.00886 (0.00607)	-0.0227*** (0.00504)	0.00121 (0.00973)	0.0183** (0.00847)	-0.0188*** (0.00679)	0.0131 (0.0102)
Formation (*réf.* CAP, BEP)						
Aucune formation scolaire	0.0146** (0.00697)	-0.00780 (0.00874)	0.0153 (0.0137)	-0.00570 (0.0103)	-0.0225** (0.0101)	0.00610 (0.0134)
Certificat d'étude; collège, y compris BEPC	0.00728 (0.00470)	-0.00841 (0.00539)	-0.000752 (0.00876)	-0.0123* (0.00686)	-0.0147** (0.00594)	0.0289*** (0.00839)
Seconde, première	-0.00171 (0.0109)	-0.0164 (0.0119)	0.0373** (0.0175)	-0.0217 (0.0155)	-0.0396*** (0.0144)	0.0420** (0.0177)
BAC	-0.00731* (0.00387)	0.00588* (0.00351)	0.0345*** (0.00630)	0.00376 (0.00510)	0.00191 (0.00400)	-0.0388*** (0.00654)
BAC +2	-0.0237*** (0.00528)	0.0241*** (0.00401)	0.0425*** (0.00813)	0.00453 (0.00675)	0.0225*** (0.00504)	-0.0698*** (0.00885)
BAC +3 et plus	-0.00321 (0.00542)	0.0159*** (0.00450)	0.0750*** (0.00878)	-0.0263*** (0.00790)	0.0207*** (0.00584)	-0.0821*** (0.00990)
Qualification (*réf.* employés qualifiés)						
Manœuvres, Ouvriers spécialisés et Ouvriers qualifiés	-0.0174*** (0.00434)	-0.0277*** (0.00397)	-0.0334*** (0.00689)	0.0361*** (0.00522)	0.0135*** (0.00415)	0.0290*** (0.00684)
Employés non qualifiés	0.0109*** (0.00365)	-0.0175*** (0.00384)	-0.0217*** (0.00638)	-0.00443 (0.00549)	0.000848 (0.00434)	0.0319*** (0.00662)
Techniciens et agents de maîtrise	-0.0120** (0.00602)	0.0113*** (0.00434)	0.00507 (0.00921)	-0.00416 (0.00789)	0.0118** (0.00572)	-0.0120 (0.0104)
Cadres	-0.0199*** (0.00767)	0.0425*** (0.00486)	0.0109 (0.0119)	-0.0526*** (0.0116)	-0.0206** (0.00854)	0.0397*** (0.0132)
Motif d'inscription (*réf.* fin de contrat aidé ou à durée déterminée)						
Licenciement économique	0.0361*** (0.00745)	-0.00545 (0.00706)	-0.0207 (0.0151)	0.00162 (0.0110)	-0.0302*** (0.00977)	0.0186 (0.0149)
Autre licenciement	0.0213*** (0.00461)	0.00439 (0.00394)	-0.0262*** (0.00866)	-0.00982 (0.00675)	-0.0359*** (0.00566)	0.0462*** (0.00848)
Démission	0.00193 (0.00715)	0.0195*** (0.00605)	-0.0519*** (0.0109)	0.0183* (0.00954)	0.0257*** (0.00738)	-0.0135 (0.0124)
Rupture conventionnelle	0.0183*** (0.00574)	0.0124*** (0.00433)	-0.0387*** (0.0107)	-0.0254*** (0.00847)	-0.0297*** (0.00664)	0.0631*** (0.0104)
Fin d'intérim	-0.0126* (0.00736)	-0.0153** (0.00652)	-0.0195* (0.0105)	0.0339*** (0.00773)	0.0242*** (0.00593)	-0.0106 (0.0110)

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES (%)	**GROUPE 1 :** trajectoires en activité réduite courte	**GROUPE 2 :** trajectoires vers un CDI	**GROUPE 3 :** sortie des fichiers FH et DPAE	**GROUPE 4 :** trajectoires en activité réduite longue	**GROUPE 5 :** trajectoires vers un CDD/ CTT	**GROUPE 6 :** trajectoires en catégorie A
Primo arrivant	0.0159** (0.00718)	-0.0271*** (0.00793)	-0.0430*** (0.0102)	0.0192* (0.00981)	-0.00763 (0.00788)	0.0426*** (0.0116)
Fin de maladie, maternité	-0.0133 (0.00952)	-0.000630 (0.00900)	-0.0309* (0.0173)	-0.00225 (0.0132)	0.00169 (0.0112)	0.0454*** (0.0172)
Fin d'activité non salariée	-0.00286 (0.0142)	0.0212* (0.0123)	-0.0784*** (0.0227)	-0.0206 (0.0204)	0.0667*** (0.0131)	0.0140 (0.0242)
Sortie de stage	-0.00539 (0.0138)	-0.00531 (0.0121)	-0.0456** (0.0203)	0.0267 (0.0167)	0.0164 (0.0129)	0.0132 (0.0217)
Autres cas	0.00937** (0.00410)	-0.00466 (0.00383)	-0.0390*** (0.00664)	-0.00345 (0.00570)	-0.000174 (0.00446)	0.0379*** (0.00705)
Type d'indemnisation (*réf.* allocation d'aide au retour à l'emploi)						
Autres assurances	-0.0577*** (0.0151)	0.000649 (0.00940)	0.0868*** (0.0202)	0.0218 (0.0144)	0.0168 (0.0107)	-0.0684*** (0.0219)
Régime de solidarité (ASS, etc.)	-0.0162 (0.0141)	0.0385*** (0.0129)	-0.0851*** (0.0265)	0.0223 (0.0185)	0.0446*** (0.0156)	-0.00416 (0.0239)
Autres	-0.000818 (0.0280)	0.0884*** (0.0210)	-0.0927* (0.0563)	-0.0683 (0.0489)	0.0619** (0.0298)	0.0115 (0.0494)
Non indemnisé	-0.0236*** (0.00751)	0.00740 (0.00522)	0.112*** (0.0116)	-0.0289*** (0.00964)	0.0107 (0.00667)	-0.0779*** (0.0129)
RSA (*réf.* non)						
Oui	0.0179*** (0.00460)	-0.0248*** (0.00545)	-0.0648*** (0.00880)	-0.0157** (0.00695)	-0.0122** (0.00596)	0.0995*** (0.00813)
Régime d'assurance chômage (*réf.* régime général)						
Intérim	-0.00465 (0.00718)	-0.0315*** (0.00653)	-0.0223* (0.0123)	0.0731*** (0.00757)	0.0148** (0.00588)	-0.0295** (0.0116)
Intermittent	0.181*** (0.0180)	-0.0746** (0.0338)	-0.0252 (0.0623)	0.180*** (0.0338)	-0.128** (0.0528)	-0.133* (0.0707)
Autres (y compris inconnus)	0.00734 (0.00776)	-0.0604*** (0.00568)	0.106*** (0.0118)	-0.0235** (0.0101)	-0.0796*** (0.00716)	0.0503*** (0.0134)

SOURCE : Panel construit à partir du FH-D3 au 1/10ème et des DPAE de janvier 2012 à décembre 2013, calculs des auteurs.
Champ de l'étude : 41 985 séquences représentatives des trajectoires de 46 492 personnes ayant eu une inscription à Pôle emploi entre janvier et mars 2012 et ayant eu recours au moins une fois à une activité réduite durant les douze premiers mois d'inscription.
NOTES : L'effet marginal estimé indique l'influence de la modalité active sur la probabilité qu'un demandeur d'emploi soit issu de l'un des parcours types par rapport aux demandeurs d'emploi définis par la modalité de référence (groupe 6 : trajectoires en catégorie A). Les écarts types (entre parenthèses) sont calculés à l'aide de la méthode du Delta.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus, ayant connu au moins une expérience d'activité réduite durant leur douze premiers mois d'inscription, ont une probabilité moins élevée de rentrer dans une trajectoire amenant un CDI, et une probabilité plus élevée de rester durablement dans une trajectoire marquée par une activité réduite.

Les résultats de l'estimation du modèle montrent que les trajectoires des demandeurs d'emploi de sortie du chômage, de recours long à l'activité réduite ou de passage prolongé dans une autre catégorie de chômage s'expliquent par des caractéristiques socio-démographiques et professionnelles spécifiques.

Les caractéristiques sociodémographiques

Dans cette partie du rapport, les résultats de l'analyse quantitative seront croisés avec les résultats de l'enquête de terrain. Le cas échéant, cette démarche permettra d'illustrer les résultats statistiques obtenus et de compléter ces derniers par des observations que seuls les entretiens peuvent saisir. Il est à noter que certains enquêtés cumulent plusieurs caractéristiques sociodémographiques ; ils se retrouvent ainsi dans plusieurs des trajectoires types caractérisées ci-après.

Les seniors et les jeunes

Les seniors ont moins de chances de se trouver dans une trajectoire débouchant sur l'obtention d'un CDI ou d'un CDD/CTT (groupes 2 et 5), alors qu'ils ont plus de risques de se trouver durablement en activité réduite (groupes 1 et 4).

LES SENIORS (50 ANS ET PLUS)

Cinq entretiens ont été réalisés avec des personnes de 50 ans et plus dont deux femmes et deux immigrés en provenance d'Afrique sub-saharienne. **Ces enquêtés se caractérisent, par le fait qu'au moment de l'entretien, tous exercent une activité réduite.**

CARACTÉRISTIQUES DES TRAJECTOIRES DES SENIORS

Un niveau de scolarisation infra bac (certificat d'études ou CAP), à l'exception d'une des deux femmes qui a obtenu son bac. Les deux immigrés sub-sahariens sont analphabètes. Ils résident en Île-de-France et en Bretagne.

Les seniors **sont généralement mariés** et ont, pour beaucoup, une famille à charge (les enfants sont parfois encore en bas-âge), que la famille soit en France ou à l'étranger. Le facteur « enfants à charge » accentue la pression des enquêtés qui se trouvent dans cette configuration et explique le désir des enquêtés concernés de trouver un emploi à temps plein. L'objectif étant d'obtenir une rémunération équivalente au SMIC.

Leur trajectoire professionnelle est marquée une situation de déclassement. Les entretiens montrent que tous les enquêtés ont connu une stabilité professionnelle et économique pendant plusieurs années avant que des problèmes de santé ne les obligent à réduire leur temps de travail ou à changer de métier. La dégradation de leur santé est souvent due à un accident de travail qui relève de la relative « dureté » des emplois qu'ils occupent (chauffeur routier, ouvrier en bâtiment ou conditionnement de légumes). Plusieurs ont fait reconnaître, à la suite de l'accident de travail, un ou plusieurs handicaps physiques. Cet événement marque les trajectoires d'un avant et d'un après « l'expérience » d'une activité réduite. En effet, après de longues périodes de maladie, les enquêtés se retrouvent face à des perspectives d'emploi restreintes par leur invalidité, leur âge et leur faible niveau de formation initiale. C'est ainsi que ces seniors doivent réinventer leur vie professionnelle et familiale dont la dynamique, notamment économique, se trouve bouleversée.

C'est au terme de ces périodes d'ajustement que les enquêtés se trouvent à nouveau sur le marché de l'emploi. Pour les raisons énoncées précédemment, ils se retrouvent dans la nécessité d'accepter les emplois à temps partiels. C'est ainsi qu'ils ont recours à une activité réduite. Ces emplois sont pérennes (CDI annualisés) mais le salaire perçu ne les satisfait pas. Tous affirment avoir du mal à s'en sortir financièrement mais leur âge est très souvent un frein comme l'illustre Samba, 50 ans « En plus, partout où j'aille, je sors mes papiers, ils me disent que je suis vieux. Donc, c'est là que j'ai un problème ».

AUTRE PARCOURS

Parmi les enquêtés se trouve une assistante maternelle de 50 ans qui réside en Île-de-France. C'est la seule qui a obtenu un Bac. Pour cette femme, le recours à l'activité réduite est un élément structurel de son métier. Un métier qu'elle a choisi après avoir eu son premier enfant et qu'elle aime au point d'avoir transmis son enthousiasme à deux de ses filles qui exercent aujourd'hui le même métier. Dans cette perspective, elle exerce au moment de l'entretien son emploi de toujours et n'a pas eu à se réadapter professionnellement. Par ailleurs, ses revenus, bien que variant d'année en année, sont restés stables dans le temps.

Les seniors ont connu une forte augmentation chez les demandeurs d'emploi ces dernières années. Ils ont ainsi connu une croissance de 9% pour la catégorie A entre novembre 2014 et 2015, mais dans le même temps, la croissance au sein des catégories B et C a été beaucoup plus importante (13%), d'autant que leur durée moyenne d'inscription a augmenté (DARES, 2015). Qu'en-est-il des jeunes demandeurs d'emploi, dont le nombre a baissé durant la même période ?

Le fait d'avoir moins de 25 ans a un effet positif sur la probabilité de se retrouver dans le groupe de trajectoires menant à un emploi précaire (CDD/CTT). Ils ont également moins de risques de se retrouver durablement en activité réduite (groupes 1 et 4), ce qui peut s'expliquer notamment par leur faible proportion chez les allocataires d'une Aide au Retour à l'Emploi, qui les amène moins souvent à rester durablement inscrits à Pôle emploi.

LES JEUNES (25 ANS ET MOINS)

Pôle emploi a souhaité que l'équipe de recherche se concentre davantage sur les jeunes. Dans cette perspective, **cinq entretiens** de jeunes de 25 ans et moins ont pu être menés en région parisienne. Deux jeunes femmes et trois jeunes hommes. Les enquêtés ayant 25 ans révolus ont été intégrés parmi les jeunes car ils partagent les caractéristiques de leurs cadets à bien des égards. **Tous peinent à accéder à un emploi de façon durable**. Les jeunes cumulent des contrats en CDD avec plus moins de régularité et **ne sont pas à proprement dit en activité réduite** puisque leur récente entrée sur le marché du travail sur un mode précaire ne leur a pas permis l'ouverture de droits au chômage. Ils ont recours à l'activité réduite en tant que cumul de façon ponctuelle, c'est-à-dire qu'ils bénéficient des compléments d'indemnisation de Pôle emploi lorsque les contrats courts qu'ils trouvent ne sont pas ajustés à une temporalité mensuelle. On peut caractériser ces jeunes par des trajectoires marquées de façon durable par des activités à caractère discontinu, sans forcément rester durablement inscrits à Pôle emploi.

CARACTÉRISTIQUES DES TRAJECTOIRES DES JEUNES

Tous les enquêtés ont au moins **un niveau bac professionnel. Les plus diplômés ont obtenu un Bac+2**. Ils vivent tous en Île-de-France.

Leur **inscription à Pôle emploi** fait généralement suite à la fin d'une alternance (2 enquêtés), ou la fin de leur premier contrat en CDD excédant 4 mois (3 enquêtés).

L'autonomie est l'horizon que tous visent, mais qu'ils n'arrivent pas à concrétiser de façon pérenne. En effet, tous, **célibataires**, sont hébergés par leurs parents ou un membre de la famille après avoir accédé à leur indépendance temporairement. Indépendance à laquelle ils ont dû renoncer car les contrats courts (CDD) qu'ils ont cumulés, rémunérés sur la base du Smic horaire, ne leur permettaient pas de s'émanciper financièrement.

Cette réalité touche de la même façon les deux jeunes hommes qui sont devenus parents. C'est le cas d'Alban (22 ans) qui a quitté le système scolaire avant les épreuves du baccalauréat car il préférait travailler et cumuler de l'expérience n'a pas passez son baccalauréat car il souhaitait trouver un travail rapidement et faire comme son père qui « *...s'est mis à travailler directement aussi...* ».

Le premier, arrivé seul d'un DOM est hébergé chez sa tante et le second, père de deux enfants, vit chez ses parents avec sa famille. Les enquêtés rapportent que ces hébergements ne sont que temporaires tout en étant parfaitement conscients que les moyens économiques étant subordonnés à une situation professionnelle stable, quitter le giron familial n'est, au moment de l'entretien, qu'un souhait. Cet avenir professionnel, qu'ils ne font qu'entrevoir brièvement, de manière discontinue, et qu'ils envisagent comme l'accès à leur véritable autonomie se transforme en une source de frustration qui peut avoir des répercussions parfois constructives (reprise d'études), d'autres fois dommageables (accident de santé).

Bien qu'il s'agisse de jeunes adultes, **leurs entrées sur le marché du travail ne sont pas récentes**. Les métiers qu'ils exercent sont principalement des métiers dans les services et le commerce. Selon qu'ils aient poursuivi dans l'enseignement supérieur ou pas, ils cumulent déjà quatre et sept années de présence sur le marché de l'emploi et des périodes de travail qui n'ouvrent pas toujours des droits à l'allocation chômage. Ces jeunes sont certains que lorsque qu'ils auront cumulé suffisamment d'expériences, ils obtiendront un emploi en CDI, comme si les « débuts » de la vie active étaient nécessairement une mise à l'épreuve, un passage obligé avant d'atteindre une stabilité et une pérennité professionnelle.

Les jeunes rencontrés n'ont pas poursuivi d'études supérieures et ont de 4 à 7 ans de présence sur le marché du travail. De ce fait, bien que n'ayant pas trouvé de stabilité professionnelle, ils ont cumulé des contrats (alternance, CDD, contrats aidés, intérim) qui leur ouvrent des droits à une allocation d'Aide au retour à l'emploi. De par la brièveté des contrats qu'ils trouvent et les rémunérations essentiellement à hauteur du Smic qu'ils perçoivent, les taux journaliers sont faibles et les durées d'indemnisation courtes.

Une jeune femme de 25 ans (Bleuwenn) s'inscrit au Pôle emploi avant la fin de son BTS sanitaire et sociale. En effet elle souhaite postuler à un poste d'AVS (Auxiliaire de vie scolaire) et, « *...la condition pour pouvoir avoir accès en fait au contrat CUI-CAE c'est d'être inscrit à Pôle emploi depuis un an* ». Depuis la fin de ce contrat d'un an et demi, elle perçoit 520 euros environ à défaut de trouver un emploi dans sa branche d'activité, elle multiplie les CDD courts et les petits boulots.

Ces deux groupes polaires - les seniors et les jeunes - sont deux catégories marquées par des trajectoires discontinues : les premiers dans des activités réduites et les seconds dans des emplois précaires sans forcément rester inscrits à Pôle emploi. On voit bien la difficulté ici de définir ce qu'est une trajectoire marquée par des activités réduites. Que nous dit l'enquête de terrain quant aux 26-49 ans qui constituent notre variable de référence dans notre modèle statistique ?

LA POPULATION DE RÉFÉRENCE (26-49 ANS)

Cette tranche d'âge **rassemble 25 entretiens** et constitue donc la majorité de la collecte de terrain. Elle présente également la plus grande diversité de profils.

CARACTÉRISTIQUES DES PLUS JEUNES ET DES PLUS ÂGÉS

Deux des plus jeunes de cette sous-population, âgés de 26 ans et résidant en Ile-de -France, présentent des profils en tout point similaires aux jeunes de 25 ans et moins. Ils possèdent tous deux des Bac+2 et leur situation professionnelle n'est pas stabilisée. Ils ont cumulé de nombreux contrats courts (intérim et CDD) qui ne les ont pas menés à un contrat pérenne, ce qui les empêche de s'autonomiser vis-à-vis de leurs familles. Tout comme leurs pairs, ils ont un usage ponctuel de l'activité réduite. Un dernier enquêté (27 ans) est dans une situation professionnelle similaire au moment de l'entretien mais son parcours diffère de celui des jeunes de 25 ans et moins car il est arrivé en France en tant que réfugié politique en 2012.

Les plus âgés (45 à 49 ans) au nombre de cinq ont quant à eux des situations, au moment des entretiens, qui se rapprochent de celles des « seniors ». Ils sont un peu plus souvent bacheliers (3 sur 5) que leurs aînés mais ils ont rarement fait des études dans l'enseignement supérieur (sauf une femme a obtenu un Bac+5 mais elle n'a jamais réellement intégré le marché du travail car elle a une santé fragile). A la différence des jeunes, les 45-49 ans ont tous expérimenté un ou plusieurs emplois en CDI et leur inscription à Pôle emploi leur ouvrait des droits à l'ARE. Néanmoins, au moment des entretiens, ils sont tous dans une situation de précarité et entrevoient peu de perspectives d'amélioration. En effet, les effets conjugués de leur âge, de leur faible niveau de diplôme, des mutations technologiques et des restructurations de métiers les placent dans une réalité de déclassement salarial et professionnel. Ces facteurs entravent leur souhait de trouver à nouveau un emploi salarié. Ces enquêtés sont représentés dans les trois régions explorées (Bretagne, Picardie, Île-de-France). Ce groupe est composé de personnes qui ont le sentiment **d'une « régression » professionnelle et d'une injustice** qui leur est faite, compte tenu de leur expérience et de leur niveau de rémunération passé.

CARACTÉRISTIQUES DES 30-44 ANS

Les **17 entretiens restants concernent des personnes âgées de 30 à 44 ans.** Ces enquêtés présentent néanmoins des caractéristiques hétérogènes. Le seul élément commun exprimé par tous les enquêtés est leur souhait de trouver ou de retrouver un emploi en CDI. Huit de ces personnes ont recours à l'activité réduite, certaines par « choix », d'autres de façon contrainte.

Les enquêtés se répartissent dans les trois régions où des entretiens ont été menés : la Bretagne, la Picardie et l'Île-de-France.

En effet, ces personnes appartiennent à une tranche d'âge où se fondent les familles : 10 sur 17 sont parents sans toujours vivre avec le conjoint et le(s) enfant(s). C'est ainsi que le(s) parent(s) partagent dans le premier cas, ou concentre dans le second, la double nécessité d'une présence auprès du (des) enfant(s) et celle de revenus financiers stables.

C'est également la période de construction et de consolidation des carrières qui n'est possible que si une stabilité et une pérennité dans l'emploi est atteinte. Ces individus qui ne subissent ni le problème du manque d'expérience ni celui de l'âge sont ainsi plus souvent en activité que les jeunes et les seniors enquêtés dans le cadre de cette étude. Même si ces caractéristiques permettent de penser qu'ils sont tous susceptibles de trouver ou de retrouver un emploi en CDI, ils peuvent néanmoins être subdivisés en trois types de trajectoires : 1) les parcours de précarité, 2) les parcours accidentés, 3) les parcours de maladie et de handicap, 4) les parcours atypiques.

1) Les parcours de précarité se caractérisent par une instabilité structurelle de la trajectoire professionnelle. Les personnes cherchent un emploi en CDI par le biais de contrats temporaires (CDD, intérim) ou en parallèle de contrats courts, ce qui leur permet de continuer leurs recherches d'emploi et de s'occuper de leurs enfants le cas échéant. Cette trajectoire est commune à trois femmes qui ont entre 30 et 40 ans, peu ou pas diplômées. La moins diplômée (BEP) a essentiellement exercé des emplois de service à la personne en CDD ou rémunérés en chèques service en région parisienne ; la seconde, titulaire d'un Bac, travaille en intérim tout en élevant seule un enfant et la troisième (Bac+2) a dû trouver un emploi à temps partiel à la suite de son divorce afin de concilier sa vie familiale et professionnelle, dans un bassin d'emploi difficile (Bretagne). Ces contraintes l'obligent à accepter un déclassement professionnel auquel elle ne pense pas pouvoir remédier dans un avenir proche. Toutes trois ont recours à l'activité réduite.

2) Les parcours accidentés se définissent par une trajectoire professionnelle pérenne (CDI) interrompue par une rupture professionnelle (licenciement, rupture conventionnelle, démission) à la suite de laquelle les personnes n'ont pas retrouvé d'emploi équivalent. Après un parcours stable, ils connaissent dorénavant une trajectoire marquée par une succession de contrats courts (CDD, intérim) et ont plus souvent recours à l'activité réduite et font tous des recherches actives pour retrouver un CDI à plein temps. **Six enquêtés entrent dans cette catégorie parmi lesquels une seule femme**.

Cette dernière, âgée de 44 ans, reprend une activité salariée comme comptable lorsqu'elle divorce et qu'elle a la charge de deux enfants qui poursuivent des études supérieures au moment de l'entretien. Elle enchaine des contrats en CDD et en CDI à plein temps, au dernier duquel elle démissionne au bout de quelques semaines pour des raisons de harcèlement.

A la suite de cette expérience difficile, elle accepte un emploi à temps partiel dans une structure où elle apprécie « l'ambiance » et bien qu'elle subisse une perte importante de revenus.
Les cinq autres sont des hommes de moins de 40 ans.
Un seul est titulaire d'un Bac+2. Ce jeune homme de 32 ans s'est expatrié en Irlande pendant 10 ans et où il était employé comme steward par une compagnie aérienne. De retour en France depuis moins de un an, il cherche à être recruté par une compagnie française. Dans cette perspective, la restructuration de ce secteur d'activité l'oblige à travailler sur des missions d'intérim pendant une à deux années avant d'espérer être remarqué et d'accéder à un CDI. Les quatre derniers ont au mieux un CAP-BEP et sont tous ouvriers. Leur manque de diplômes et de qualifications les contraint à accepter des contrats qui leur assurent un équilibre financier à minima. Deux d'entre eux travaillent assez régulièrement en intérim, l'un d'entre eux a accepté un poste à temps partiel et moins intéressant dans son secteur d'activité et le dernier, âgé de 37 ans démarrait, au moment de l'entretien, un contrat de professionnalisation pour accroître ses qualifications, dans le secteur d'activité dans lequel il a toujours travaillé.

3) Les parcours atypiques se caractérisent par le choix qu'ont fait les enquêtés de privilégier et de développer des aspects de leur vie en dehors du travail salarié. La seule raison qui les ferait renoncer à ce choix serait une proposition de travail qui allierait leurs différents intérêts. **Ces parcours concernent six enquêtés**. Que ces aspects relèvent du parcours professionnel (quatre hommes de 36 à 41 ans dont les deux seuls titulaires d'un Bac+5 de la population enquêtée), de la vie familiale (une femme de 35 ans diplômée d'une Bac+2) ou qu'ils conjuguent vie professionnelle et vie familiale (une femme de 35 ans, titulaire d'un CAP), leur épanouissement, à travers des projets qui leur tient à cœur, prime sur la nécessité de trouver un contrat à durée indéterminée.

Ce choix n'est pas allé de soi, tous les enquêtés déclarant avoir souhaité accéder à un emploi à plein temps pérenne. Certains y ont accédé avant de se rendre compte que le poste ou le métier ne leur convenait pas : il s'agit des moins diplômés. La conciliation vie professionnelle et vie familiale concerne les femmes, à l'instar de la femme titulaire d'un CAP qui a travaillé pendant 10 ans dans une chaîne de magasin décide après son licenciement de passer plus de temps avec ses deux enfants. Elle ne renonce néanmoins pas à travailler et se fait recruter comme AVS (Auxiliaire de vie scolaire), pour deux ans à raison de 20 heures par semaine, dans une école de sa commune d'Île-de-France. En effet, s'occuper d'enfants l'attire depuis longtemps. Son expérience lui révèle un vrai intérêt pour les métiers de la petite enfance et lors de l'entretien, elle déclare vouloir tout mettre en œuvre pour retrouver un poste semblable dès que possible (son contrat s'était achevé quelques jours avant la date de l'entretien) et dans les mêmes conditions horaires car ils lui permettent de passer du temps avec ses propres enfants.

Les plus diplômés qui avaient des idées de carrière en sortant de leurs formations diplômantes ont vécu des parcours professionnels qui ne correspondaient pas à la représentation qu'ils s'en étaient fait et ont vu leurs espoirs de carrière peu à peu se tarir. Face à cette situation, l'activité salariée exercée se transforme en « boulot alimentaire » et les autres activités qu'ils ont développées prennent le pas sur la nécessité de travailler plus. C'est une chose qu'ils peuvent d'ailleurs difficilement faire puisque ces activités annexes mobilisent beaucoup de leur temps.

4) Les deux parcours restants sont caractérisés par des trajectoires précaires et peu de perspectives d'en sortir. Le premier enquêté est une femme de 40 ans, résidant en Bretagne, souffre d'un trouble mental qui freine sa compréhension des choses et son adaptabilité aux situations de la vie. L'un de ses trois enfants lui a été retiré pour cette même raison et elle a été reconnue RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Elle a été recrutée en CDI annuel à raison de 20h par mois pour conduire des enfants à l'école. Le second enquêté, un homme de 42 ans a connu une vie professionnelle soutenue avant que sa vie ne soit bouleversée par une peine d'emprisonnement.
C'est durant cet enfermement qu'il obtiendra un CAP d'horticulture. Depuis sa sortie, il a obtenu un CDI annualisé de 50 heures par mois qui couvre une multitude de « petits boulots » allant du jardinage à l'aide à domicile.

La nationalité

En outre, le fait d'être de nationalité étrangère accroît la probabilité de se retrouver en activité réduite longue.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Huit entretiens ont été menés avec des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger et arrivées en France adultes[10]. L'âge des enquêtés varie de 27 à 50 ans. Ils sont originaires du Portugal, du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne. Les deux seniors sont analphabètes et souffrent de problèmes de santé. Ils sont parents, à l'exception du plus jeune qui est également arrivé le plus récemment en France en 2012.

Les six autres qui appartiennent à la tranche d'âge 26-49 ans ont tous été scolarisés même si cette scolarité n'a pas toujours été sanctionnée par l'obtention d'un diplôme. Le diplôme le plus élevé est un Bac+2. Ils résident en Île-de-France et en Picardie.

Au moment de l'entretien, cinq personnes travaillent, mais aucune ne travaille à temps plein.

Deux personnes seulement sont en **CDI**, mais à temps partiel comme Dalila (44 ans, Île-de-France), qui explique que « *Aujourd'hui, le domaine où je suis c'est quelque chose que j'aime bien. Et je n'ai pas trouvé une société où je vais trouver les 35 heures avec tout ce que je fais, avec ce que je fais actuellement [...] J'aime le travail, l'ambiance aussi ça joue énormément, parce que là où j'étais je suis sortie. C'est moi qui ai demandé de sortir. [...]. C'est très, très important le milieu de travail, le fait qu'on est bien dans le milieu de travail. C'est-à-dire que j'ai accepté de rester à mi-temps, parce que je suis bien.* ». Quant à Tarik, il a accepté un CDI annualisé de 25h semaine jusqu'à ce que « *[...] l'autre [...] il va prendre la retraite. [...] mais juste il travaille encore plus [...], il prend un petit peu de temps, et ça fait, maintenant, ça fait 4 mois, ça va. [...] comme ça, je prends mon contrat direct.* »

Deux enquêtés sont en **CDD** à temps partiel. Ainsi, Vincent (27 ans, Île-de-France) est arrivé en France en 2012. Il a signé un CUI-CAE de 20 heures. C'est sa première expérience professionnelle. Titulaire d'un Bac obtenu dans son pays d'origine, il souhaite reprendre une formation plus tard, mais pour le moment, « *600 [euros] oui, quelque chose comme ça. Ça ne paie pas vraiment assez [...]. Bon. Vu de, vu la situation et tout et tout, tout ce que j'avais besoin en ce moment c'était de, de travailler quand même [...] donc cette année de, de faire d'abord ce que je suis en train de faire, des démarches pour le logement, parce qu'on m'avait conseillé de faire la demande au niveau des Foyers de Jeunes Travailleurs, c'est ce que je suis en train de faire. Ils m'ont demandé de faire des tas de documents que je suis en train de reconstituer. Et une fois trouver un logement, je, je me dis si c'est... si ça sera tard, là, je je vais en profiter pour faire soit une formation.* ».

Sekou travaille quant à lui en **intérim** depuis 4 ans. Il espère obtenir un CDI intérimaire à terme, c'est ainsi qu'il le développe « *Je veux toujours rester travailler, mais je préfère en CDI, comme ça, je n'ai plus à avoir les problèmes en chômage et tout ça. Parce que chaque fois si tu ne travailles pas, après il faut aller faire les pointages, et le chômage, il va payer combien. [...]. Même moi, j'ai travaillé toutes les semaines et l'intérim [...] Un jour, je lui ai dit : « Je veux avoir un CDI », ils ne veulent pas parce que, eux, ils gagnent sur nous. Après moi j'ai demandé, moi j'ai dit : « Moi, je veux avoir un CDI ». Et le gars, il m'a dit : « Non. Il faut que tu restes avec nous, déjà depuis 2011, tu es avec nous. On n'a jamais vu l'intérimaire comme Sekou parce que tu as travaillé beaucoup avec nous ». Bon j'ai dit : « Je ne peux pas rester toute ma vie sur l'intérim. Il faut que je vais avoir un CDI ». Comme ça là, ce n'est pas la peine que je ne viens pas chez vous ici toutes les semaines il faut signer un papier. [...]Donc, je lui ai dit : « Si je peux avoir un CDI, ça fait bien ». Bon, il y en a beaucoup les gens aussi qui sont embauchés dans la société mais ils ne travaillent pas parce qu'il n'y a pas beaucoup de boulot.* »

10. « Étranger » : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit parce qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit parce qu'elle n'en a aucune (c'est le cas des personnes apatrides).

Le sexe, le statut marital et le nombre d'enfants
Les demandeurs d'emploi mariés ont plus de chances de retrouver un emploi en CDI. A l'inverse, ils ont moins de risques de se retrouver dans les groupes 5 et 6 (sortie du chômage par l'obtention d'un CDD/CTT et chômage de longue durée en catégorie A). Cependant, ils ont également plus de chances de rester durablement en activité réduite (catégories B ou C).

LE MARIAGE/LA VIE MARITALE

Dix-sept enquêtés sont mariés, ou vivent en couple (cinq seniors, deux jeunes et dix autres de la population de référence).

Deux des cinq seniors en couple sont analphabètes et quatre d'entre eux souffrent de problèmes de santé. Les douze autres enquêtés ont été scolarisés même lorsqu'ils n'ont pas obtenu de diplôme. Les trois bassins d'entretiens sont représentés. Parmi les enquêtés possédant ces caractéristiques, aucun n'est en CDI à plein temps.

Hormis l'assistante maternelle dont le statut est particulier, **les seniors** ont **un CDI annualisé** de quelques heures seulement. La situation est plus compliquée financièrement pour les plus âgés dont les contrats recouvrent un nombre moindre d'heures et dont le conjoint ne travaille pas ou plus. Samba, 50 ans dont la femme fait des ménages tous les jours depuis près de deux ans, lorsqu'il a commencé à avoir des problèmes de santé « *On m'a envoyé 1300 et quelques à payer supplémentaires [des notes d'électricité très élevées]. On est dans la m---e Madame [...] Je n'ai pas le choix, je suis obligé de m'accrocher pour les enfants, pour qu'ils étudient et tout ça* ».

A l'opposé, lorsque les **jeunes** en couple ont un emploi, **c'est en CDD**. Au moment de l'entretien, l'un est en emploi, l'autre perçoit l'ARE. Ils sont dans la même situation que les demandeurs d'emploi plus âgés, les revenus du ménage sont assurés par l'un ou l'autre partenaire. Ils ont néanmoins des frais et, bien qu'ils soient hébergés par leur entourage dans les deux cas, ils se trouvent dans une situation de difficultés matérielles. D'autant que leur objectif est de dé-cohabiter dès qu'ils en auront la possibilité. Ce sera bientôt le cas pour Bleuwenn, 25 ans, qui vit avec son ami, au moment de l'entretien, dans la maison de ses parents en région parisienne. Le conjoint de Bleuwenn, avec son Bac+5 « est encore en contrat ici [...] » en Île-de-France en CDI mais le couple cherche à partir en province et le conjoint de Bleuwenn [...] *a déjà trouvé sa future entreprise et donc, du coup il partira en Bretagne [...] Et moi, je suis... puisque ma recherche d'emploi, que je la fasse ici ou là-bas, et puis comme je vois que ça fait quasiment un an que je cherche et que je n'ai pas de débouché, tant qu'à faire autant changer de région et du coup, peut-être trouver enfin un travail* ». Alban (22 ans) est père de deux enfants et il est le seul à travailler sans véritablement aimer ce qu'il fait « *Disons que je me dis peut-être que je ferai, entre guillemets, quelque chose qui me plait davantage quand ma compagne aura peut-être une situation ou quand on sera plus stables puisque là, on ne tourne encore que grâce à moi entre guillemets, et mes parents. Donc, entre guillemets, je reste dans le côté « pas de folies », [...]* ».

Les enquêtés de la **population de référence** sont dans des situations contrastées : trois travaillent régulièrement en intérim mais aucun n'a de contrat lors des entretiens, trois ont accepté un **CDI annualisé** dont le nombre d'heures varie de 5 heures à 20 heures par semaine, les quatre derniers n'ont aucune **activité salariée**.

Les trentenaires et les quarantenaires ont tous dé-cohabité, ils sont propriétaires (3 personnes) ou locataires (7 personnes) de leur lieu de résidence et bien que situation soit parfois précaire, elle est toutefois améliorée par le fait que le conjoint travaille (9 des 10 enquêtés). Ils occupent une activité professionnelle qui équilibre la situation financière du ménage même si des tensions existent comme au sein des couples comme celui de Da Costa, 34 ans « *Avec ma copine, malgré qu'on a un enfant, des fois c'est un peu chaud. Donc, on a failli déjà que je retourne chez moi et tout malgré qu'il y a la petite et tout. Donc, je me dis : « Je fais quoi ? Je suis là. Je ne suis pas dans le 95. Je suis chez elle. Je reste chez elle ou je dois retourner chez moi ? Je fais quoi ?* ». Parmi ces enquêtés, les plus âgés et la situation des plus jeunes et des plus âgés sont très différentes et s'apparentent d'avantage à celle des 25 ans et moins d'une part et aux seniors d'autre part.

ÊTRE CÉLIBATAIRE

Douze enquêtés sont célibataires au moment de l'entretien. Trois d'entre eux sont des jeunes de 25 ans et moins, les neuf autres ont entre 26 et 49 ans. Deux d'entre eux sont parents dont un jeune père de 25 ans qui s'est séparé de la mère de son enfant et une femme de 32 ans qui élève seule un enfant de 8 ans.

Les moins de 30 ans sont tous hébergés dans leur famille ou leur entourage proche. Ils ne sont pas encore autonomes financièrement, ce qui peut expliquer leur statut de « célibataire ». Ils sont tous au moins titulaires d'un baccalauréat. Aucun de ces enquêtés n'a de situation professionnelle stable. Ils cumulent les CDD à temps plein ou à temps partiel en attendant de pouvoir accéder à un CDI ou de reprendre des études. Peu d'entre eux ont eu un CDI dans leur parcours professionnel mais c'est l'objectif de tous.

Les 30-49 ans présentent des profils plus variés. Tout d'abord, les deux enquêtés les moins diplômés (CAP) résident toujours chez leurs parents, à l'instar des plus jeunes. Zohra (35 ans, Île-de-France) qui a vécu très brièvement seule « *J'ai déjà eu un appartement hein, je suis restée un an, et comme ma mère était malade, je suis revenue chez elle* » ou Nicolas (37 ans, Picardie) qui explique qu'il ne peut pas partir de chez sa mère car s'il le fait « *Elle ne supportera pas. Deux mois après, elle n'est plus là.* ». Tous deux ont eu un CDI dans le passée, mais ils poursuivent une activité discontinue depuis la fin de leur CDI. L'un et l'autre sont dans des situations de transition lors de l'entretien. Zohra pense « *[...] que là, soit ils vont me [la] mettre un CDI ou soit ils vont peut-être mettre un CDD, je [elle] ne sais [sait] pas de combien de temps* ». Quant à Sébastien, il est en contrat de professionnalisation. Il explique son choix de la façon suivante « *Contrat Pro, c'est bien. Ça aboutit à un diplôme à la fin. [...] Parce que là ce que j'ai dans le nettoyage, c'est une attestation. Mais là, c'est vraiment un diplôme* ».

Parmi les quatre autres enquêtés, seule Bintou (32 ans et mère d'un enfant) est à la recherche active d'un CDI. En effet, elle a toujours travaillé sur des missions d'intérim et de façon discontinue. Elle souhaite faire une formation d'infirmière mais sa situation financière ne le lui permet pas dans l'immédiat, comme elle l'explique « *Je cherche un CDI, parce que la formation d'infirmière c'est une formation qui peut attendre. Dans le cas où je me dis ça peut attendre, même si je le fais... j'ai 32 ans, même si je le fais dans trois ans, dans deux ans ou dans cinq ans, ce n'est pas... Tant que je trouve une stabilité, déjà financière pour régler tous mes petits soucis, mon permis que j'avais raté, les trucs, tout ça là que j'attends, je n'ai pas d'argent pour le passer. Là je peux juste vivre. Parce qu'avec ce qu'on me paie, 1 000 €, 900 €, c'est vraiment juste, juste pour payer mes factures et pour vivre. Donc ça s'arrête là. Donc c'est vrai que je cherche vraiment un poste en CDI avec un salaire assez intéressant quand même. [...]* ».

Enfin, les trois derniers qui appartiennent aux enquêtés « atypiques », dont deux qui sont titulaires d'un Bac+5 et le troisième d'un BAC, ne cherchent pas à signer un CDI à tout prix. Tous trois exercent des activités professionnelles discontinues depuis leur entrée sur le marché du travail. Laurent Drouard, homme, 41 ans a scindé son activité salariée qu'il estime être alimentaire de son projet personnel qu'il développe avec des amis « *Oui. Seulement moi, il y a eu un moment j'avais eu beaucoup de propositions de CDI. Mais moi, je ne voulais pas m'engager, prendre la place de quelqu'un sachant que de toute façon je vise autre chose* » ou Pierren, homme, 36 ans qui travaille beaucoup dans les métiers du spectacle relève parfois du régime des intermittents et d'autres fois du régime général, comme il l'indique « *Non, moi je ne suis pas intermittent. Parce que je suis considéré comme permanent. En communication administration on ne peut pas être intermittent sauf par exemple pour le théâtre du « TP ». Et là actuellement je suis avec deux compagnies, pour la compagnie « I » aussi en tant qu'intermittent. Mais on m'a nommé administrateur de production. [...] donc quand j'ai un contrat aidé pour deux ans, je me dis : « Ok c'est pour deux ans, je me donne à fond, j'ai des missions, il y a des tournées [...]* ». Il aime son métier et ses activités annexes et ne songe pas en changer.

De plus, le fait de ne pas avoir d'enfant augmente la probabilité de se retrouver dans les groupes de trajectoire conduisant à l'obtention d'un CDI et dans celui des trajectoires d'activité réduite de catégorie C supérieure à 110 heures, et diminue la probabilité d'exercer durablement une activité réduite courte (groupe 1).

De plus, le fait d'être une femme a un effet positif sur le fait d'appartenir aux groupes des trajectoires d'activité réduite (groupes 1 et 4) et a un effet négatif sur le fait de retrouver un CDI, un CDD/CTT ou d'être inscrit en tant que chômeur de catégorie A.

Les femmes avec enfants ont moins de chances de suivre une trajectoire de retour à l'emploi via l'obtention d'un CDI ou d'un CDD/CTT (groupes 2 et 5) et d'avoir recours durablement à une activité réduite longue (groupe 4). En revanche, elles ont une probabilité plus importante d'exercer une activité réduite courte (78 heures et moins) sur une longue période.

ÊTRE FEMME ET FEMME AVEC ENFANTS

Dix-huit enquêtés sont parents. Les 5 seniors (2 femmes), 1 jeune et 12 adultes âgés de 30 à 49 ans parmi lesquels neuf femmes (2 seniors et 7 dans la population de référence).

Seize entretiens, soit près de la moitié des personnes rencontrées sont des femmes, dans les trois bassins retenus : deux seniors, trois jeunes et onze adultes âgés de 30 à 49 ans parmi lesquels neuf femmes (2 seniors et 7 dans la population de référence). Parmi les enquêtées seules deux femmes n'ont aucun diplôme. Les quatorze autres ont un CAP à minima et un Bac+2 pour les plus diplômées.

Pour les seniors, la caractéristique d'être une femme n'est plus un enjeu face à l'emploi. Leurs enfants sont adultes ou jeunes adultes. Ils sont autonomes lorsqu'ils n'ont pas décohabité. Les mères disposent de leur temps. Ce sont moins la charge des enfants qui nécessite qu'elles travaillent mais les dettes contractées et la bonne tenue du ménage. La plus jeune (50 ans), assistante maternelle dont l'activité est par nature fluctuante, espère renouer avec une pleine activité dans les mois suivants alors que la plus âgée (59 ans) souhaite augmenter son temps de travail mais avec plus de réserve mais « *Voilà, donc si on voit, il y a le loyer qui part tout de suite et puis il y a le crédit, on a quand même un crédit de 500 et quelques euros, presque 600 euros [...] Voilà, donc le problème qui s'est passé c'est qu'on avait un petit crédit pour une voiture parce qu'on a les deux permis. [...] J'ai racheté la voiture de ma maman, pas énorme mais bon 5 000 euros, je ne pouvais pas les sortir comme ça, donc on a demandé un petit crédit. Et quand mon mari est tombé vraiment panne de voiture, on n'a pas eu le choix que de racheter une voiture, même pour partir en vacance [...]. Donc on a racheté une voiture, on a refait un crédit à l'organisme de la voiture. Le problème c'est qu'un crédit par-ci, un crédit par-là, on n'arrivait plus à payer* ».

Les plus **jeunes** n'ont pas encore la responsabilité d'un enfant et souhaitent construire leur vie professionnelle. Elles ont toutes obtenu un Bac et deux d'entre elles sont sur le point de reprendre un cycle d'études afin d'améliorer leur insertion professionnelle. C'est pourquoi Donia est décidée « *[...] à la rentrée [...], j'ai prévu de reprendre mes études [...] C'est une licence pro en management entreprenariat* ».
Leur discours porte essentiellement sur leur désir d'accéder à un emploi pérenne, qu'elles entrevoient à travers la s**uccession d'expériences discontinues**, mais elles ne mentionnent pas leur condition féminine en termes de frein à l'emploi.

Ce sont les femmes de la **population de référence** qui sont plus souvent impactées par le fait d'être une femme. Toutes sont titulaires d'un diplôme qui varie du CAP au Bac+5 sauf deux d'entre elles : une personne née à l'étranger de 45 ans et une femme de 47 ans. Elles sont femmes de ménage et leur parcours professionnel est très instable. Au moment de l'entretien, l'une est l'autre ne travaillent que quelques heures par semaine dans le cadre d'un CDD de 11 heures par semaine.

La femme de 47 ans a un parcours social compliqué, réservée sur son enfance : Emilie déclare qu'à l'âge de 11-12 ans, elle est « *mise dans un centre où on faisait un peu de tout (ménage, cuisine, repassage*). C'est un centre où on faisait la couture, un peu de classe ». Pour la première, il est important de pouvoir concilier sa vie professionnelle et privée, tandis que la seconde a trouvé « *un CDI [annualisé]. Le soir, c'est dans une banque, une heure tous les soirs* ». Elle souhaite travailler plus sans grande conviction. La plus diplômée des enquêtées se trouve dans la même situation, âgée de 49 ans, elle n'a jamais réussi à pérenniser ses emplois qui ont toujours été des emplois alimentaires. Elle se retrouve à 49 ans dans un CDI annualisé et en situation de précarité.

Aucune des huit femmes les plus jeunes n'exerce une activité à temps plein. Six d'entre elles ont des enfants à charge. Quatre ne travaillent pas au jour de l'entretien et perçoivent l'ARE comme Elodie qui explique la difficulté de mener une carrière professionnelle avec « *des enfants en bas âge. Le centre de loisirs fermant à 19 heures 30, moi finissant à 19 heures, le temps de rentrer [...] mes enfants étaient à la rue. Donc, c'était pas possible pour moi* ». Lorsqu'elle quitte son emploi en CDI, elle accepte un CUI-CAE qui s'est achevé quelques jours avant la rencontre. Une autre travaille régulièrement en intérim, même si elle n'est pas en contrat lorsque se présente à l'entretien, sans parvenir à trouver un CDI. Une autre encore, en transition professionnelle, espère transformer son CDD en CDI « *Ouais, c'est ça, je pense. Mais je pense que là, ils vont me mettre un CDI [...]*. Enfin, les deux dernières sont en CDI annualisé. La première, une femme de 40 ans, divorcée avec des enfants en bas âge doit concilier sa vie professionnelle et familiale.
La seconde, dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement supérieur, a choisi l'entreprise dans laquelle elle se sent bien, même si ce n'est pas un emploi à plein temps, elle explique « *Aujourd'hui, le domaine où je suis c'est quelque chose que j'aime bien. Et je n'ai pas trouvé une société où je vais trouver les 35 heures avec tout ce que je fais, avec ce que je fais actuellement. [...] J'aime le travail, l'ambiance aussi ça joue énormément [...] C'est très, très important le milieu de travail, le fait qu'on est bien dans le milieu de travail. C'est-à-dire que j'ai accepté de rester à mi-temps, parce que je suis bien* ».

Le handicap

Par ailleurs, le fait d'être en situation de handicap accroit la probabilité de se retrouver dans une trajectoire d'activité réduite courte ou de demandeur d'emploi de catégorie A (groupes 1 et 6).

LE HANDICAP RECONNU VIA LA RQTH

Deux enquêtés sont reconnus RQTH pour des raisons très différentes un sénior et une femme de 40 ans.

Ils résident tous deux en Bretagne et sont diplômés d'un CAP. Ils sont tous deux en CDI annualisé de quelques heures seulement.

Le handicap de la femme de 40 ans relève d'une maladie mentale. Son emploi de quelques heures par semaine consiste à conduire des enfants de leur domicile à leur école. L'entretien a été très difficile à mener car l'enquêtée éprouvait des difficultés à tenir la conversation et était très émotive. L'entretien s'en est trouvé très confus. La trajectoire professionnelle de cette femme est marquée par la précarité et l'impossibilité d'accéder à un emploi requérant plus d'investissement en temps et en énergie.

Le sénior de 54 ans a été reconnu RQTH à la suite d'un accident de travail qu'il a eu du mal à faire reconnaître. Après avoir été employé comme chauffeur routier pendant plus de 10 ans, une blessure au dos le rend invalide. Après une longue convalescence qui mène le couple dans une situation de surendettement, il trouve un CDI annualisé comme chauffeur de bus scolaire dans sa région. L'épouse, mère au foyer jusque-là car l'état de santé de l'un des deux enfants réclame des soins constants, se trouve dans l'obligation de reprendre une activité salariée. L'enquêté espère accroître son nombre d'heures travaillées mais sans grand espoir.

L'enquête de terrain révèle qu'au-delà de ce critère précis de RQTH, de nombreux demandeurs d'emploi rencontrés qui connaissent durablement des activités réduites nous ont fait part de problèmes de santé récurrents et d'accident du travail (voir Tableau 16 – Annexe 3 et voir *ci-avant* l'encadré de la population de référence).

La région de résidence

Le lieu de résidence influe sur les trajectoires des demandeurs d'emploi. Ainsi, le fait d'appartenir à une autre région que l'Île-de-France diminue les chances de se trouver dans une trajectoire menant à un CDI.

La région de résidence influe également sur le recours à l'activité réduite. Ainsi, résider en Bretagne et en Nord-Pas-de-Calais-Picardie augmente la probabilité sur le fait de se retrouver dans une trajectoire marquée durablement par le recours à l'activité réduite.

LA RÉGION DE RÉSIDENCE

Trois régions sont représentées dans cette étude : **la Bretagne, la Picardie et l'Île-de-France.**

Parmi les 6 enquêtés de Bretagne, cinq sont les femmes. Deux sont des seniors et les deux personnes qui sont affligées d'un handicap font partie des individus rencontrés. Ils ont tous recours à l'activité réduite sous la forme de CDI annualisés, quel que soit le niveau de diplôme qu'ils ont atteint. La mobilité n'est envisageable pour aucun. Les seniors parce qu'ils habitent près de leurs proches et/ou parce qu'ils sont propriétaires de leur logement, tandis que leurs cadets sont revenus auprès de leur famille qui est source d'appuis matériels, particulièrement lorsqu'il s'agit de femmes en charge d'enfants en bas âge. Émilie (47 ans) est partie du sud-ouest pour s'installer avec son nouveau compagnon qui réside en Bretagne où elle ne trouve pas à s'employer « *J'ai postulé un peu partout dans Quiberon » en tant que femme de ménage ou aide à la personne mais « [...] c'est une station balnéaire [...] qui travaille surtout du printemps à tout l'été [...] l'hiver, oui un peu dur pour trouver* ».

De la même façon, les **sept entretiens menés en Picardie, dont trois femmes** présentent des parcours de précarité pour la plupart. Cependant, les situations sont un peu plus contrastées bien qu'à l'instar des enquêtés de Bretagne, aucun ne travaille à plein temps. Deux femmes et un homme sont allocataires de l'ARE.

La première femme (35 ans, Bac+2) fait de son mieux pour concilier vie familiale et vie professionnelle, et qu'elle n'a aucune activité professionnelle lors de l'entretien. La seconde femme (45 ans, Bac) ne parvient pas à retrouver un CDI, après son licenciement de son poste de secrétaire qu'elle avait exercé pendant dix ans. Elle lie ses difficultés à son manque de compétences. Elle s'aperçoit « *[...] que notamment dans les offres, peu importe d'où elles viennent, Pôle emploi, le métier de secrétaire, maintenant, ça ne veut plus rien dire et il faut avoir,*

comme on dit, plusieurs cordes à son arc, donc, le secrétariat, OK, la bureautique OK, l'accueil OK, il ne me manque plus que la partie... alors, langue, différentes formations dans les langues, il faut ça aussi, surtout la compta, non, la comptabilité maintenant demande... en fait, il faut savoir être polyvalente. J'ai eu deux offres qui me sont passées sous le nez ». La troisième femme (45 ans et aucun diplôme) travaille en CDD à raison de 11 heures par semaine. Elle est arrivée en France récemment. Elle n'a aucune qualification.

Un homme (41 ans, Bac+5), qui vit avec une compagne propriétaire de son logement, œuvre pour ouvrir son propre commerce car il souhaite changer de mode de vie « *Et là actuellement, j'ai [il a] un projet en fait de monter avec un ami un salon de thé snacking à Rennes* ». Deux autres hommes ont recours à l'activité réduite à travers des CDI annualisés. Ils sont tous trois en couple (l'un deux a des enfants) et ont des conjoints qui contribuent aux charges financières du manage. L'un deux est né à l'étranger et n'a aucune qualification, le second a été emprisonné pendant plusieurs années dans la région d'Amiens et il décide d'y rester « *Oui, c'est un choix et puis c'est un accord que j'ai avec mon père. Il m'a dit : « Reste là-bas, tu es bien ». Ma mère elle a fait un peu la gueule, mais mon père a dit : « Au moins il sera tranquille là-bas [...]* ». Ils travaillent tous deux 20 heures par semaine. Le dernier enfin, un homme (37 ans, CAP) vient de démarrer un contrat de professionnalisation en tant qu'homme de ménage après avoir eu recours à l'activité réduite pendant plus de 2 ans, ce qui permet de travailler à plein temps. Ce qu'il regrette, c'est que l'« *On gagne un peu moins [en contrat pro], je veux dire* ».

Le niveau de formation

Le diplôme reste un facteur important en termes de sortie du chômage, mais il joue également dans le recours à l'activité réduite. Disposer d'un niveau de formation élevé (BAC+2 et BAC+3 ou plus) accroît les chances de sortir des fichiers de Pôle emploi et d'appartenir à une trajectoire marquée par le retour à l'emploi (groupes 2 et 5). Tandis que les demandeurs d'emploi disposant d'un faible niveau de formation initiale se retrouvent durablement inscrits au chômage en catégorie A (groupe 6). En outre, les demandeurs d'emploi qui disposent d'un diplôme au moins égal au Bac+3 ont moins de risques de se retrouver dans des trajectoires marquées par une activité réduite longue (groupe 4).

LE NIVEAU DE FORMATION

L'enquête de terrain présente un biais qui fait que toutes les personnes rencontrées - sauf Laurent (Bac+5, Picardie) - sont toutes dans des trajectoires marquées par des emplois discontinus. En effet, l'étude de l'activité réduite en soi et le choix ayant été laissé aux conseillers de Pôle emploi nous ont mené à rencontrer des personnes dont les situations, au moment de l'entretien, sont plutôt précaires, quel que soit leur niveau de diplôme. La majorité des enquêtés sont peu diplômés. Lorsqu'ils sont diplômés de l'enseignement supérieur, ils sont soit rentrés récemment dans la vie active, soit cette période d'insertion professionnelle vers une position stabilisée dans le système d'emploi n'a jamais été atteinte si bien qu'ils sont encore à la recherche d'un CDI sans que l'on puisse savoir s'ils y parviendront. Ces derniers ne sont jamais sortis de la situation professionnelle qui a prévalue à la fin de leurs formations initiales. Seuls quelques enquêtés qui n'ont pas de qualifications ou des bas niveaux de qualification envisagent de se former ou de reprendre un cycle de d'études (un contrat de professionnalisation et une formation d'infirmière). C'est plus le cas des jeunes puisque trois d'entre eux se sont inscrits et ont été acceptés dans des formations (licence, BTS, et contrat professionnel et formation d'électronique) au moment des entretiens.

Parmi les **six enquêtés qui ne sont pas titulaires d'un diplôme**, on compte une femme, cinq hommes - dont deux analphabètes (deux seniors) - et cinq, nés étranger à l'étranger, ne sont pas ou à peine allés à l'école « *Je n'[y] étais pas longtemps. Mes parents, ils n'avaient pas de moyens, je suis parti tôt pour l'aider et avoir à manger [...]* » Samba, 50 ans. Les emplois qu'ils exercent sont, dans la quasi-totalité des cas, peu qualifiés. Ils travaillent tous néanmoins, certains plus que d'autres. Ceux d'entre eux qui déclarent avoir une activité plus soutenue relèvent de la population de référence. Le premier a un CDI annualisé de 20 heures par semaine qu'il a bon espoir de voir être transformé en CDI à plein temps ; il raconte « *On ne sait jamais. Parce qu'avant, il y a un collègue, et maintenant il a dit qu'il va prendre sa retraite [...] Et il reste encore un petit peu [...] Parce qu'avec les papiers et tout ça. Et c'est moi qui va prendre sa place C'est-à-dire 6 mois ou je ne sais pas combien [...] Et maintenant, il n'y a rien, ben il m'a déjà donné la parole, comme ça, je travaille avec lui. Et c'est pour ça, il n'y a que ça, je te dépanne, c'est tout, parce que 1000 euros, je ne sais plus combien, ben ce n'est rien* » *(Tarik)*. Le second travaille en intérim de façon très régulière et souhaite obtenir un CDI intérimaire prochainement comme on le lui promet « *[...] mais tu sais avant avec un grand chef, c'était un peu compliqué. Il a dit qu'il veut garder les gens pour embaucher en CDI mais le boulot, il n'y en a pas beaucoup [...] Même à moi aussi, il m'a proposé deux fois. [...] « Il faut longtemps, il faut longtemps » parce que 100 jeunes, on a vu comme quoi que tu travailles, tu connais ton boulot, on n'a jamais de problèmes quand tu travailles donc...*

Mais c'est toujours le grand patron, il a dit : « Il faut longtemps [...], le dossier, il est toujours en cours » (Sekou).

Parmi les neuf personnes faiblement diplômées (CAP), on compte quatre femmes, mais aussi deux seniors : une femme (59 ans) et un homme (54 ans). Ils ont tous deux recours à l'activité réduite depuis leur accident du travail. Les huit autres ont entre 26 et 49 ans.

Parmi les sept enquêtés plus jeunes, une femme de 35 ans est à l'ARE car elle vient d'achever un CUI-CAE, c'est la seule qui ne travaille pas mais elle sait ce qu'elle veut faire, AVS dans une école et elle concentre son énergie dans ce sens « *[...] j'ai re-postulé avant la fin de mon contrat pour savoir s'il y avait possibilité de... d'embaucher différemment qu'en CUI. [...]les enseignants étaient prêts après à appeler l'Education nationale pour savoir à ce qu'ils continuent à m'embaucher derrière [...] Ben, oui, un peu, là, oui, un peu quand même la crainte de pas retrouver derrière mais j'ai... c'est vrai qu'en, en postulant auprès de... du poste d'AVS, j'espérais avoir une, une réponse favorable, parce que je sais qu'il y a beaucoup de, de demandes [...]* ».

Deux d'entre eux ont recours à l'activité réduite : le premier (homme, 42 ans) est sorti de prison récemment et la seconde (femme, 40 ans) est handicapée, reconnue RQTH. Deux hommes (34 et 35 ans) sont régulièrement recrutés sur des missions intérim. Suite à une démission, le premier n'a pas été recruté par son nouvel employeur malgré des promesses d'embauche en CDI, ce qui l'a mis dans une position difficile « *[...] Et que l'autre avec sa proposition qui n'aboutit pas. J'attendais ça en fait. Je n'étais pas pressé, je me disais : « Je vais prendre un peu de temps pour moi. Et après, je reprendrai à la fibre optique » qui s'est révélée [na pas fonctionner]...* ».
Le second n'a jamais accédé à un CDI et il accepte des missions alimentaires qui lui permettent de développer des activités qui l'intéressent davantage comme il le présente « *J'ai roulé ma bosse, vraiment, j'ai roulé ma bosse. J'ai continué tout en travaillant, en continuant le théâtre [...] je fais des brocantes, je fais des vide-greniers* ». Une femme (35 ans) travaille en CDD et espère qu'il se transformera en CDI. Enfin un homme de 37 ans est en contrat de professionnalisation.

Cinq des **dix personnes titulaires d'un baccalauréat** sont des femmes. Trois sont des jeunes de 25 ans et moins, une femme est sénior et les six autres font partie de la population de référence. Un homme a obtenu son baccalauréat à l'étranger. La plus âgée (50 ans) a choisi son métier d'assistante maternelle, métier dont les mécanismes font appel à l'activité réduite de façon structurelle. Parmi ceux qui ont un CDI, une femme (44 ans) a opté pour un emploi à mi-temps car elle se sent bien dans l'entreprise et un jeune (25 ans) arrivé d'un DOM a récemment accepté un CDI annualisé d'une dizaine d'heures par semaine pour assurer son autonomie financière à minima (il est hébergé dans sa famille comme tous les jeunes enquêtés). L'entretien est décousu car il a du mal à se concentrer et à répondre aux questions posées.
Son parcours est chaotique et au moment de l'entretien, son avenir professionnel est peu assuré.

Deux des quarantenaires ne travaillent pas et ont ouvert des droits à ARE. Ils se sentent en déclassement, déclassement qu'ils attribuent aux restructurations du marché du travail.
Le troisième quarantenaire (41 ans) travaille en CDD depuis toujours et développe ses propres activités en parallèle, qu'il espère devenir source de revenus pour arrêter ses contrats alimentaires. Il parle de ses projets de manière enthousiaste « *Illustrations, [le] graphisme. Je travaille avec en fait des amis qui sont basés au Maroc. Et aujourd'hui... enfin ça c'est encore à l'état de... enfin ce n'est pas encore achevé, voilà, ça a mis un petit peu de temps, déjà moi à trouver un peu ma voie. [...]. Et puis, j'ai investi beaucoup mes économies* ».

La seule trentenaire ayant un baccalauréat travaille en intérim bien qu'elle souhaite vivement être recrutée en CDI après avoir enchaîné les CDD. ». A long terme, elle aimerait intégrer une formation d'infirmière mais dans l'immédiat, elle n'en a ni les moyens, ni le temps « *[...] Ils m'ont promis un CDI, je me suis défoncée pendant 18 mois, je courais de gauche à droite, je n'ai pas vu mon fils. En plus là-bas c'est 7h00-19h00, en 12 heures, le week-end. Je n'avais pas droit aux vacances, parce que c'est comme ça on n'a pas droit aux vacances. Chaque fois qu'on me prolongeait, on me dit « Tu es dispo ? », oui, je courais comme une folle partout. D'ici ça me mettait une heure et demi pour y arriver. Je partais d'ici tous les jours. J'arrivais chez moi à 21h00, je partais de chez moi à 5h00 du matin, 5h30. À la fin... Voilà pourquoi aussi je me suis dit stop le CDD. Je dis stop le CDD. On ne peut pas être malade, on ne peut pas être en vacances, on ne peut rien faire quand on est en CDD. On ne peut rien faire. On est malade, on est stressé, j'avais des boules d'estomac, je fumais. J'ai arrêté tout ça, aujourd'hui ma vie ça va beaucoup mieux. Je vais au sport. Avec l'intérim je m'organise. Je retrouve vraiment une vie [...]. Je cherche un CDI, parce que la formation d'infirmière c'est une formation qui peut attendre. Dans le cas où je me dis ça peut attendre, même si je le fais... j'ai 32 ans, même si je le fais dans trois ans, dans deux ans ou dans cinq ans, ce n'est pas... Tant que je trouve une stabilité, déjà financière pour régler tous mes petits soucis, mon permis que j'avais raté, les trucs, tout ça là que j'attends, je n'ai pas d'argent pour le passer. Là je peux juste vivre. Parce qu'avec ce qu'on me paie, 1 000 €, 900 €, c'est vraiment juste, juste pour payer mes factures et pour vivre. Donc ça s'arrête là. Donc c'est vrai que je cherche vraiment un poste en CDI avec un salaire assez intéressant quand même. Mais pour l'instant, je ne vois pas du tout [...] » (Bintou, 32 ans).*

Le jeune homme de 27 ans qui a obtenu son baccalauréat à l'étranger - arrivé en 2012- travaille en CUI-CAE.
C'est un premier emploi qui lui permet de s'installer en France et d'assurer une première autonomisation. Une fois cette étape passée, il projette de se former à un métier qui offre des débouchés pour s'insérer sur le marché du travail plus facilement. Il raconte « *Et cette année, je me suis dit : ce sera mieux que au lieu de travailler seulement parce qu'ils m'ont demandé de... ils m'ont renouvelé en fait le contrat, et comme c'est... je pense que c'est... j'aurai pas droit au, à la troisième fois, donc cette année de, de faire d'abord ce que je suis en train de faire, des démarches pour le logement, parce qu'on m'avait conseillé de faire la demande au niveau des Foyers*

de Jeunes Travailleurs, c'est ce que je suis en train de faire. Ils m'ont demandé de faire des tas de documents que je suis en train de reconstituer. Et une fois trouver un logement, je, je me dis si c'est… si ça sera tard, là, je je vais en profiter pour faire une formation […]. Je, je m'étais dit que ce sera mieux que je fasse quelque chose de ce genre. Et du coup, j'avais demandé si, si c'était possible que je fasse, c'est quoi encore, une formation de plaquiste » (Vincent). Les deux derniers possédant cette caractéristique ont 22 ans (homme) et 26 ans (femme). Le premier a une famille à charge (2 enfants) et une conjointe qui ne travaille pas. Le ménage vit chez les parents du jeune homme et ce dernier se sent responsable. Bien qu'il souhaite reprendre une formation de moniteur auto-école, il rejette l'idée car l'urgence est de trouver un appartement à sa nouvelle famille à subvenir aux besoins de cette dernière. Cette perspective est néanmoins hypothétique au moment de l'entretien puisqu'il enchaine des petits contrats en CDD sans parvenir à les pérenniser. C'est ainsi qu'il exprime l'impossibilité à laquelle il doit faire face au moment de l'entretien «*Ce n'est pas l'envie qui manque parce que je… voilà. Je vois une voiture auto-école qui passe, moi ça me fait sourire quoi c'est… Mais voilà c'est… […] Disons que je me dis peut-être que je ferai, entre guillemets, quelque chose qui me plait davantage quand ma compagne aura peut-être une situation ou quand on sera plus stables puisque là, on ne tourne encore que grâce à moi entre guillemets, et mes parents. Donc, entre guillemets, je reste dans le côté « pas de folies […]* »

La jeune femme de 26 ans a choisi de travailler après son Bac S. Après être passée d'un « petit boulot » à l'autre, elle a fait le choix de s'inscrire dans un BTS, dans une école privée, pour s'assurer un meilleur avenir. En attendant la rentrée scolaire, elle travaille quelques semaines pour gagner un peu d'argent. Elle explique « *Je me suis sentie bloquée. Je me suis dit : attends ça fait un an, tu es là, tu fais des petits contrats, CDD, voilà. Tu ne vas pas donc faire ça toute ta vie. Donc c'est soit tu te trouves un truc, une formation, n'importe, une formation BTS, un truc qui… une qualification, soit tu continues comme ça. Mais ce n'est pas possible […] Et bon, au final j'ai trouvé mon entreprise donc je vais faire mon BTS. Mais c'est vrai que, si je n'avais pas trouvé mon patron, j'aurais su où aller. Si je n'avais pas vu ma conseillère je n'aurais pas su où aller, quoi faire, donc […] C'est une école privée* ».

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont au nombre de dix. Les trois plus âgés sont les plus diplômés, ils ont tous trois un Bac+5 mais aucun d'eux n'est en passe d'obtenir un emploi stable à plein temps. Une femme (49 ans), qui a toujours vécu de petits emplois, travaille en CDI annualisé au moment de l'entretien. Le second, un quarantenaire (41 ans), cherche à monter son affaire, ce qui, s'il y parvient, constituera une forme d'emploi stable ainsi qu'il le raconte. « *Et là actuellement, j'ai un projet en fait de monter avec un ami un salon de thé snacking à Rennes […] c'est, il ne faut pas oublier, c'est le salon de thé, donc salon de thé avec en fait des pâtisseries. Et en fait, ce qu'on vise, c'est plutôt du haut de gamme* ». Entre temps, il perçoit l'ARE. Le troisième enfin travaille dans le milieu du spectacle et a toujours travaillé en contrats courts, qu'ils relèvent du régime général ou du régime des intermittents du spectacle « *[…] je suis comme permanent. En communication administration on ne peut pas être intermittent sauf par exemple pour le théâtre du « tV ». Et là actuellement je suis avec deux compagnies, pour la compagnie « I » aussi en tant qu'intermittent. Mais on m'a nommé administrateur de production* ».

Les titulaires d'un Bac+2 sont âgés de 24 à 40 ans. La plus âgée (41 ans) travaille en CDI annualisé suite à son divorce. Elle élève seule ses deux enfants et ne peux envisager de travailler à temps plein avant que les enfants ne soient un peu plus autonomes. Elle souhaite surtout avoir des horaires qui lui permettent de ne pas travailler en soirée et les week-ends, notamment les dimanches, comme c'est le cas au moment de l'entretien. Parmi les deux trentenaires, une femme (35 ans) perçoit l'ARE et accepte quelques contrats de travail, dans la perspective de concilier vie professionnelle et vie familiale. Le second, un homme de 32 ans qui a travaillé en Irlande pendant dix ans, cherche à se faire recruter par une compagnie aérienne française. Il est « steward » intérimaire. Il est conscient que la restructuration du secteur a modifié les processus de recrutement qui passe dorénavant par une période de travail en intérim d'au moins une année comme il le formule très bien « *Il y a du personnel permanent, bien sûr. Il y a des CDI dans la société dans laquelle je travaille mais actuellement, ils embauchent également des intérimaires puisque, je pense, ils ne sont pas sûrs de l'évolution du secteur de l'aérien actuellement […] Mais je suis optimiste puisqu'en fin de compte là c'est vrai que l'activité dans l'aérien est assez particulière mais ça va se débloquer et de nouveau des CDI vont être proposés dans… Pour revenir sur Transavia, on obtient un CDI chez eux au bout de deux ans et demi, trois ans […] Alors, intérim dans un premier temps, on va dire la première année, la deuxième année, on aura des contrats saisonniers […] Puis généralement, en troisième année chez eux, on obtient un CDI […]* ».

Enfin, les quatre plus jeunes ont des situations professionnelles proches de celles de leurs aînés. La plus âgée (26 ans) travaille en CDD au moment de l'entretien pour avoir un salaire et en attendant le début de sa formation qui démarre quelques semaines après l'entretien. Elle s'est en effet inscrite dans une licence en management, dans une école privée, pour améliorer son niveau de qualification et dans l'optique de créer sa propre entreprise « *moi j'étais vraiment dans mon truc entêté étude-étude, licence-licence […] je me suis dit que ça pourrait me servir par rapport au projet que je voudrais monter […] de créer mon entreprise, etc., mais je n'ai pas lâché* ».

Une jeune femme (25 ans) qui a obtenu son BTS au bout de quatre années n'envisage pas une reprise d'études mais un départ de la région parisienne pour la province (ouest de la France) d'où est originaire son conjoint et où elle espère trouver un emploi dans le secteur sanitaire et social. Au moment de l'entretien, elle prépare leur départ. Un jeune homme (25 ans) travaille en intérim depuis sa sortie de son DUT de comptabilité. Il cherche activement un CDI mais sans grand succès. Si la situation perdure, il projette de créer sa

propre entreprise « *Idéalement, j'aimerais bien être mon propre patron comme tout le monde [...] c'est un désir intérieur qui veut me pousser à diriger en fait [...] Plus j'ai des responsabilités, plus ça me donne de l'ambition dans ce que je fais et vouloir être le meilleur dans ce que je fais [...]et même quand on est à l'école, on ne pense pas forcément à l'après, par exemple, à chercher un emploi au plus vite. Il y a des moments où c'est un peu plus dur que d'autres de trouver un emploi. Et oui par la suite, j'ai trouvé que c'était un peu compliqué de trouver un emploi, oui* ».

Le plus jeune d'entre eux (24 ans) n'est pas allé aux examens de son BTS vente. Après avoir cumulé des CDD qui ne se transforment pas en CDI et parce qu'il a besoin d'argent, il a pris le parti de faire un contrat de professionnalisation dans la perspective de se voir offrir un CDI par l'entreprise qui l'emploie à la fin de la formation comme il l'explique « *Parce que là, à l'heure qu'il est, je suis tellement dans la merde financièrement que je suis obligé de faire un contrat pro à 900 € [...]ils ne voulaient pas me prendre, déjà ils ne voulaient pas me présenter parce que j'avais le niveau BTS, je n'ai pas obtenu mon BTS mais j'ai le niveau, ils ne voulaient pas me présenter puisque j'étais trop qualifié, ça je tiens à le souligner aussi [...]* ».

La catégorie socioprofessionnelle

Les cadres passés par une activité réduite ont plus de chances de s'inscrire dans des trajectoires marquées par un retour durable dans un emploi à durée indéterminée, et ont ainsi moins de risques de connaître durablement une activité réduite, qu'elle soit courte ou longue. Les demandeurs d'emploi employés non qualifiés ont plus de risques de rester durablement dans une activité réduite courte (groupe 1), ainsi que de s'inscrire durablement dans une trajectoire de catégorie A, autrement dit sans emploi (groupe 6). En outre, les ouvriers ont une probabilité plus élevée de rester durablement inscrits à Pôle emploi, soit sans emploi (groupe 6), soit en exerçant une activité réduite longue (groupe 4).

Le motif d'inscription

Le motif d'inscription influe sur le fait d'appartenir à l'une des trajectoires types. Les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits suite à un licenciement (économique ou autres) ont plus de risques non seulement de se retrouver dans une trajectoire marquée par une activité réduite courte (groupe 1), mais aussi pour ceux dont le licenciement n'est pas économique de rester durablement sans emploi (groupe 6). Par ailleurs, ceux qui sont entrés à Pôle emploi suite à une mission d'intérim ont moins de chances de se retrouver dans une trajectoire marquée par une sortie durable en CDI. Ils ont en effet plus de risque de se retrouver durablement en activité réduite longue (groupe 4) mais moins de chances de se retrouver en activité réduite courte (groupe 1).
Le fait d'être primo-arrivant diminue la probabilité de se retrouver dans le groupe des personnes qui sortent durablement ver un emploi à durée indéterminée, mais accroît la probabilité de se retrouver dans une trajectoire durable au chômage, en activité réduite ou non (groupes 1, 4 et 6).

L'indemnisation chômage

Le type d'indemnisation permet une nouvelle fois de distinguer les individus qui retrouvent le chemin de l'emploi durable de ceux qui poursuivent en activité réduite : le fait de bénéficier d'une indemnisation chômage (assurance ou solidarité) augmente la probabilité de se retrouver dans l'un des deux groupes conduisant à l'obtention d'un emploi. Enfin, les demandeurs d'emploi inscrits dans un autre régime que le régime général ont moins de chances d'entrer durablement dans une trajectoire marquée par l'emploi à durée indéterminée à l'issu de la période d'activité réduite. Ils ont ainsi plus de risques de se retrouver durablement en activité réduite. Par ailleurs, le fait d'appartenir au régime des intérimaires augmente la probabilité d'appartenir à une trajectoire marquée durablement par l'activité réduite. Les intérimaires ont une meilleure connaissance que les autres demandeurs d'emploi des règles de cumul assurance chômage-activité réduite (par leurs collègues, amis et famille, mais aussi par les conseillers des agences d'intérim), si bien qu'ils restent inscrits durablement à Pôle emploi (voir partie 2). Les intermittents du spectacle ont une probabilité plus élevée d'avoir recours durablement à une activité réduite longue (groupe 4).

Le RSA

Par ailleurs, percevoir le RSA augmente le risque de se trouver dans le groupe des demandeurs d'emploi qui se retrouvent durablement au chômage en catégorie A (groupe 6) ou exerçant une activité réduite courte (groupe 1), mais influe négativement sur la probabilité que se trouver dans les groupes conduisant à l'emploi ou à l'activité réduite longue (groupes 2, 5 et 4).

CONCLUSION

L'utilisation d'une méthode d'appariement optimal a permis d'identifier différents types de trajectoires des demandeurs d'emploi ayant recours à l'activité réduite. Cette typologie a ainsi permis de dégager 6 groupes de trajectoires différentes : (1) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « courte » ; (2) une trajectoire marquée par un retour durable dans un emploi à durée indéterminée ; (3) une trajectoire marquée par de l'attrition ; (4) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « longue » ; (5) une trajectoire de sortie vers les CDD/CTT ; (6) une trajectoire durable sans emploi en catégorie A. Cette analyse met en évidence que seuls 8% des demandeurs d'emploi s'inscrivent dans des trajectoires marquées par une sortie durable vers un emploi à durée indéterminée. Tandis que 25% appartiennent à des trajectoires marquées par une activité réduite durable, 30% présentent des trajectoires caractérisées par une situation durable sans aucune activité au chômage.

Cette typologie a été couplée à l'utilisation d'un modèle économétrique pour saisir les effets des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles.
Les estimations effectuées sur la probabilité des demandeurs d'emploi suivis d'appartenir à l'une ou l'autre de ces trajectoires types nous ont permis de mettre en évidence les déterminants des trajectoires qui s'accompagnent d'un retour à l'emploi, ceux des trajectoires de recours à l'activité réduite et ceux des trajectoires de chômage durable. Cette analyse couplée à une enquête de terrain a permis d'éclairer les parcours biographiques des demandeurs d'emploi qui ont expérimenté de manière plus ou moins durable une activité réduite.

Nos résultats montrent que les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite influent sur leur trajectoire professionnelle. Ainsi, les seniors et les femmes qui ont eu recours à une activité réduite ont moins de chances de se trouver dans une trajectoire débouchant sur l'obtention d'un emploi, tandis qu'ils ont plus de risques de se trouver durablement en activité réduite. Le fait d'être plus diplômé et d'être cadre accroît les chances de s'inscrire dans une trajectoire marquée par un retour durable à l'emploi. En outre, le motif d'inscription joue sur l'appartenance à l'une des trajectoires types.
Les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits suite à un licenciement (économique ou autres) ont ainsi plus de risques de se retrouver dans une trajectoire caractérisée par une activité réduite courte. De plus, s'inscrire à Pôle emploi suite à une mission d'intérim diminue les chances de sortir durablement du chômage vers un emploi stable.

Les parcours biographiques des demandeurs d'emploi interrogés permettent d'éclairer les trajectoires des demandeurs d'emploi et de mettre en évidence les caractéristiques spécifiques de ceux qui ont pratiqué durablement une (ou des) activité(s) réduite(s).
Ces entretiens permettent de rendre compte de la complexité des facteurs qui influent sur les parcours des demandeurs d'emploi. Ces facteurs se croisent et s'accumulent en impactant durablement leur trajectoire professionnelle. L'enquête de terrain révèle aussi d'autres facteurs de frein à la sortie vers un emploi durable et d'enfermement dans une trajectoire marquée par des activités réduites, comme des problèmes de santé récurrents chez de nombreux demandeurs d'emploi, d'accident du travail, ou encore des discriminations subies.

Après avoir mis en évidence les facteurs qui influent sur l'enfermement dans des trajectoires marquées par des activités réduites, il convient de s'interroger sur l'impact de cette pratique sur la sortie durable du chômage et l'accès à un emploi de « bonne qualité ».
La partie 4 nous permet ainsi d'étudier le devenir des demandeurs d'emploi et l'effet de pratiquer une activité réduite sur le taux de sortie vers l'emploi, en tenant compte de la nature du contrat de travail.

L'ACTIVITÉ RÉDUITE EN FRANCE : QUELS EFFETS SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL ?

Dans cette partie, nous analysons les conséquences du passage de l'activité réduite en 2012 en France sur le type de contrat caractérisant l'emploi en reprise.

Depuis la fin des années 1970, les pays d'Europe connaissent des taux de chômage élevés. Le phénomène s'est accentué depuis le début de la crise économique amorcée en 2008. En France en particulier, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a ainsi augmenté de près de 65 % entre septembre 2008 et avril 2015. Cependant, dans le même temps, la catégorie de demandeurs d'emploi qui exercent une activité à temps réduit (contrat temporaire ou temps partiel tout en étant inscrit à Pôle emploi) a augmenté de plus de 80 %.
Cette catégorie de demandeurs d'emplois a vu son nombre croître en France mais aussi dans d'autres pays en Europe depuis les années 1990. Elle a alors fait l'objet de nombreuses études, tant en France (Granier et Joutard, 1999 ; Gurgand, 2009, Fremigacci et Terracol, 2013 ; Terracol, 2013), qu'à l'étranger (Gerfin et Alii, 2002 ; Kyyrä et Alii, 2009 ; Lalive et Alii, 2008) ; *Cf.* Fremigacci, 2011, pour une revue de la littérature sur le sujet. L'objectif de ces analyses est essentiellement de savoir dans quelle mesure le fait d'exercer une activité permet d'accélérer le retour à l'emploi. Ces études aboutissent à des effets contrastés. A court terme, l'activité réduite enfermerait le demandeur dans une trajectoire de contrats de travail précaires. A long terme, une activité réduite à temps plein accroitrait la probabilité de retrouver un emploi.
Plus récemment, Fontaine et Rochut (2014) se sont plus particulièrement intéressés à la qualité de l'emploi repris hors activité réduite. Les auteurs s'intéressent notamment à l'effet de l'activité réduite sur le salaire et le nombre d'heures du contrat de travail de l'emploi en reprise. Ce travail a été rendu possible par la fusion réalisée par l'ANPE, la DARES et l'INSEE des Déclarations Annuelles de Données Sociales (Insee) et du Fichier historique des demandeurs d'emploi sur la période 1999-2004. Cette fusion permet de disposer dans un même fichier des données statistiques sur les périodes d'emploi et de chômage pour les demandeurs d'emploi. Si les auteurs aboutissent au résultat suivant lequel l'activité réduite a un effet positif sur le retour à l'emploi à long terme, ils montrent qu'il n'y a pas d'effet positif sur le salaire en emploi et le nombre d'heures travaillées.

Dans la présente analyse, nous menons un travail complémentaire à celui réalisé par Fontaine et Rochut (2014). Nous étudions l'impact de l'activité réduite sur le type de contrat de travail en reprise d'emploi (contrats à durée indéterminée ou déterminée ; les contrats de travail temporaires). Pour cela, nous mobilisons les données du Fichier Historique des statistiques des demandeurs d'emplois et du D3 issu du fichier national des allocataires (Pôle emploi), et des Déclarations Préalables A l'Embauche. Cette deuxième source nous permet de disposer d'informations sur l'emploi en reprise. Nous utilisons alors des méthodes semi-paramétriques d'appariement dynamique (Lechner, 2008 ; Frederiksson et Johanssen, 2008) afin d'évaluer un effet causal de l'activité réduite. Pour cela, nous considérons un sous-échantillon d'entrants au chômage durant les 6 premiers mois de l'année 2012 et nous construisons deux groupes d'individus traités (demandeurs d'emplois passés par l'activité réduite) et non traités (individus ayant recouru à une activité réduite plus tard ou sans aucune expérience d'activité réduite). Nous comparons alors le devenir sur le marché du travail des 2 groupes d'individus sur un horizon de 6 mois ou 12 mois après l'entrée en activité réduite.

Nous montrons que le passage par l'activité réduite aurait pour conséquence de diminuer le taux d'emploi des individus sur un horizon de 6 mois ou de le laisser inchangé si l'on se place 1 an après l'entrée en activité réduite. En outre, l'activité réduite réduirait la probabilité d'être en contrat à durée indéterminée à 6 ou 12 mois ; ce n'est plus le cas si l'on ne considère que les emplois en reprise (*ie.* hors activité réduite). Par contre, dans tous les cas, l'activité réduite accroîtrait la probabilité pour les individus concernés d'être en contrat de travail temporaire.
Le reste du présent chapitre est organisé de la manière suivante. La section 1 présente les données utilisées et les premières statistiques. La section 2 présente la méthodologie économétrique mobilisée et les résultats.

LES DONNÉES

Après présenté les sources de données mobilisées (1), nous présentons nos échantillons, ainsi que des premières statistiques descriptives (2).

Les sources[12]

Dans le cadre de notre analyse, cherchons à évaluer l'impact de l'activité réduite sur le taux d'emploi et le type de contrat de travail de l'emploi en reprise. Pour cela, nous mobilisons deux sources : le FH-D3 (Pôle emploi) et les DPAE (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale, Acoss).
Le FH (Fichier Historique statistiques des demandeurs d'emploi) et le D3 issu du fichier national des allocataires de Pôle emploi. Pour chaque demande d'emploi sur la période 2004-2013, le FH nous permet entre autres d'accéder à plusieurs types d'informations sur le demandeur d'emploi considéré :

- les données démographiques (sexe, âge, nationalité, situation maritale et nombre d'enfants ; qualification et formation du demandeur d'emploi) ;
- le secteur d'emploi recherché ; la filière d'indemnisation et le régime particulier d'indemnisation, le motif et le mois d'inscription à Pôle emploi, mois par mois ;

Le fichier du D3 nous permet en particulier d'avoir des renseignements sur l'indemnisation et sur l'activité réduite (salaire et nombre d'heures) réalisée par un demandeur d'emploi, pour un mois donné. Nous mobilisons le fichier au 1/10e dans notre analyse.

Le fichier des DPAE (Déclarations Préalables A l'Embauche) de l'Acoss.
La déclaration préalable à l'embauche remplace la déclaration unique d'embauche. Il s'agit d'une formalité obligatoire à remplir par l'employeur auprès de l'URSSAF, pour toute embauche d'un salarié relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Le fichier des DPAE à notre disposition recense sur la période 2012-2014 l'ensemble des déclarations faites par les employeurs.
Cette source de données statistiques nous permet pour chaque déclaration faite d'avoir des renseignements sur :

- le type de contrat (contrat à durée indéterminée, à durée déterminée ou contrat de travail temporaire) ;
- la date d'embauche et de fin de contrat (le cas échéant) ;
- le secteur d'activité et la taille de l'établissement employeur.

Échantillon et premières statistiques descriptives

Dans le cadre de notre analyse, nous considérons un sous-échantillon de demandeurs d'emplois qui se sont inscrits à Pôle emploi entre janvier et juin 2012. Nous excluons les intermittents du spectacle et les demandeurs d'emplois en catégories D et E. Pour chaque demandeur d'emploi, on relève – le cas échéant – le mois marquant le début de sa première expérience en activité réduite après son inscription à Pôle emploi. A des fins d'exploitation statistique, nous restreignons la taille de notre échantillon en sélectionnant aléatoirement un sous-échantillon constitué de 10 % des demandeurs d'emploi considérés. Notre échantillon contient ainsi 21 960 demandeurs d'emploi inscrits entre janvier et juin 2012 pour lesquels nous sommes en mesure de suivre les trajectoires en termes de demande de demande et de reprise d'emploi sur les années 2012 et 2013[12].

11. Pour de plus amples détails sur les deux sources mentionnées, le lecteur se référera à la section 1 de la partie 1 du présent rapport.
12. 2012-2013 correspond à la période recouverte à la fois par les fichiers du FH-D3 et des DPAE à notre disposition.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Le tableau 8 décrit le sous-échantillon utilisé en matière de caractéristiques sociodémographiques.

Les informations retenues sur les demandeurs d'emplois datent du moment-même de leur inscription. Les constats suivants peuvent être faits. 47,8 % des demandeurs d'emplois ont eu au moins une expérience d'activité réduite lors de leur première inscription à Pôle emploi entre janvier et juin 2012. Premièrement, on peut noter que les personnes ayant recouru à l'activité réduite sur le premier semestre 2012 sont plus fréquemment des personnes de sexe féminin, de nationalité française, vivant en couple, ayant un CAP ou BEP, des ouvriers ou des employés qualifiés. Deuxièmement, il s'agit plus fréquemment de demandeurs d'emplois dont le motif d'inscription à Pôle emploi est la fin de CDD ou d'intérim, dont le secteur d'emploi recherché est constitué des métiers de l'industrie. Troisièmement, une personne passée par l'activité réduite dans sa première demande d'emploi est plus fréquemment indemnisée et bénéficie plus souvent de l'ARE tout en relevant du régime général.

TABLEAU 8

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE OU NON

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOIS	PAS D'AR AU COURS DE LA DEMANDE	AR AU COURS DE LA DEMANDE	TOUS LES ENTRANTS DE JANVIER À JUIN 2012
Nombre de personnes	11 476	10 484	21 960
Sexe			
Homme	53	49	51
Age à l'inscription			
Age moyen	33,68	34,01	33,83
Moins de 25 ans	26	23	25
Entre 25 et 49 ans	61	66	64
50 ans et plus	13	11	12
Nationalité française	85	89	87
Situation maritale			
Célibataire	54	51	53
Séparé	10	9	9
En couple	35	41	38
Nombre d'enfants			
Pas d'enfant	63	60	62
Un ou deux enfants	28	30	29
Trois enfants ou plus	9	9	9
Niveau de formation			
Pas de diplôme	5	4	5
BEPC	14	11	13
LYCEE	2	1	2
CAP-BEP	34	39	36
BAC	21	22	21
BAC+2	11	12	11
BAC+3 et plus	12	11	12
Qualification			
Ouvrier non qualifié	10	11	11
Ouvrier qualifié	12	16	14
Employé non qualifié	24	17	21

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOIS	PAS D'AR AU COURS DE LA DEMANDE	AR AU COURS DE LA DEMANDE	TOUS LES ENTRANTS DE JANVIER À JUIN 2012
Nombre de personnes	11 476	10 484	21 960
Employé qualifié	41	44	42
Techniciens et agents de maîtrise	7	8	8
Cadres	6	4	5
Motif d'inscription			
Licenciement économique	3	3	3
Autre licenciement	11	9	10
Démission	4	3	4
Rupture conventionnelle	6	5	5
Fin de CDD	22	31	26
Fin d'intérim	6	14	10
Primo-entrants	6	2	4
Fin d'arrêt maladie	4	4	4
Fin d'activité non salariée	2	1	1
Fin de stage	2	2	2
Autre cas	36	25	31
Code ROME de l'emploi recherché			
Agriculture, pêche et nature	3	4	4
Art et maîtrise d'ouvrage	1	0	0
Banque, Assurance et Immobilier	2	1	1
Commerce, vente et distribution	18	15	16
Communication et multimédia	2	2	2
Construction, bâtiment et travaux publics	11	11	11
Hôtel, restaurant et tourisme	10	8	9
Métiers de l'industrie	7	12	9
Installation et maintenance	4	4	4
Métiers de la santé	3	4	3
Services à la personne	17	18	18
Métiers du spectacle	1	1	1
Support aux entreprises	12	10	11
Transports et logistique	9	11	10
Indemnisable au cours de la période	38	69	53
Type d'allocation			
ARE	36	67	51
Autres assurances	0	0	0
Solidarité	2	2	2
Régimes particuliers			
Régime général	34	50	41
Intérim	4	20	11
Autres régimes	62	31	47

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : Parmi les personnes ayant eu une expérience d'activité réduite durant leur demande d'emploi, 44 % sont employés qualifiés.
NOTE : pourcentage.

Variables d'intérêt : évolution depuis l'inscription à Pôle emploi

Étant donné que nous nous intéressons à la reprise d'un emploi (et à sa nature) par le demandeur d'emploi, nous mobilisons les fichiers des DPAE et du FH-D3 pour construire les évolutions des variables qui nous intéresse : le taux d'emploi d'une part, les proportions des différents types de contrat de travail d'autre part. Nous mesurons ces évolutions depuis le mois d'inscription de l'individu à Pôle emploi et distinguons les individus qui ont passé (au moins) un mois en activité réduite (depuis leur inscription à Pôle emploi) des autres individus.

Quel que soit l'horizon temporel retenu, nous constatons que le taux d'emploi est plus faible chez les individus ayant recouru à l'activité réduite que chez les autres. Du côté des types de contrats de travail, les demandeurs d'emploi avec une expérience en AR ont plus fréquemment des contrats de travail temporaire et moins fréquemment des contrats à durée indéterminée[13].

Ces corrélations ne constituent en rien un impact de l'AR sur le taux d'emploi. Comme nous l'avons vu précédemment les individus qui ont recouru à l'AR diffèrent des autres suivant différentes caractéristiques.

FIGURE 4

ÉVOLUTION DES TAUX D'EMPLOIS ET DES TYPES DE CONTRATS ASSOCIÉS (CDI, CDD, CTT), SELON L'HORIZON TEMPOREL CONSIDÉRÉ ET LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ RÉDUITE AU COURS DE LA DEMANDE D'EMPLOIS

TAUX D'EMPLOI

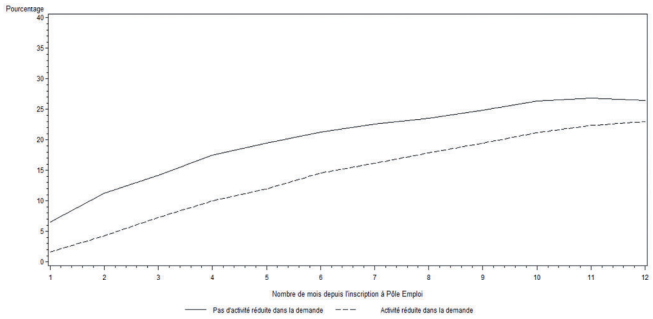

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 6 mois après l'inscription au chômage, le taux d'emploi des personnes ayant pratiqué une activité réduite est sur l'année 2012 est de 14,6% contre 20,7% pour ceux qui n'en ont pas fait.

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

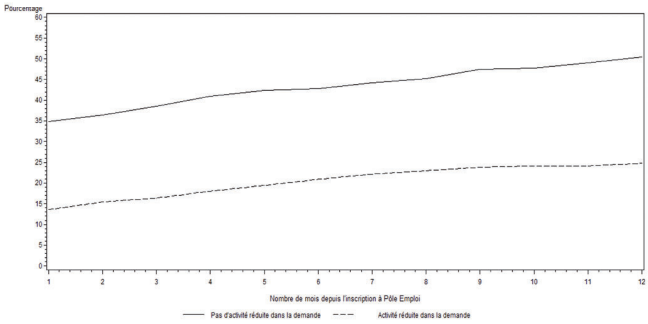

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 6 mois après l'inscription au chômage, les personnes qui ont pratiqué une activité réduite sont en CDI dans 20,9% des cas contre 42,8% pour ceux qui n'en ont pas fait.

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

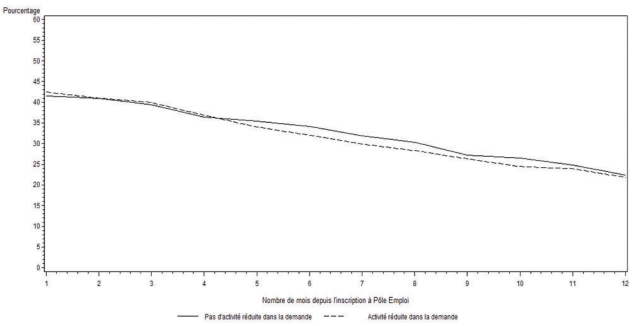

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 6 mois après l'inscription au chômage, les personnes qui ont pratiqué une activité réduite sont en CDD dans 32,0% des cas contre 34,2% pour ceux qui n'en ont pas fait.

CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE

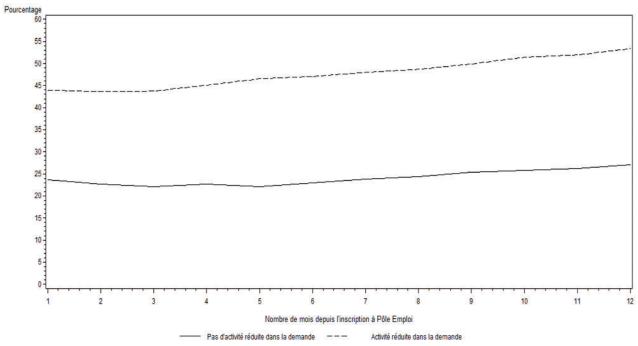

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 6 mois après l'inscription au chômage, les personnes qui ont pratiqué une activité réduite sont en CTT dans 47,1% des cas contre 23,0% pour les autres.

13. Si l'on exclut de la situation d'emploi les expériences en activité réduite, les mêmes constats demeurent.

MÉTHODOLOGIE ÉCONOMÉTRIQUE ET RÉSULTATS

L'objectif de la présente section est de présenter la méthodologie économétrique susceptible de pouvoir nous permettre d'évaluer l'impact du recours à l'activité réduite sur le type de contrat de travail de l'emploi occupé après recours à l'activité réduite (1), et de présenter les principaux résultats (2).

Stratégie

Pour cela, il nous faut contrôler du biais de sélection tout en tenant compte de la spécificité des données statistiques sur les demandeurs d'emploi.
Premièrement, et en effet, on pourrait penser que les personnes en activité réduite sont les plus employables et donc les plus à même de retrouver un emploi. A la section 1, nous avons vu que les deux sous-populations (avec ou sans AR) différaient en termes de caractéristiques sociodémographiques. De plus, il se peut que les deux groupes de demandeurs d'emplois diffèrent suivant des caractéristiques inobservables de l'économètre.
Deuxièmement, il convient de retenir une méthode qui nous permette aussi de tenir compte de la spécificité des données de demandeurs d'emploi (variables de durée notamment). En particulier, ces derniers ne commencent pas au même mois de 2012 leur épisode de chômage. En outre, tous les demandeurs d'emplois qui ont recours à l'activité réduite ne la débutent pas au même moment au regard de leur date d'entrée au chômage.
Afin d'estimer un effet causal de l'activité réduite, il importe alors de considérer une méthode économétrique qui permette à la fois de contrôler du biais de sélection de tenir compte du timing des événements (entrée au chômage ; entrée en activité réduite une fois entré(e) au chômage). A ce jour, deux principaux types de méthodes sont avancées (Frederiksson Et Johansson, 2008 ; Lalive, Van Ours et Zweimüller, 2008).
Une première approche est le « timing of events » D'abbring et Van Den Berg (2003) appliqué aux variables de durée. Elle requiert l'estimation de modèles de durée et permet de contrôler d'un biais de sélection lié à des variables observables et inobservables, via la modélisation de la variable de sortie (taux d'emploi ou type de contrat associé l'emploi en sortie de chômage) et la variable de sélection (l'accès à l'activité réduite), tout en supposant que les deux variables de termes d'erreur inobservables sont potentiellement corrélées entre elles. Cependant, cette méthode repose sur des hypothèses fortes de modélisation de l'hétérogénéité inobservée qu'il est difficile de tester (Frederiksson et Johansson, 2008).
Une deuxième méthode adapte les méthodes d'appariement sélectif sur le score de propension (Rosenbaum et Rubin, 1983) au cas des données de durées en tenant compte du « timing » des événements (*cf.* Sianesi, 2004, et plus récemment, Lechner, 2008, et Frederiksson et Johansson, 2008, pour une présentation du cadre analytique). Il s'agit des méthodes d'appariement dynamique qui s'inscrivent dans le cadre du modèle de Rubin (1974). Dans ce cas, on considère un groupe d'individus traités – les demandeurs d'emplois ayant eu recours à l'activité réduite. Pour évaluer l'effet causal du traitement (l'activité réduite) pour l'individu traité (le demandeur d'emploi passé par l'AR), il est nécessaire de comparer la variable de résultat (situation sur le marché du travail (en emploi ou au chômage) ; type de contrat de travail de l'emploi) de l'individu ayant eu recours à l'activité réduite à la situation ou au type de contrat qui l'aurait caractérisé s'il n'avait pas eu d'expérience d'activité réduite. Cette situation étant contrefactuelle pour le demandeur d'emploi passé par l'activité réduite, on utilise comme approximation de la situation contrefactuelle la situation de l'individu non traité (ou de contrôle) qui est le plus proche voire identique à l'individu traité en termes de caractéristiques observables. Dans le cas où le traitement peut intervenir à différents moments du temps comme c'est le cas de l'activité réduite pour différents chômeurs, on considère qu'entrer en activité réduite plus ou moins tard par rapport à la date d'inscription au chômage constitue un traitement différent. Par ailleurs, au moment de l'appariement, on peut contrôler de la date d'entrée de l'individu au chômage pour tenir complètement compte du timing des événements. Néanmoins, cette méthode repose sur l'hypothèse d'indépendance conditionnelle de la variable de résultat au traitement, une fois que l'on a contrôlé de l'ensemble des caractéristiques observables affectant à la fois la variable de résultat et la variable de traitement. Cette hypothèse est également non testable. Malgré tout, comme nous disposons d'un ensemble large de renseignements sur le demandeur d'emploi avant son passage par l'activité réduite (*cf.* la section 1), nous pouvons envisager l'utilisation de cette méthode[14]. C'est cette méthode que nous retenons dans la suite de cette analyse[15].

14. En outre, contrairement aux méthodes de régression linéaire, les méthodes d'appariement sélectif permettent de contrôler par des variables observables potentiellement endogènes (FRÖLICH, 2008).

15. Notons qu'au regard de la discussion menée dans cette section il pourra s'avérer utile d'estimer un modèle de durée du type « timing of events » comme cela as pu être fait dans Lalive, Van Ours Et Zweimüller (2008).

Différences dans les variables d'intérêt entre groupes traités et groupes non traités

Construction de l'échantillon

Dans cette section, nous décrivons comment nous avons procédé pour la construction de l'échantillon pour pouvoir utiliser la méthode de l'appariement sélectif dynamique.

Dans un premier temps, nous considérons que la date d'entrée en activité réduite, en l'occurrence le nombre de mois écoulés depuis l'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi, donne lieu à un traitement différent. Etant donné que nous disposons des données des fichiers du FH-D3 et des DPAE pour les deux seules années 2012 et 2013, nous avons considéré les entrants au chômage entre Janvier et Juin 2012. De la sorte, nous pouvons considérer les entrées en activité réduite de la date d'inscription au chômage jusqu'au sixième mois après le début de la demande d'emploi, tout en conservant un horizon temporel assez long pour observer le retour à l'emploi et le type de contrat associé. Dans ce cas, pour chaque vague d'entrée au chômage, nous pouvons en particulier observer la situation sur le marché du travail jusqu'à un an après l'entrée en activité réduite, les données utilisées du FH-D3 n'étant plus disponibles à compter du 1er janvier 2014[16].

Dans un second temps, et par conséquent, il convient de construire un groupe contrôle pour chacun des individus des groupes d'individus traités. Contrairement aux méthodes d'appariement traditionnelles, le groupe de contrôle est non seulement constitué des demandeurs d'emploi qui n'auront jamais recours à l'activité réduite, mais aussi de ceux qui auront accès plus tard à un emploi en activité réduite. L'hypothèse sous-jacente est qu'à tout instant chaque demandeur d'emploi ne sait pas s'il va se voir proposer une activité réduite dans les mois à venir ; il ne peut donc pas l'anticiper (SIANESI, 2004)[17].

Au final, sur la base de l'échantillon de 21960 individus d'entrants au chômage entre janvier et juin 2012, on dispose de 7 groupes de traitement (et donc de 7 groupes de contrôle), pour lesquels on peut observer la situation sur le marché sur du travail entre 1 et 12 mois après l'entrée en activité réduite[18].

Estimateurs naïfs

A partir de la base construite à la section précédente, nous sommes en mesure d'aller au-delà d'une simple comparaison de la situation d'emploi à un moment donné du temps entre les individus qui ont recouru à l'AR et les autres (section 1.2.2).

TABLEAU 9

DIFFÉRENCES DANS LE TAUX D'EMPLOI ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI ONT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE ET LES AUTRES

DATE D'ENTRÉE EN AR/HORIZON	6 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE	12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE
A l'inscription à Pôle emploi	-4,81*** (0,64)	-3,70*** (0,76)
Un mois après l'inscription	-1,65 (1,27)	1,14 (1,48)
Deux mois après l'inscription	-2,96* (1,70)	0,66 (1,95)
Trois mois après l'inscription	-4,07** (2,03)	0,61 (23,45)
Quatre mois après l'inscription	-2,14 (2,44)	-2,21 (2,59)
Cinq mois après l'inscription	-4,96* (2,63)	-2,41 (2,89)
Six mois après l'inscription	-0,78 (3,28)	4,46 (3,78)

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE.
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi ont une probabilité moins importante d'être en emploi 6 mois après l'entrée en activité réduite que le groupe de contrôle, mais 12 mois après, la différence entre groupes de traités et de non traités n'est plus significative.
NOTES : points de pourcentage. Ecarts-types entre parenthèses. *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

16. La prochaine mise à jour du fichier du FH-D3 doit avoir lieu à la fin de l'année 2015.

17. Cette hypothèse est également faite pour pouvoir utiliser la méthode du « timing of events » D'Abbring Et Van Den Berg (2003).

18. Dans la fusion réalisée entre FH-D3 et DPAE, l'individu considéré est quasiment systématiquement observé au chômage ou en emploi. Par contre, les renseignements sur l'emploi occupé ne sont pas systématiquement répertoriés dans le fichier des DPAE.

Taux d'emploi

On peut alors comparer la situation des demandeurs d'emplois ayant recouru à l'AR à celle d'un groupe de contrôle et ce pour différentes dates d'entrée en activité réduite et à différents horizons temporels. Dans ce qui suit, on considère le devenir du demandeur passé par l'AR 6 mois et 12 mois après le passage par l'activité réduite. Le tableau 9 montre ainsi qu'à 6 mois, le taux d'emploi des demandeurs d'emploi ayant recouru à l'activité réduite est plus faible que celui du groupe de contrôle dans 4 cas sur 7 suivant la date d'entrée en activité réduite. A un horizon de 12 mois en revanche, il n'y a plus de différence entre groupe de traités et de contrôle. Les graphiques de l'annexe 5 montrent bien cette différence entre les 2 horizons.

Type de contrat de travail

Si l'on considère maintenant le type de contrat associé à l'emploi occupé 6 ou 12 mois après l'entrée en activité réduite, on s'aperçoit que les demandeurs d'emploi occupent plus fréquemment un emploi associé à un contrat de travail temporaire et moins fréquemment un contrat associé à un contrat à durée indéterminé et ce quelle que soit la date d'entrée en AR et l'horizon considéré[19] (tableau 10).

TABLEAU 10

DIFFÉRENCES DE PROPORTIONS DANS LE TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI ONT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE ET LES AUTRES
Tous les types d'emplois (activité réduite comprise) sont considérés à l'horizon fixé

TYPE DE CONTRAT / DATE D'ENTRÉE EN AR	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE
Horizon : 6 mois après l'entrée en activité réduite			
A l'inscription à Pôle emploi	-5,26*** (2,03)	-2,19 (1,89)	7,45*** (1,92)
Un mois après l'inscription	-9,45*** (2,75)	-7,55*** (2,42)	17,00*** (2,78)
Deux mois après l'inscription	-9,24*** (3,30)	-0,13 (3,05)	9,37*** (3,18)
Trois mois après l'inscription	-4,81 (4,19)	-2,04 (3,82)	2,77 (3,76)
Quatre mois après l'inscription	-6,18 (4,45)	-3,53 (3,85)	9,71** (4,31)
Cinq mois après l'inscription	-7,72* (4,72)	-1,25 (4,05)	8,97** (4,50)
Six mois après l'inscription	-9,62* (5,28)	-0,54 (4,30)	10,16** (5,08)
Horizon : 12 mois après l'entrée en activité réduite			
A l'inscription à Pôle emploi	-7,48*** (1,16)	0,81 (1,32)	6,66*** (1,58)
Un mois après l'inscription	-9,18*** (2,42)	-7,33*** (1,64)	16,51*** (2,39)
Deux mois après l'inscription	-5,71* (2,98)	-6,52*** (2,10)	12,23*** (2,88)
Trois mois après l'inscription	-7,36** (3,46)	-4,83* (2,56)	12,19*** (3,33)
Quatre mois après l'inscription	-5,19 (4,13)	-2,54 (3,15)	7,72** (3,88)
Cinq mois après l'inscription	-8,79** (4,37)	-2,04 (3,28)	10,84*** (4,42)
Six mois après l'inscription	-4,59 (5,01)	-4,58 (3,46)	9,16*(4,74)

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi ont une probabilité moins élevée d'être en CDI 6 mois après l'entrée en activité réduite que le groupe de contrôle, mais ils ont une probabilité plus élevée d'être en contrat de travail temporaire, tandis que la différence avec le groupe de traités et de contrôle n'est pas significative pour l'entrée en CDD.
Notes : points de pourcentage. Écarts-types entre parenthèses. *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

Cependant les résultats obtenus dans le tableau 10 sont vraisemblablement en partie liés au fait que dans la situation d'emploi considérée 6 ou 12 mois après l'entrée en AR on considère aussi les situations d'activité réduite.
Le tableau 10 exclut ce type d'emploi de manière à ne considérer que l'emploi en reprise (*i.e.* sans inscription à Pôle emploi en parallèle). Dans ce cas, seule la différence dans la proportion d'individus en contrat de travail temporaire subsiste dans tous les cas de traitements (tableau 11).

19. Les graphiques de l'annexe 6 synthétisent ce résultat.

TABLEAU 11

DIFFÉRENCES DE PROPORTIONS DANS LE TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI ONT EU RECOURS À L'ACTIVITÉ RÉDUITE ET LES AUTRES

Seuls les emplois hors activité réduite sont considérés à l'horizon fixé

TYPE DE CONTRAT / DATE D'ENTRÉE EN AR	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE
Horizon : 6 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-11,10*** (1,32)	-2,15 (1,46)	13,26*** (1,54)
Un mois après l'inscription	-15,39*** (1,96)	-8,48*** (2,04)	23,88*** (2,31)
Deux mois après l'inscription	-13,71*** (2,54)	-3,75 (2,59)	17,46*** (2,85)
Trois mois après l'inscription	-14,96*** (2,95)	-0,51 (2,92)	15,47*** (3,22)
Quatre mois après l'inscription	-12,21*** (3,51)	-3,26 (3,19)	15,47*** (3,67)
Cinq mois après l'inscription	-18,73*** (3,60)	-3,70 (3,55)	15,03*** (3,86)
Six mois après l'inscription	-19,83*** (4,46)	4,46 (4,26)	15,37*** (4,74)
Horizon : 12 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-18,00*** (1,21)	2,35 (1,14)	15,65*** (1,35)
Un mois après l'inscription	-17,04*** (1,96)	-3,12* (1,72)	20,16*** (2,16)
Deux mois après l'inscription	-16,06*** (2,50)	-1,73 (2,24)	17,79*** (2,73)
Trois mois après l'inscription	-17,81*** (2,76)	0,67 (2,62)	17,14*** (3,03)
Quatre mois après l'inscription	-11,88*** (3,40)	-2,24 (2,92)	14,12*** (3,52)
Cinq mois après l'inscription	-16,64*** (3,54)	-1,93 (3,10)	18,56*** (3,78)
Six mois après l'inscription	-9,91** (4,65)	-5,61 (3,57)	15,52*** (4,74)

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE.
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : En ne considérant comme variable expliquée que l'emploi en reprise (*i.e.* sans inscription à Pôle emploi en parallèle), il n'existe plus de différence significative dans l'entrée en CDI à un horizon de 6 mois entre les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi et le groupe de contrôle.
NOTES : points de pourcentage. Écarts-types entre parenthèses. *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

Résultats

De manière à essayer d'évaluer l'effet causal de la pratique d'une activité réduite sur la reprise d'emploi et le type d'emploi en reprise, nous reprenons l'analyse menée à la section précédente, mais en contrôlant de l'ensemble des caractéristiques observables susceptibles d'affecter le passage par une activité réduite.
Pour cela, nous utilisons les méthodes d'appariement sélectif dynamique présentées au début de cette section et nous procédons comme dans SIANESI (2004).

Taux d'emploi

TABLEAU 12

EFFET DU PASSAGE PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE SUR LE TAUX D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI À L'HORIZON DE 6 OU 12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE

DATE D'ENTRÉE EN AR/HORIZON	6 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE	12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE
A l'inscription à Pôle emploi	-4,94*** [-7,36 ; -2,81]	-4,79*** [-6,98 ; -2,01]
Un mois après l'inscription	-5,70** [-9,38 ; -0,21]	-1,04 [-7,86 ; 1,92]
Deux mois après l'inscription	-7,66** [-11,61 ; -0,84]	-4,92 [-8,62 ; 3,52]
Trois mois après l'inscription	-5,41** [-13,29 ; -0,03]	-2,07 [-11,81 ; 5,30]
Quatre mois après l'inscription	-3,16 [-12,46 ; 4,05]	-5,92 [-14,98 ; 2,53]
Cinq mois après l'inscription	-7,23 [-16,13 ; -1,46]	-5,66 [-16,22 ; 2,11]
Six mois après l'inscription	-0,84*** [-17,38 ; -6,29]	-1,90 [-13,37 ; 11,78]

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE .
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi ont une probabilité moins importante d'être en emploi 6 mois après l'entrée en activité réduite que le groupe de contrôle, mais 12 mois après, la différence entre groupes de traités et de non traités n'est plus significative.
NOTES : points de pourcentage. Coefficients estimés en utilisant des méthodes d'appariement sélectif et l'estimateur du plus proche voisin. Entre crochets, intervalles de confiance à 5 % obtenus par bootstrap (ré-échantillonnage en considérant 200 échantillons). *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

Dans un premier temps, pour chaque date d'entrée en activité réduite et donc chaque groupe de traités et non traités, nous estimons la probabilité de recourir à l'activité réduite à la date en question[20]. Pour cela, dans la spécification des 7 modèles logit estimés, nous considérons la liste des variables de contrôle suivante issues du fichier du FH-D3 : les caractéristiques démographiques (sexe ; âge ; statut marital et nombre d'enfants), le niveau de diplôme et la qualification ; le motif et le mois d'inscription au chômage, le secteur d'emploi recherché, le type d'indemnisation, le taux de remplacement pour les individus indemnisés et le régime d'indemnisation[21].
Dans le cadre de l'estimation d'un effet causal utilisant des estimateurs de *matching* dynamique, il importe de vérifier que les individus des groupes traités et non traités sont comparables en terme de caractéristiques de contrôle. Les graphiques représentant les densités des probabilités estimées d'affectation aux traitements montrent que pour toute date d'entrée en activité réduite il existe un large ensemble des valeurs des variables de contrôle partagées par les groupes d'individus traités et de contrôle (*cf.* annexe 7).
Dans un second temps, nous utilisons l'estimateur du plus proche voisin pour estimer l'effet du passage par l'activité réduite sur les individus qui ont recouru à l'activité réduite (effet du traitement sur les traités) à chaque date.
Sur un horizon de 6 mois après l'entrée en activité réduite, le tableau 12 montre que l'activité réduite réduirait le taux d'emploi des personnes qui ont recouru à l'activité réduite. A un horizon de 12 mois en revanche, le passage par l'activité réduite n'a plus d'effet sur le taux d'emploi des individus concernés.

20. Procéder ainsi revient au même que d'estimer un modèle de hasard discret où tous les coefficients estimés varient avec la date d'entrée dans le traitement et donc du temps d'attente entre l'entrée au chômage et l'entrée en activité réduite (SIANESI, 2004).

21. Les variables variant dans le temps sont pour l'instant mesurées à la date d'entrée de l'individu sur les listes de Pôle emploi. Par ailleurs, ultérieurement nous tiendront aussi compte du parcours d'emploi de demandeur d'emploi lors des années précédant l'entrée au chômage en 2012 (nombre passé de mois d'indemnisation, de mois en activité réduite ou à avoir été demandeur d'emploi).

Type de contrat de travail

Si l'on se concentre maintenant sur le type de contrat de travail associé à la situation d'emploi mesurée à un horizon de 6 ou 12 mois après l'entrée en activité réduite, l'activité réduite diminuerait la probabilité d'être en CDI et augmenterait celle d'avoir un contrat de travail temporaire (tableau 13).

Par contre, si l'on retire de la situation d'emploi à 6 ou 12 mois tous les emplois en activité réduite, l'activité réduite ne ferait plus qu'accroître la probabilité que l'individu ayant recouru à l'activité réduite aurait d'avoir à terme un contrat de travail temporaire[23] (tableau 14).

TABLEAU 13

EFFET DU PASSAGE PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE SUR LE TAUX D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI À L'HORIZON DE 6 OU 12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE

Tous les types d'emplois (activité réduite comprise) sont considérés à l'horizon fixé

TYPE DE CONTRAT / DATE D'ENTRÉE EN AR	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE
Horizon : 6 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-5,77*** [-11,71 ; -3,29]	-1,57 [-4,48 ; 3,89]	7,34*** [3,13 ; 11,60]
Un mois après l'inscription	-14,84*** [-18,22 ; -4,13]	-5,59** [-13,94 ; -0,22]	20,42*** [10,68 ; 25,54]
Deux mois après l'inscription	-6,02** [-22,05 ; -1,31]	-1,63 [-11,93 ; 5,39]	7,64** [4,23 ; 22,05]
Trois mois après l'inscription	-13,90*** [-23,87 ; -2,63]	-6,76 [-12,12 ; 7,90]	20,66*** [3,56 ; 23,32]
Quatre mois après l'inscription	-11,94** [-26,31 ; -1,06]	-0,17 [-12,10 ; 9,30]	12,11** [3,70 ; 25,00]
Cinq mois après l'inscription	-12,62** [-31,36 ; -5,52]	3,56 [-6,50 ; 17,85]	9,06 [-1,77 ; 23,47]
Six mois après l'inscription	-18,75*** [-40,36 ; -6,42]	3,57 [-13,07 ; 17,28]	15,18** [4,59 ; 32,57]
Horizon : 12 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-11,55*** [-15,58 ; -8,38]	3,32** [0,20 ; 7,01]	8,23*** [4,59 ; 12,48]
Un mois après l'inscription	-13,47*** [-18,61 ; -4,84]	-3,01 [-7,85 ; 2,70]	16,48*** [7,14 ; 20,94]
Deux mois après l'inscription	-15,45*** [-20,38 ; -2,67]	0,94 [-9,97 ; 5,94]	14,50*** [2,49 ; 21,47]
Trois mois après l'inscription	-17,29*** [-23,26 ; -5,56]	1,76 [-9,89 ; 7,36]	15,53*** [6,60 ; 24,31]
Quatre mois après l'inscription	-4,94 [-19,73 ; 3,92]	-2,23 [-13,23 ; 7,84]	7,18** [0,00 ; 22,45]
Cinq mois après l'inscription	-10,38** [-26,81 ; -2,79]	-1,63 [-11,73 ; 11,73]	12,02** [4,28 ; 26,44]
Six mois après l'inscription	-14,28 [-29,91 ; 3,36]	-0,89 [-20,87 ; 4,59]	15,18** [1,83 ; 33,26]

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE .
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : Les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi ont une probabilité moins élevée d'être en CDI 6 mois après l'entrée en activité réduite que le groupe de contrôle, mais ils ont une probabilité plus élevée d'être en contrat de travail temporaire, tandis que la différence avec le groupe de traités et de contrôle n'est pas significative pour l'entrée en CDD.
Notes : points de pourcentage. Coefficients estimés en utilisant des méthodes d'appariement sélectif et l'estimateur du plus proche voisin. Entre crochets, intervalles de confiance à 5 % obtenus par bootstrap (ré-échantillonnage en considérant 200 échantillons). *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

23. Les graphiques en annexe 8 résument ce résultat.

TABLEAU 14

EFFET DU PASSAGE PAR L'ACTIVITÉ RÉDUITE SUR LE TAUX D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI À L'HORIZON DE 6 OU 12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE

Seuls les emplois hors activité réduite sont considérés à l'horizon fixé

TYPE DE CONTRAT / DATE D'ENTRÉE EN AR	CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE	CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE	CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE
Horizon : 6 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-3,62 [-10,89 ; 1,76]	-4,67 [-8,12 ; 4,37]	8,29* [-0,14 ; 11,94]
Un mois après l'inscription	-9,31** [-19,75 ; -2,22]	-7,61* [-17,93 ; 0,01]	16,92*** [9,63 ; 26,37]
Deux mois après l'inscription	-9,01* [-21,05 ; 0,73]	-3,97 [-12,46 ; 8,62]	12,98** [1,53 ; 18,64]
Trois mois après l'inscription	2,05 [-20,98 ; 8,39]	-1,14 [-13,29 ; 11,89]	-0,91 [-7,27 ; 16,97]
Quatre mois après l'inscription	-5,96 [-27,50 ; 5,42]	-3,66 [-17,08 ; 12,64]	9,62** [0,01 ; 24,58]
Cinq mois après l'inscription	-2,83 [-30,27 ; 6,16]	-9,52 [-22,61 ; 9,78]	12,35** [0,01 ; 27,22]
Six mois après l'inscription	-15,56* [-30,68 ; -3,55]	8,89 [-15,06 ; 15,15]	6,67 [-4,54 ; 29,17]
Horizon : 12 mois après l'entrée en activité réduite.			
A l'inscription à Pôle emploi	-6,80** [-11,26 ; -0,86]	2,63 [-2,23 ; 5,54]	4,17 [-1,56 ; 8,29]
Un mois après l'inscription	-5,50*** [-16,79 ; -1,24]	-7,05** [-12,07 ; -1,00]	12,56*** [8,27 ; 23,47]
Deux mois après l'inscription	-3,81 [-14,91 ; 2,71]	-7,84 [-13,56 ; 1,02]	11,64*** [3,05 ; 20,34]
Trois mois après l'inscription	-9,28 [-19,19 ; 4,44]	-5,17** [-14,64 ; 4,20]	14,46*** [2,80 ; 21,96]
Quatre mois après l'inscription	-9,00 [-22,45 ; 5,78]	-1,44 [-13,60 ; 6,80]	10,44* [-2,04 ; 21,77]
Cinq mois après l'inscription	-15,51* [-26,90 ; -3,29]	-0,75 [-14,50 ; 6,87]	16,26* [-0,46 ; 25,44]
Six mois après l'inscription	-8,50*** [-26,94 ; 4,08]	0,01 [-13,26 ; 9,18]	8,50* [-2,05 ; 28,57]

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE.
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : En ne considérant comme variable expliquée que l'emploi en reprise (*i.e.* sans inscription à Pôle emploi en parallèle), il n'existe plus de différence significative dans l'entrée en CDI à un horizon de 6 mois entre les demandeurs d'emploi ayant connu une première activité réduite trois mois après leur inscription à Pôle emploi et le groupe de contrôle.
NOTES : points de pourcentage. Coefficients estimés en utilisant des méthodes d'appariement sélectif et l'estimateur du plus proche voisin. Entre crochets, intervalles de confiance à 5 % obtenus par bootstrap (ré-échantillonnage en considérant 200 échantillons). *(respectivement ** et ***) désigne le niveau de significativité du coefficient à un seuil de 10 % (respectivement 5 % et 1 %).

CONCLUSION

Dans cette partie, dans la lignée des travaux menés sur les effets de l'activité réduite, nous nous sommes intéressés à l'évaluation de l'effet du recours à l'activité réduite sur le taux d'emploi des individus concernés, mais sur une période plus récente. De plus, nous avons cherché à estimer les conséquences du passage par l'activité réduite sur le type d'emploi à un horizon de 6 à 12 mois après le recours à l'activité réduite.
Nos résultats montrent deux choses. Premièrement, le recours à l'activité réduite réduirait le taux d'emploi des personnes concernées mais uniquement sur un horizon de 6 mois après l'entrée en activité réduite ; 12 mois après l'entrée en activité réduite, il n'y a plus d'effet. Deuxièmement, le recours à l'activité réduite réduirait la probabilité qu'ont les individus (passés par l'activité réduite) à être en CDI à un horizon de 6 mois, mais ce n'est plus le cas 1 an après l'entrée en activité réduite. En revanche, le passage par l'activité réduite augmenterait la chance qu'a un individu d'être en contrat de travail temporaire, quel que soit l'horizon considéré (6 ou 12 mois après l'entrée en activité réduite.

Plusieurs prolongements à ce travail pourraient être envisagés. Nous pourrions regarder l'impact du recours à l'activité réduite sur d'autres caractéristiques de l'emploi en reprise (*i.e.* hors activité réduite) tel que le secteur d'activité de l'emploi considéré. Une autre piste pourrait consister en l'analyse d'effets différenciés suivant différentes sous-populations de demandeurs d'emploi (par exemple, en distinguant indemnisés et non indemnisés). Nous pourrions aussi analyser dans quelle mesure l'hétérogénéité du traitement : le fait que les activités réduites pourraient différer suivant certaines caractéristiques telles que le nombre d'heures de travail, le salaire versé, ou la durée de l'emploi pourraient amener à des effets différents suivant le type considéré d'activité réduite. Enfin, nos résultats concernent une période de conjoncture défavorable contrairement à ceux des études menées sur le début des années 2000 ; tenir compte de l'état de la conjoncture pourrait nous permettre d'apprécier différemment l'effet du recours à l'activité réduite.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce rapport souligne l'importance de croiser un volet quantitatif et qualitatif afin de mieux comprendre ce qui détermine le recours à l'activité réduite et les trajectoires des demandeurs d'emploi qui y ont recours. Nous nous sommes appuyés sur différents panels construits à partir du Fichier historique de Pôle emploi et du Fichier national des allocataires (FH-D3 au 1/10e) apparié aux Déclarations préalables à l'embauche (DPAE). La mobilisation de ce panel nous permet de développer une perspective longitudinale en suivant des individus s'inscrivant au même moment à Pôle emploi et de les suivre mois par mois de 2012 à fin 2013. Cette source statistique issue de fichiers de gestion a été couplée à une enquête de terrain menée dans trois régions différentes en termes sectoriels et de pratique de l'activité réduite (la Bretagne, la Picardie et l'Île-de-France). Nous avons ainsi réalisé près d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs dans différents bassins d'emploi.

Cette enquête de terrain montre que les demandeurs d'emploi ont du mal à définir ce qui relève d'une activité réduite. Celle-ci peut être interprétée comme toute activité à caractère discontinu, à temps réduit et/ou en emploi temporaire, sans que le demandeur d'emploi continue d'être inscrit à Pôle emploi au même instant. Même si usuellement l'activité réduite suppose que cette activité soit exercée tout en étant inscrit(e) à Pôle emploi, celle-ci peut recouvrir une autre signification, celle du dispositif d'incitation financière au retour à l'emploi. Ce dispositif consiste en effet à permettre un cumul total ou partiel de l'allocation avec une rémunération issue d'une activité professionnelle.
Les entretiens menés révèlent une méconnaissance des règles de cumul possible et remettent en question l'hypothèse d'incitation financière de ce dispositif qui vise a *priori* à rendre le travail rémunérateur. L'analyse des entretiens montre que le cumul entre les revenus d'activité et l'indemnisation du chômage, s'il a lieu, est souvent connu a *posteriori*. Ceux qui ont déjà pu bénéficier de ce cumul ignorent comment est calculé ce montant et quelle est la durée de perception. Cela conduirait-il à un effet d'aubaine pour les demandeurs d'emploi ? Nous ne le pensons pas. En effet, le cumul, lorsqu'il a lieu, constitue un moyen de subvenir à leurs besoins primaires. Ainsi, il ne constitue pas un moyen d'inciter au retour à l'emploi, mais un moyen de sécuriser les trajectoires, ce qui a trait à la fonction première de l'assurance chômage. Ce dispositif peut néanmoins constituer une forme de subvention indirecte aux employeurs, encore faut-il que ces derniers le mobilisent de façon consciente. Le cas des agences de travail temporaire doit néanmoins être étudié plus sérieusement, car les intérimaires interrogés étaient tous mieux informés des règles de cumul, notamment par le biais de leur agence d'intérim.
Notre enquête relativise ainsi la distinction entre activité réduite subie et activité réduite « choisie ». Seuls très peu des demandeurs d'emploi interrogés se sont appropriés ce dispositif avec le temps, ce sont les plus diplômés et ceux qui travaillent dans certains secteurs particuliers, notamment des demandeurs d'emploi qui sont déjà passés par l'intermittence.
Même pour ces quelques personnes, la pratique des activités réduites s'est toujours faite de manière subie au départ de leur trajectoire professionnelle.
Lorsque le recours à des activités réduites a été durable et répété, il conduit souvent à des situations de déclassement scolaire et/ou professionnel, déclassement social et détérioration de leur situation financière. La recherche d'un emploi stable le plus souvent à temps plein - qui leur permette de vivre de leur travail - reste la priorité des demandeurs d'emploi rencontrés lors de cette enquête. Si certains demandeurs d'emploi ont exprimé le désir d'obtenir un temps partiel, c'est pour mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, mais tout en réclamant un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins (temps partiel long, par exemple).
Ces demandeurs d'emploi sont exclusivement des mères de familles monoparentales. Ces entretiens révèlent une part de ce que l'on pourrait appeler la « Misère de France ».
En mobilisant nos différentes sources et en les croisant, nous avons cherché à mettre en évidence les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite, puis celles qui influent sur l'intensité du recours à ce type d'activité. Pour cela,

nous avons mobilisé des statistiques descriptives, des régressions logistiques, des modèles de régressions linéaires, et des modèles de comptage sur le panel construit. Nous avons complété l'analyse des déterminants du recours à une activité réduite par une typologie de trajectoires types dans lesquelles s'inscrivent les demandeurs d'emploi qui ont recours à l'activité réduite.
L'utilisation d'une méthode d'appariement optimal a permis d'identifier différents types de trajectoires des demandeurs d'emploi ayant recours à l'activité réduite. Cette typologie a ainsi permis de dégager 6 groupes de trajectoires différentes : (1) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « courte » ; (2) une trajectoire marquée par un retour durable dans un emploi à durée indéterminée ; (3) une trajectoire marquée par de l'attrition ; (4) une trajectoire marquée durablement par une activité réduite « longue » ; (5) une trajectoire de sortie vers les CDD/CTT ; (6) une trajectoire durable sans emploi en catégorie A. Cette analyse met en évidence que seuls 8 % des demandeurs d'emploi s'inscrivent dans des trajectoires marquées par une sortie durable vers un emploi à durée indéterminée. Tandis que 25 % appartiennent à des trajectoires marquées par une activité réduite durable, 30 % présentent des trajectoires caractérisées par une situation durable sans aucune activité au chômage.

Cette typologie a été couplée à l'utilisation d'un modèle économétrique pour saisir les effets des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. Les estimations effectuées sur la probabilité des demandeurs d'emploi suivis d'appartenir à l'une ou l'autre de ces trajectoires types nous ont permis de mettre en évidence les déterminants des trajectoires qui s'accompagnent d'un retour à l'emploi, ceux des trajectoires de recours à l'activité réduite et ceux des trajectoires de chômage durable. Cette analyse couplée à une enquête de terrain a aussi permis d'éclairer les parcours biographiques des demandeurs d'emploi qui ont pratiqué une activité réduite de façon plus ou moins intense. Nos résultats montrent que les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui ont eu recours à une activité réduite influent sur leur recours à l'activité réduite et sur leurs trajectoires professionnelles.

Ainsi, les jeunes demandeurs d'emploi ont certes plus de risques de connaître une expérience d'activité réduite, mais ils connaissent moins d'épisodes, ce qui ne signifie pas pour autant que leur trajectoire conduise à une position stabilisée dans le système d'emploi. Les seniors ont quant à eux moins de risques de connaître une expérience d'activité réduite comparés à la population majoritaire (25-49 ans). Cependant, à partir du moment où ils y ont recours, ils présentent plus de risques d'effectuer une activité réduite de façon durable ou répétée. De plus, être une femme augmente les risques de pratiquer une activité réduite et ce de manière intense. Aussi, celles qui ont connu au moins une expérience d'activité réduite ont moins de chances de se trouver dans une trajectoire débouchant sur l'obtention d'un emploi durable, tandis qu'elles ont plus de risques de se trouver durablement en activité réduite. Les demandeurs d'emploi de nationalité étrangère, notamment les maghrébins et ceux issus d'Afrique subsaharienne ont une probabilité plus élevée de connaître davantage de mois en activité réduite et de rester dans une trajectoire marquée par l'activité réduite longue et l'absence d'emploi. Par ailleurs, le diplôme constitue encore un rempart face au chômage et face à l'enfermement dans une trajectoire durablement marquée par une activité réduite.
Le fait d'être diplômé du Supérieur et d'être cadre accroit les chances de s'inscrire dans une trajectoire marquée par un retour durable à l'emploi à durée indéterminée.
D'autres variables influent sur la pratique d'une activité réduite : la région de résidence, le régime d'indemnisation, la qualification de l'individu ou encore le motif d'inscription. Ainsi, résider en Bretagne ou en Picardie accroît la probabilité d'avoir un recours intense à l'activité réduite et d'appartenir à une trajectoire marquée durablement par une activité réduite courte ou longue. En outre, le motif d'inscription joue sur l'appartenance à l'une des trajectoires types. Les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits suite à un licenciement (économique ou autres) ont ainsi plus de risques de se retrouver dans une trajectoire marquée par une activité réduite courte. De plus, s'inscrire à Pôle emploi suite à une mission d'intérim diminue les chances de sortir durablement du chômage vers un emploi stable.
Les parcours biographiques des demandeurs d'emploi interrogés permettent d'éclairer les trajectoires des demandeurs d'emploi et de mettre en évidence les caractéristiques spécifiques de ceux qui ont pratiqué de manière durable ou répétée des activités réduites.
L'enquête de terrain permet de rendre compte de la complexité des facteurs qui influent sur les parcours des demandeurs d'emploi. Les entretiens révèlent que ces facteurs se croisent et s'accumulent, mais aussi qu'il existe d'autres freins à la sortie du chômage et de

l'activité réduite dont les données statistiques ne peuvent pas rendre compte, tout particulièrement, les problèmes de santé récurrents chez de nombreux demandeurs d'emploi, d'accident du travail, les problèmes sociaux, ceux liés à la mobilité, les accidents de la vie ou encore des discriminations subies.

Ces analyses permettent ainsi de mettre en évidence les freins au retour vers un emploi durable et ceux qui conduisent à un enfermement dans une trajectoire marquée par des activités réduites et/ou des contrats temporaires.

Nous avons souvent constaté des situations de cumul d'handicaps (physiques, sociaux, professionnels). Nos résultats montrent l'importance de fournir à certains demandeurs d'emploi un accompagnement qui prenne en compte non seulement les questions professionnelles mais aussi sociales, de logement, ou encore de santé. En outre, nous pensons que les jeunes devraient bénéficier d'un meilleur accompagnement. De nombreux jeunes en activité réduite sortent des fichiers de gestion dont nous disposons sans que l'on puisse expliquer leur situation. Nous ne pouvons pas coupler nos données avec celles des missions locales. Une intégration des missions locales, qui ont déjà une mission de service public, dans le service public de l'emploi en tant qu'établissement public permettrait certainement d'améliorer l'accompagnement de ces jeunes en leur donnant davantage de moyens. En outre, l'accompagnement des demandeurs d'emploi en activité réduite dans leur ensemble doit être revu, car les entrevues avec les conseillers de Pôle emploi peuvent être monopolisées par cette activité réduite, ce qui laisse très peu de temps à l'aide à la reprise d'un emploi stable.

Enfin, qu'en est-il des conséquences du passage de l'activité réduite en France sur l'emploi en reprise ? Nous avons étudié l'impact de l'activité réduite sur le type de contrat de travail en reprise d'emploi (contrats à durée indéterminée ou déterminée ; contrat de travail temporaire). Pour cela, nous mobilisons un panel qui s'appuie sur les données du FH-D3 et des DPAE. Cette deuxième source nous permet de disposer d'informations sur l'emploi en reprise. Nous avons utilisé alors des méthodes semi-paramétriques de matching dynamique afin d'évaluer un effet causal de l'activité réduite. Nous considérons un sous-échantillon d'entrants au chômage durant les 6 premiers mois de l'année 2012. Nous avons construit deux groupes d'individus traités (demandeurs d'emplois passés par l'AR) et non traités (individus ayant recouru plus tard à l'activité réduite ou sans aucune expérience d'activité réduite). Nous avons comparé alors le devenir sur le marché du travail des 2 groupes d'individus sur un horizon de 6 mois ou 12 mois après l'entrée en activité réduite. Nous montrons que le passage par l'activité réduite aurait pour conséquence de diminuer le taux d'emploi des individus sur un horizon de 6 mois ou de le laisser inchangé si l'on se place 1 an après le passage en activité réduite. En outre, l'activité réduite réduirait la probabilité d'être en contrat à durée indéterminée à 6 ou 12 mois ; ce n'est plus le cas si l'on ne considère que les emplois en reprise (*i.e.* hors activité réduite). Par contre, dans tous les cas, l'activité réduite accroîtrait la probabilité pour les individus concernés d'être en contrat de travail temporaire. Il serait intéressant d'affiner ces analyses en regardant non seulement la sortie vers l'emploi en reprise, mais également la récurrence au chômage chez ceux qui pratiquent une activité réduite. Pour cela, il nous faudrait travailler sur un échantillon plus important afin de les suivre sur une plus longue période.

RÉFÉRENCES

Abbring J. et Van Den Berg G., 1990. « The nonparametric identification of treatment effects in duration models », *Econometrica* 71(5), p. 1491–1517.

Abbott A. et Hrycak A., 1990. « Measuring Resemblance in Sequence Data: An Optimal Matching Analysis of Musicians' Careers », *American Journal of Sociology* 96(1), p. 144–185.

Abbott A. et Tsay A., 2000. « Sequence Analysis and Optimal Matching Methods in Sociology Review and Prospect », *Sociological Methods & Research* 29(1), p. 3–33.

Abbott A., 1990. « A Primer on Sequence Methods », *Organization Science* 1(4), p. 375–392.

Abbott A., 1995. « Sequence Analysis : New Methods for Old Ideas », *Annual Review of Sociology* 21, p. 93–113.

Abbott A., 2000. « Reply to Levine and Wu », *Sociological Methods & Research* 29(1), p. 65–76.

ABBOTT, A. ET FORREST J., 1986. « Optimal Matching Methods for Historical Sequences », *Journal of Interdisciplinary History* 16(3), p. 471–494.

Amrous N. et Barhoumi M., 2012. « Emploi et chômage des personnes handicapées », *Synthèse. Stat*, Dares, n°1, novembre.

Cahuc P. et Prost C., 2015. « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi », *Notes du CAE*, n°24, septembre.

Desrosieres A., 1993. *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, La Découverte

Elzinga Cees H., 2003. « Sequence Similarity : A Non-Aligning Technique », *Sociological Methods & Research* 31, p. 214–231.

eydoux a., 1997. Approche dynamique de la catégorisation et des trajectoires des demandeurs d'emploi en activités réduites, in A. DEGENNE et al., *L'analyse longitudinale du marché du travail : les politiques de l'emploi,* Documents séminaires Céreq, n°128.

Fontaine M. et Rochut J., 2014. « L'activité réduite : quel impact sur le retour à l'emploi et sa qualité ? », *Revue économique,* 2014/4

Fontaine M. et Rochut J., 2014. « L'activité réduite : quel impact sur le retour à l'emploi et sa qualité ? Une étude à partir de l'appariement FH-DADS », *Document d'Etude de la Dares*, n° 183.

Frederiksson P. et Johansson P., 2008. « Dynamic treatment assignment: the consequences for evaluations using observational data », *Journal of Business & Economic Statistics*, vol. 26(4), p. 435-445.

Fremigacci F., 2011. « Évaluer l'impact de l'assurance chômage sur les trajectoires individuelles : de la théorie à la pratique », *Revue française d'économie*, vol. 26, n°1, p. 49-95.

Fremiggacci F. et Terracol A., 2013. « Subsidized temporary jobs: lock-in and stepping stone effects », Applied Economics, vol. 45, n°33.

Frölich M. 2006. « A note on parametric and nonparametric regression in the presence of endogenous control variables », IZA Discussion Paper, n°2126.

Gerfin M., Lechner M. et Steiger H., 2002. « Does subsidised temporary employment get the unemployed back to work ? An econometric analysis of two different schemes », IZA Discussion Paper.

Granier P. et Joutard X., 1999. « L'activité réduite favorise-t-elle la sortie du chômage ? », *Economie et Statistique*, n° 321-322.

Gurgand M., 2009. « Activité réduite : le dispositif d'incitation de l'Unedic est-il incitatif ? », *Travail et Emploi*, n°89, janvier.

Hamming R.W., 1950. « Error Detecting and Error Correcting Codes », *Bell System Techical Journal* 29(2), p. 147–160.

Harding D. J., 2007. « Cultural Context, Sexual Behavior, and Romantic Relationships in Disadvantaged Neighborhoods », *American Sociological Review* 72(3), p. 341–364.

Huyghues-Despointes H., Lefresne F. et Tuchszirer C., 2001. « L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage », Dares, *Document d'Études*, n°43, mars.

Kaufman L. et Rousseeuw P.J., 1990. Finding Groups in Data. *An Introduction to Cluster Analysis*. Wiley, New York.

Khattree R. et N. Naik D., 2000. Multivariate *Data Reduction and Discrimination with SAS Software*, SAS Publishing.

Kyyrä T., Parrotta P. et Rosholm M., 2009. « The effect of receiving UI benefits on unemployment duration », *IZA Discussion Paper*, n°3920.

Lalive R., Van Ours J. et Zweimüller J.,2008. « The impact of active labour market programmes on the duration of unemployment in Switzerland », *Economic Journal*, 118, p. 235-257.

Lechner M., 2008. « Matching estimation of dynamic treatment models: some practical issues », published in Millimet D. Smith J. et Vytlacil E. (EDS.), Advances in Econometrics, 21, *Modelling and evaluating treatment effects in econometrics*, 21, p. 289-333.

Lesnard L. et De Saint Pol T. ,2006. « Introduction aux methods d'appariement optimal (Optimal Matching Analysis) », *Bulletin de méthodologie sociologique (Bulletin of Sociological Methodology)* 90, p. 5-25.

Levenshtein V. I., 1966, « Binary Codes Capable of Correcting Deletions, Insertions, and Reversals », *Soviet Physics Doklady* 10(8), p. 707-710.

Levine J.H., 2000. « But What Have You Done for Us Lately ? Commentary on Abbott and Tsay », *Sociological Methods & Research* 29(1), p. 34-40.

Milligan G.W. et Cooper M. C., 1987. « Methodology Review: Clustering Methods », *Applied Psychological Measurement* 11(4), p. 329-354.

Ourliac B. et Rochut J., 2013. « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », *DARES Analyses*, n°002, janvier.

Pollock G., Antcliff V. et Ralphs R., 2002, « Work Orders: Analysing Employment Histories Using Sequence Data », *International Journal of Social Research Methodology* 5(2), p. 91–105.

Robette N. et Thibault N., 2008. « L'analyse exploratoire de trajectoires professionnelles : analyse harmonique qualitative ou appariement optimal ? », *Population* 64(3), p. 621–646.

Robette N., 2011. *Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires*, CEPED, Les Clefs pour..., Paris.

Rohwer G.et Pötter U., 2005. TDA User's Manual, T Software, Ruhr- Universität Bochum & Fakultät für Sozialwissenschaften - Bochum.

Rosenbaum P. et Rubin D., 1983. « The central role of the propensity score in observational studies for causal effects », *Biometrika*, 70(1), p. 41-55.

Rubin D., 1974. « Estimating causal effects of treatments in randomized and nonrandomized studies », *Journal of Educational Psychology*, 66(5), p. 688-701.

Sianesi B., 2004. « An Evaluation of the Swedish System of Active Labor Market Programs in the 1990s », *Review of Economics and Statistics*, vol. 86, n°1, p. 133-155.

Stovel, Katherine, Michael Savage et Peter Bearman, 1996. « Ascription into Achievement : Models of Career Systems at Lloyds Bank, 1890-1970 », *American Journal of Sociology* 102(2), p. 358–399

Studer M.S, 2012. *Étude des inégalités de genre en début de carrier académique à l'aide de méthodes innovatrices d'analyse de données séquentielles*, thèse de doctorat, Université de Genève.

Studer M.S, 2013. « Weighted Cluster Library Manual : A Practical Guide to Creating Typologies of Trajectories in the Social Sciences with R », 26, *Working Paper*, LIVES.

Terracol A., 2013, « L'activité réduite : frein ou tremplin au retour à l'emploi », *notes de l'IPP*, n°4, février.

Theodoridis S. et Koutroumbas K., 2008, Pattern Recognition, 4th Edition, Academic Press.

Tuchszirer C., 2002. « Activités réduites et trajectoires d'insertion des demandeurs d'emploi », *Les travaux de l'Observatoire* 2001-2002.

UNEDIC, 2013. « La croissance continue de l'activité réduite recouvre des réalités et des publics différents », *Eclairages, n°6, Etudes et Analyses, octobre.*

WU L. L., 2000. « Some Comments on "Sequence Analysis and Optimal Matching Methods in Sociology : Review and Prospect" », *Sociological Methods & Research* 29(1), p. 41–64.

Yujian L. et Bo L., 2007. « A Normalized Levenshtein Distance Metric », *IEEE Transactions on Pattern Analysis and Machine Intelligence* 29(6), p. 1091–1095.

ANNEXES

ANNEXE 1
LES MODALITÉS DE CUMUL D'UNE ACTIVITÉ RÉDUITE

Les demandeurs d'emplois indemnisés ont la possibilité, sous certaines conditions, de cumuler un revenu d'activité avec leur allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Cette possibilité est aussi accessible aux bénéficiaires de certaines prestations sociales (RSA, ASS). Elle a été inscrite dès la mise en place du RMI et de l'ASS.

Les modalités de cumul de l'activité réduite dans le régime d'assurance chômage

Ce dispositif n'est néanmoins pas nouveau. Il existe formellement depuis 1961 au sein du régime d'assurance chômage, mais il est réellement rentré en vigueur depuis 1983. A cette date, le seuil horaire au-delà duquel l'individu n'est plus indemnisé le mois considéré est fixé à 50 heures. Les modalités de cumuls sont assez opaques. Les seuils horaires et de rémunération à partir desquels l'allocation n'est plus cumulable, la durée du cumul et le mode de calcul du nombre de jours indemnisables chaque mois sont modifiés tous les deux à trois ans. Tous ces critères ont rendu le mécanisme difficilement compréhensible et peu transparent depuis sa mise en place.

Nous présentons les modalités de cumul qui sont en vigueur depuis 2002, car nous disposons des données depuis cette date. Les règles ont évolué durant cette période (en 2009, puis en 2014).

De 1988 à 2009, dans le cas général (hors intérimaires et intermittents), un demandeur d'emploi indemnisé qui reprend un emploi salarié peut reprendre ou conserver une activité salariée et percevoir partiellement (ou totalement) son assurance chômage si son salaire est inférieur à 70 % de son salaire antérieur et s'il ne travaille pas plus de 136 heures par mois . Si l'activité réduite est conservée, il peut cumuler l'intégralité de sa rémunération avec indemnisation chômage dans la limite des seuils imposés précédemment. Dans le cas d'une activité réduite reprise, le montant de ses allocations est alors réduit d'un nombre de jours correspondant au quotient des revenus d'activité par le salaire journalier de référence sur lequel repose le calcul de l'allocation chômage. S'il dépasse les seuils cités précédemment, il peut continuer à être inscrit à Pôle emploi en activité réduite, mais son allocation d'aide au retour à l'emploi est suspendue. Cette possibilité de cumul allocation et rémunération de l'activité réduite est limitée à 15 mois d'indemnisation pour les individus âgés de moins de 50 ans. Cette limite de cumul n'existe pas pour les personnes âgées de 50 ans ou plus. Par ailleurs, le nombre de jours, dont est minorée leur allocation en cas de cumul, est réduit de 20 %.

En 2009, les règles évoluent légèrement en ce qui concerne l'activité réduite conservée. Le seuil horaire que le demandeur d'emploi indemnisé ne peut dépasser descend à 110 heures par mois. Les autres modalités de cumul restent les mêmes que précédemment.

La nouvelle convention Unedic 2014 a modifié, à partir du 1er juillet dernier, le mode de cumul partiel de l'indemnisation avec les revenus liés à une activité réduite. Le mode de cumul est simplifié afin de calculer le nombre de jours d'indemnisation. A partir du 1er octobre 2014, l'allocation sera diminuée de 70 % des revenus issus de la reprise d'activité. Cette convention supprime les seuils au-dessus desquels l'allocataire n'est pas indemnisé, en particulier la limite des 15 mois de cumul et des 110 heures d'activité. Dans le cas des intérimaires et des intermittents (hors intermittents du spectacle), les conditions sont différentes.

Les demandeurs d'emploi intérimaires ou intermittents doivent avoir travaillé 610 heures ou plus au cours des 28 derniers mois (ou des 36 derniers mois pour les 50 ans et plus) chez un ou plusieurs employeurs.

Il n'existe pas de limite de cumul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi avec l'activité réduite, ainsi que de conditions liées à la rémunération ou au nombre d'heures maximales.

Les modalités de cumul de l'activité réduite dans le régime de solidarité

La possibilité de cumuler l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) avec les revenus d'une activité reprise existe formellement depuis la création de cette allocation en 1984. Les conditions à cette date étaient néanmoins très limitées : le seuil limite de cumul était notamment fixé à 50 heures par mois. C'est la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions en 1998 qui introduit véritablement les dispositions incitatives à la reprise d'une activité pour les bénéficiaires de l'ASS (Tuchszirer, 2002). Nous présentons ici les mécanismes de cumul qui ont été appliqués pendant la durée de notre étude. Durant les six premiers mois de l'activité, l'allocataire peut disposer de l'intégralité de son ASS à condition que la rémunération brute de cette activité soit inférieure à la moitié du SMIC (environ 730 euros). S'il dépasse ce plafond de revenus, son allocation est réduite d'un montant équivalent à 40 % des sommes excédentaires à ce plafond. Durant les six mois suivants, le montant de l'allocation est réduit de 40 % du revenu brut d'activité perçu.

En 2006, le Plan d'urgence pour l'emploi a modifié les règles de cumul. Désormais, les conditions qui permettent de cumuler l'ASS avec une activité reprise diffèrent selon que cette dernière soit supérieure ou inférieure à 78 heures. Le système qui préexistait est maintenu pour les reprises d'activité de moins de 78 heures mensuelles avec un cumul possible pendant 12 mois (continus ou discontinus). Si l'allocataire reprend une activité supérieure ou égale à 78 heures, il peut également bénéficier d'un cumul durant 12 mois. Les trois premiers mois, il peut cumuler intégralement revenu et ASS. Puis les neuf mois suivants, il peut percevoir partiellement l'ASS amputée des revenus d'activité moins une prime d'activité de 150 euros (225 euros pour un ménage).

Les modalités de cumul de l'activité réduite pour les bénéficiaires du RSA-RMI

Dès sa création en 1988, le RMI donne la possibilité aux allocataires de cumuler cette allocation avec les revenus d'une activité reprise. Le RMI a été remplacé par le RSA en 2009. Les données quantitatives dont nous disposons débutent en 2002, si bien qu'il nous faut comprendre les règles de cumul possible depuis cette date. Dans le cas général, les bénéficiaires du RMI pouvaient cumuler intégralement leur revenu d'activité avec leur prestation jusqu'à la deuxième déclaration trimestrielle des ressources (DTR) suivant la reprise d'activité, soit 3 à 6 mois après. Jusqu'à la quatrième DTR, soit 12 à 15 mois après, ils recevaient une allocation déduite de 50 % du revenu net de leur activité.

En 2009, le RSA a été remplacé par le RMI. Il est divisé en deux volets : un « RSA socle » pour les individus dont le foyer ne dispose d'aucun revenu d'activité et un « RSA activité » pour ceux qui bénéficient d'un revenu d'activité inférieur à un montant minimum garanti. Ce dernier est égal à la somme de 62 % des revenus d'activité du foyer ajouté au montant du RSA socle correspondant à la composition du foyer de la personne concernée.

ANNEXE 2
MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Cette annexe méthodologique présente les différentes étapes de la mise en œuvre de l'enquête de terrain (choix méthodologiques et coordination avec les agences Pôle emploi), puis le déroulement de l'enquête et les limites que nous avons rencontrées.

La coordination avec Pôle emploi : la mise en place du protocole de l'enquête de terrain

Cette coordination avec les agences Pôle emploi afin de réaliser les entretiens a eu lieu de septembre 2014 à Janvier 2015. Elle constitue la première phase de notre enquête de terrain.

La sélection des demandeurs d'emploi en activité réduite interrogés dans le cadre de l'enquête de terrain a été effectuée par les agences locales de l'emploi participantes car nous ne pouvions accéder aux fichiers nominatifs de Pôle emploi. Il est certain que cette disposition induit des biais importants dans l'étude mais aucune alternative satisfaisant les différentes parties n'a pu être trouvée. Afin de minimiser les effets de ces biais, il était nécessaire de se coordonner avec les responsables d'agences impliqués dans la démarche.

C'est ainsi que l'enquête de terrain a véritablement démarré en juillet 2014 lors d'une réunion organisée par la Direction régionale Île-de-France. Étaient présents le responsable du service Statistiques et Enquêtes de Pôle emploi, six responsables d'agence Pôle emploi de l'Île-de-France[24] et deux chercheures. Cette rencontre avait pour objet de présenter l'étude et le guide d'entretien pour ensuite discuter :
1) les critères de sélection des futurs participants à l'enquête et le nombre d'entretiens attendus ;
2) les modalités de sélection et d'approche des demandeurs d'emploi ;
3) le choix du lieu des entretiens : dans les locaux de Pôle emploi ou à l'extérieur ;
4) le calendrier de la collecte de terrain (encadré 1).
Toutes ces questions étaient importantes à soulever car chacune induit des biais dans l'étude.

ENCADRÉ 1

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Demandeurs d'emploi ayant recours à l'AR ;
- Chômeurs indemnisés ;
- Moins de 50 ans avec une cible privilégiée (35-45/50 ans) ;
- Titulaire d'un BAC+2 maximum ;
- 4 mois d'AR dans l'année écoulée (en continu ou pas) et sans tenir compte du type de contrat (temps partiels, intérim, etc.) ;
- Résidents en ZUS ou autres dispositifs de la politique de la ville ou non. Salariés seulement (sont exclus les indépendants/ les auto-entrepreneurs).

LES MODALITÉS DE SÉLECTION ET D'APPROCHE

- Repérage des demandeurs par le conseiller ;
- Contact par le conseiller pour avoir l'adhésion du demandeur d'emploi ;
- Mail/lettre du conseiller au demandeur d'emploi pour confirmer la date, l'heure du RDV et son lieu (les conseillers auront le planning des chercheurs à leur disposition).

LIEU DES ENTRETIENS

Le choix s'est porté sur la mise à disposition par les agences d'un bureau qui soit le plus neutre « possible ».

LE CALENDRIER

Préparation des entretiens

- Envoi d'un planning des disponibilités des chercheurs – début septembre
- Rédaction d'une note- argumentaire à l'adresse des agences et des conseillers

Phase 1

- Réalisation de 8 à 10 entretiens exploratoires, mi-septembre - mi-octobre

Phase 2

- Réalisation des entretiens restant, fin 2014 - début 2015.

24. Neuf agences avaient été contactées pour assister à la réunion.

A la suite de cette session de travail, une note-argumentaire a été rédigée puis transmise aux agences concernées par l'étude. Elle synthétisait les objectifs de l'étude et proposait un cadre commun négocié (Pôle emploi – chercheurs) qui devait uniformiser autant que faire se peut les étapes de l'étude qui échappaient au contrôle de l'équipe de recherche, et aider les responsables d'agences, ainsi que les conseillers dans les modalités de sélection et d'approche des demandeurs d'emploi.
Le choix du lieu où les entretiens allaient se dérouler a été un sujet de discussion important pour l'équipe de recherche car il était possible que cette disposition puisse entraver la liberté de parole des demandeurs d'emploi. Elle a néanmoins été maintenue pour trois raisons. Tout d'abord, il était compliqué de mettre en place un processus de transfert des coordonnées des demandeurs d'emploi de Pôle emploi à l'équipe de recherche. De plus, cette organisation ajoutait une étape supplémentaire dans la démarche qui risquait de provoquer de la confusion auprès des enquêtés et ralentissait le rythme de l'étude.

Enfin, il était important que la rencontre se fasse dans un lieu calme et neutre afin que l'attention de l'enquêté et celle du chercheur soit concentrée sur le contenu de l'échange. Il n'était pas prévu de se rendre au domicile des demandeurs d'emploi et les lieux publics n'offrent généralement pas un cadre propice pour la bonne marche de ce type d'entretien. Il a donc été décidé de rencontrer les demandeurs d'emploi au sein de leur agence, dans un espace qui soit le plus neutre possible. Néanmoins, afin de réduire le biais évident de cette démarche, un long moment a été consacré en début de chaque entretien à la présentation de l'étude : son cadre, le rôle et la posture des institutions partenaires, la marge de liberté et les responsabilités des acteurs impliqués y compris celle de l'enquêté.

Afin d'organiser les entretiens, l'équipe de chercheurs a été mise en relation avec 13 agences locales de l'emploi (*cf.* encadré 2).

ENCADRÉ 2

LES AGENCES PÔLE EMPLOI PARTICIPANTES

DIRECTION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

Paris :
- Pôle emploi Flandres 19e
- Pôle emploi 20e

Petite couronne :
- Pôle emploi Bobigny
- Pôle emploi Aubervilliers
- Pôle emploi Villejuif
- Pôle emploi Epinay-sur-Seine

Grande couronne :
- Pôle emploi Herblay
- Pôle emploi Livry-Gargan
- Pôle emploi Mantes-La-Jolie

DIRECTION RÉGIONALE PICARDIE

- Pôle emploi Amiens
- Pôle emploi Creil

DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

- Pôle emploi Auray
- Pôle emploi Loudéac

L'enquête et les agences Pôle emploi

La dernière vague d'entretiens menée durant l'été 2015 a permis de rééquilibrer le nombre d'entretiens par région : Paris, la petite couronne, la grande couronne, la Bretagne et la Picardie (encadré 3). Lors de la première phase d'entretiens, la région Île-de-France était en effet très sous représentée et particulièrement la Grande couronne pour laquelle aucune agence ne s'était manifestée. Les territoires explorés sont les suivants : Paris, la petite couronne, la Bretagne et la Picardie (encadré 3).

Paris

Deux agences du nord-est parisien ont participé à cette étude. L'équipe de recherche aurait souhaité faire plus d'entretiens notamment dans les arrondissements du sud et de l'ouest parisien afin de comparer les populations et les situations.

Petite et grande couronne parisienne

Toutes les agences pressenties ont contacté l'équipe de chercheurs et organisé des entretiens avec des demandeurs d'emploi sélectionnés. Le nombre d'entretiens que les agences ont pu organiser dans leurs locaux varie de « 0 » à 4. Dans un cas, en effet, le déplacement du chercheur en grande couronne s'est soldé par la venue d'aucun demandeur d'emploi. Quinze entretiens ont ainsi pu être menés.

Les régions Picardie et Bretagne

Ces deux directions ont pris contact avec l'équipe très rapidement. Une fois le processus mis en œuvre, elles ont été très efficaces dans la gestion de la demande. Deux agences font partie du panel constitué initialement. Au total, treize personnes ont pu être interviewées dans quatre agences. La direction Bretagne a organisé les entretiens dans deux types de territoires : un bassin d'emploi essentiellement axé sur le tertiaire (tourisme, portuaire), et un autre sur le secondaire (industrie agroalimentaire).

ENCADRÉ 3

ENTRETIENS COLLECTÉS

Région	Nb entretiens
Paris	8
Petite couronne	9
Grande couronne	6
Picardie	7
Bretagne	6
Total	**36**

Les critères de sélection

Le tableau *ci-après* présente quelques caractéristiques des demandeurs d'emploi rencontrés et révèle les possibles difficultés ou impossibilités des agences à remplir les critères de sélection.

Dans un premier temps, la tranche d'âge privilégiée avait été établie entre 35 et 45 ans (maximum 50 ans), pour rassembler des profils couverts par les mêmes filières d'indemnisation. Dans un second temps, le Pôle emploi a souhaité une orientation vers les jeunes. C'est ce qui explique l'hétérogénéité de la population étudiée. Les âges s'étalent de 22 à 54 ans et la population rajeunit fortement dans la seconde vague d'entretiens à partir de l'entretien numéro 25.

Les niveaux de qualification varient entre l'analphabétisme et des diplômes de Master 2. Ces derniers ne font pas partie des populations cibles de l'étude, même si leur témoignage apporte une valeur comparative très intéressante à l'étude. Notons que trois demandeurs d'emploi ont un handicap reconnu par la MDPH.

Ainsi, les demandeurs d'emploi interrogés ne rentrent pas toujours dans les critères initiaux en termes d'âge et de niveau de qualification demandés initialement (voir encadré 4 et tableau 16).

ENCADRÉ 4

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES

	Sexe/Age	Diplôme
1	H_36	Bac+5
2	H_50	Aucun
3	H_42/50	Aucun
4	H_41	Bac+5
5	F_47	Aucun
6	F_40	Bac+2
7	F_49	Bac+5/MDPH
8	H_54	CAP / MDPH
9	F_40	CAP/MDPH
10	F_59	Certificat d'étude
11	F_45	Bac
12	H_42	CAP
13	H_37	CAP
14	F_45	Aucun
15	F_35	BTS
16	H_36	Aucun
17	H_41	Bac+5
18	H_35	CAP/BEP

	Sexe/Age	Diplôme
19	H_34	CAP/BEP
20	F_44	Bac /étranger
21	F_32	Bac
22	H_47	Bac
23	H_25	Bac
24	F_50	Bac
25	F_25	Bac+2
26	H_26	Bac+2
27	H_22	Niveau Bac
28	H_24	Niveau Bac+2
29	F_26	Niveau Bac
30	H_35	Aucun diplôme
31	F_25	Bac+2
32	H_32	Bac+2
33	F_35	CAP
34	H_27	Niveau Bac
35	F_34	BEP
36	H_50	Bac+4 étranger

L'enquête et les demandeurs d'emploi

Des attentes de départ parfois décalées, souvent incomprises…

Plusieurs demandeurs d'emploi n'étaient pas ou insuffisamment renseignés sur la raison de leur présence. Il semble que ce constat provienne tout autant des agences Pôle emploi que des demandeurs d'emploi. En effet, dans une même agence, certains demandeurs d'emploi connaissaient l'essentiel de l'objet de leur présence alors que d'autres l'ignoraient. Le protocole ad hoc mis en place par l'équipe de recherche servait donc un double enjeu : minimiser le biais des modalités de sélection des demandeurs d'emploi et une nécessité d'information auprès des enquêtés. Plusieurs demandeurs d'emploi se sont présentés avec des documents concernant leur recherche d'emploi, d'autres ont demandé du soutien quant à leur problématique du moment, ou alors des nouvelles de leur dossier.

… mais une satisfaction des demandeurs d'emploi d'avoir un interlocuteur attentif

Plusieurs demandeurs d'emploi ont manifesté leur intérêt à échanger sur leurs parcours et certains ont exprimé leur besoin, qu'ils ne s'étaient pas formulé auparavant, de parler de leur situation professionnelle, mais aussi personnelle : ce constat inattendu mérite d'être approfondi.

ANNEXE 3

TABLEAU 16

LISTE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU PARCOURS

PRÉNOMS	SEXE/ÂGE	DIPLÔME	AR	EN EMPLOI O/N	MÉTIER	TYPE PARCOURS	OBSTACLE EMPLOI 1	OBSTACLE EMPLOI 2	OBSTACLE EMPLOI 3	OBSTACLE EMPLOI 4	AUTRES
Pierre	H/36 Paris	Bac + 5	Subie puis choisie	N	Communication	Précaire	Choix débuts vie professionnelle		-	-	
Samba	H/50 Petite-Couronne	Aucun	Subie	O	Couturier	Accidenté	Santé	Senior	Analphabétisme	Diplôme	Origines
Omar	H/42-50 Petite couronne	Aucun	Subie	N	Bat./plonge	Accidenté	Handicap -	Qualifications	Migrant récent	Analphabétisme	Origines
François	H/41 Paris	Bac + 5	Subie et choisie	N	Vendeur	Précaire	Choix débuts vie professionnelle	Activités parallèles artistiques	-	-	
Emilie	F/47 Bretagne-bal-néaire	Aucun	Subie	N	Petits boulots	Précaire	Autres Problèmes	Résidence nouvelle	Diplôme	Non motorisée	-
Carole	F/40 Bretagne-bal-néaire	Bac + 2	Subie	N	Rest. Hotéllerie	Accidenté	Divorcée - enfants	Support famille	déclassement	-	-
Sylvie	F/49 Bretagne-bal-néaire	Bac + 5	Subie	O	Petits boulots	Déclassement	Autres Problèmes	Santé	-	-	-
Bertrand	H/54 Bretagne-agri-cole	CAP	Subie	O	Chauffeur scol	Accidenté	Handicap - MDPH	Senior	-	-	Enfant grave maladie Surendet-tement
Stéphanie	F/40 Bretagne-agri-cole	CAP	Subie	O - CDI/20h-S	Chauffeur scol	Précaire	Handicap-MDPH	Problèmes sociaux	-	-	-
Monique	F/59 Bretagne-agri-cole	Certificat étude	Subie	N	Conserverie	Ouvrier	Senior	Diminution activité		-	Accident du travail
Hélène	F/45 Picardie	Bac	Subie	N	Secrétariat	Accidenté	Qualifications	Senior	-	-	-
Julien	H/42 Picardie	CAP	Subie	O - CDI/ 50h-Mois	Hom à tout faire	Accidénté	Prison	Senior		-	-
Nicolas	H/37 Picardie	CAP	Subie	O-Contrat prof	Homme ménage	Précarité	Problèmes sociaux	Qualifications	Non motorisé	-	-
Carla	F/45 Picardie	Aucun	Subie	O-11h-S	Femme ménage	Précarité	primo arri-vant-2009	Vie familiale	Qualifications		
Samia	F/35 Picardie	BTS	Subie	N	Prépa. ommandes	Précarité	Vie familiale	Aimerait arrêter de travailler	Origines	-	-
Tarik	H/36 Picardie	Aucun	Subie	O-CDI/25H-S	Chauffeur livreur	Déclassement	Qualifications	Primo arrivant 2008	Origines	-	-

PRÉNOMS	SEXE/ÂGE	DIPLÔME	AR	EN EMPLOI O/N	MÉTIER	TYPE PARCOURS	OBSTACLE EMPLOI 1	OBSTACLE EMPLOI 2	OBSTACLE EMPLOI 3	OBSTACLE EMPLOI 4	AUTRES
Laurent	H/41 Picardie	Bac + 5	N/A	N	Acheteur	Choix de vie	Changement prof	Problèmes sociaux	-	-	
Hicham	H/35 Petite couronne	CAP/BEP	Subie	N	Petits boulots	Précarité	Qualifications	Vocation	Origines	-	Femme travaille à plein temps
Sergio	H/34 Petite couronne	CAP/BEP	Subie	N	Air conditionné	Accidenté	Ambition /instabilité	Changement résidence	Nouveau-né	Mère Alzheimer	Pb familiaux
Dalila	F/44 Petite couronne	Bac - étranger	Subie et choisie	O - mi temps	Secrétariat	Accidenté	Enfant malade	Origines	Divorcée, enfants	Non motorisée	Harcèlement dans ancien emploi
Bintou	F_32_Petite couronne	Bac	subie	O	Secrétaire	Précaire	Origine	Qualifications	Maladie, congés maladie	Ressources financières RSA	Surendet-tement
Fabien	H_47_Petite couronne	Bac	Subie	N	Commercial	Accidenté	Senior	Qualifications	-	-	Origines
Daniel	H_25_Petite couronne	Bac	Subie	O - 10-15H - S	Supermarché	Précarité	Problèmes sociaux	Expérience	Logement	Arrivé 2013 DOM	
Patricia	F_50_Petite couronne	Bac	N/A	O - 1/3 temps	Assistante maternelle	Structure métier	-	-	-	-	Choix de métier lors de la 1e grossesse. Surendet-tement
Bleuwenn	F_25_Grande couronne	Bac+2	Subie	N	Sanitaire et social	Expérience	Démanage Bretagne				
Hassan	H_26_Grande couronne	Bac+2	Subie	Inétrim	Comptable	Expérience	Origine				
Alban	H_22_Grande couronne	Niveau bac	Subie	O - CDD	Magasinier	Structure métier	Expérience	Qualifications			
John	H_24_Grande couronne	Niveau + 2	Subie	O - Contrat prof	Vendeur	Structure métier	Expérience				
Donia	F_26_Paris	Bac	Subie	O - CDD	Restauration rapide	Qualification	Expérience	Origines			
Sekou	H_35_Paris	Aucun	Aucun	Intérim	Ouvrier qualifié	Origine	-				
Marine	F_25_Paris	Bac + 2	Subie	O - CDD	Vendeuse	Expérience	Qualification	Origines			
Rayan	H_32_Paris	Bac + 2	Subie	Intérim	Steward	Structure métier	-	-			
Elodie	F_35_Grande couronne	CAP	Subie et choisie	N - Fin CUI-CAE	AVS	Qualifications	Conciliation prof/ familiale				
Vincent	H_27_Grande couronne	Bac	Subie	O - CUI - CAE	AVS	Origines	Qualification				
Zohra	F_34_Paris	CAP	Subie	O - CDD	Distribution journaux	Qualification	Changement métier	Origines			
Gbagbo	H_50_Paris	Bac+4	Subie	O	Centre hébergement	Déclassement	Diplôme équivalence	Origines	Information/ réseaux		Professeur réfugié politique

ANNEXE 4

MÉTHODOLOGIE SUR LA TYPOLOGIE DES TRAJECTOIRES GRÂCE A L'ANALYSE DE SÉQUENCE

Les méthodes d'appariement optimal[25]– initialement utilisées en informatique pour la recherche de chaînes de caractères grâce aux travaux d'Hamming (1950) et de Levenstein (1966) puis en biologie moléculaire pour analyser des séquences d'ADN ou de protéines – sont apparues en sciences sociales au début des années 1990 sous l'impulsion des travaux d'Abbott et de ses co-auteurs (Abbott, 1990, 1995, 2000 ; Abbott et Forrest, 1986 ; Abbott et Hrycak, 1990 ; Abbott Et Tsay, 2000). Ces méthodes reposent, dans un premier temps, sur l'utilisation d'une mesure de distance entre trajectoires afin d'observer les similarités et dissimilarités entre séquences puis d'en déduire, dans un second temps, une typologie permettant alors d'identifier et d'étudier les régularités existantes dans les trajectoires des demandeurs d'emploi ayant eu recours à l'activité réduite. Nous présentons successivement ces deux étapes.

Calcul des distances entre séquences

La comparaison des trajectoires repose sur la retranscription de celles-ci sous forme de séquences d'états (Abbott et Forrest, 1986 ; Elzinga, 2003). Nous définissons les séquences comme une liste ordonnée d'éléments, chaque élément correspondant à un état, *i.e.* une situation dans laquelle se trouve un individu à un moment donné ; par exemple : être inscrit en tant que demandeur d'emploi de catégorie A au mois de janvier à septembre 2012, puis être inscrit en demandeur d'emploi de catégorie B d'octobre à décembre 2012, puis occuper un CDI jusqu'en décembre 2013 (date à laquelle nous n'observons plus les individus composant notre échantillon). Une séquence S est notée $(s_1,..., s_l)$, où chaque s_1 est un élément de l'alphabet $\sum$, la succession des l états occupés par l'individu forme sa trajectoire. La distance entre deux séquences de demandeurs d'emploi S_1 et S_2 correspond au nombre minimal d'opérations requises pour transformer S_1 en S_2. Cette transformation se fait à l'aide d'opérations d'insertion, de suppression ou de substitution sur les éléments de la séquence S_1. Le coût minimal dépend alors du type d'opérations réalisées pour transformer S_1 en S_2 (et des pondérations appliquées à chacune de ces opérations). Pour comprendre comment s'effectue le calcul des distances, considérons deux trajectoires de demandeurs d'emploi :

S_1 : Catégorie C (> 110h) – Catégorie C (> 110h) – CDI – CDI
S_2 : Catégorie A – Catégorie C (> 110h) – Catégorie C (> 110h) – CDI

Une manière de transformer S_1 en S_2 est d'insérer un état Catégorie A au début de la séquence S_1 et de supprimer l'état CDI en fin de trajectoire. En fixant le coût d'une opération de substitution à 2 et le coût d'une opération d'insertion ou de suppression à 1 (méthode des coûts fixes), le coût total pour transformer S_1 en S_2 est alors de 2 (une opération d'insertion et une opération de suppression).
Plus formellement[26], soit $a, b \in \sum$ et λ l'élément nul, une opération d'insertion est notée $\lambda \rightarrow a$, une opération de suppression est notée $a \rightarrow \lambda$ et une opération d'édition est notée $a \rightarrow b$, avec $a, b \in \sum \cup \{\lambda\}$ et $a \neq b$. La transformation d'une séquence S_1 en séquence S_2 nécessite au plus l opérations élémentaires, dont la succession est notée $Ts_1,s_2 = T_1 \ldots T_l$.
On note γ (T_i) le coût associé à l'opération T_i.
La distance[27] entre deux séquences correspond au coût minimal requis pour transformer S_1 en S_2 à l'aide d'une succession Ts_1,s_2 d'opérations :

$$d_{OM}(S_1, S_2) = \min\left\{\sum_{i=1}^{l} \gamma(T_i)\right\}.$$

L'utilisation des opérations d'insertion-suppression *(indel)* déforme la structure temporelle des séquences afin de faire émerger les enchaînements d'états communs composant les trajectoires, tandis que les opérations de substitution préservent la structure temporelle des séquences afin de comparer les éléments à position constante (Lesnard et Saint-Pol, 2006, Robette, 2011).

25. Traduction de l'expression anglaise Optimal Matching Analysis proposée par Lesnard et de Saint-Pol (2004) puis reprise dans la littérature.

26. Nous empruntons ici la notation de STUDER (2012), reprise de la présentation de Yujian Et Bo (2007).

27. Pour que d soit une distance au sens mathématique, il faudrait vérifier les propriétés de positivité, de séparation, de symétrie et respecter l'inégalité triangulaire (Kaufman Et Rousseeuw, 1990).

Nous privilégions ici les opérations permettant de faire apparaître la succession des étapes qui jalonnent les trajectoires des demandeurs d'emploi (transition entre les différentes catégories de demandeurs d'emploi, passage par l'activité réduite, sortie du chômage, etc.). Le rapport entre les coûts de substitution et d'insertion-suppression doit donc être défini de manière à peu déformer la structure temporelle de notre échantillon afin de nous permettre ensuite de mieux rendre compte de la diversité des trajectoires des demandeurs d'emploi et des facteurs qui influencent celles-ci. De facto, nous fixons le coût d'une opération d'insertion-suppression à la moitié du coût de substitution maximal[28] afin de comparer les trajectoires des demandeurs d'emploi en tenant compte à la fois de la contemporanéité des séquences et de l'ordonnancement des états (Robette, 2011). De cette manière, nous comparons les événements à position quasi-constante puisque le recours aux opérations d'insertion-suppression, en fixant leurs coûts à la moitié du coût de substitution maximal, autorise les décalages temporels pour des événements relativement proches ; les séquences des demandeurs d'emploi différenciées uniquement par de légers écarts en termes de temporalité peuvent alors être regroupées en fonction des états communs qui les composent.

La principale critique adressée à l'encontre des méthodes d'appariement optimal réside dans la détermination des coûts par le chercheur. Selon Levine (2000) et Wu (2000) ceux-ci ne seraient pas adaptés à des problématiques sociologiques. Une des réponses apportée par la littérature à cette critique est d'utiliser des coûts de substitutions estimés à partir des taux de transition entre les états (Rohwer et Pötter, 2005). Plus le coût de substitution sera élevé, plus la probabilité de transition entre deux états est faible (Pollock et Al., 2002 ; Robette et Thibault, 2008). Ainsi un état sera proche d'un autre et aura un coût de substitution faible si la transition entre ces états est fréquemment observée dans les données. À l'inverse, moins la transition entre ces deux états sera observée plus ces états seront considérés comme éloignés et donc plus le coût de substitution entre ces deux états sera élevé. C'est cette solution que nous avons utilisée dans notre travail, ce cadre d'analyse se prêtant particulièrement bien à la succession d'étapes qui jalonnent les trajectoires des demandeurs d'emploi puisqu'elle permet, d'une part, de mettre en évidence les transitions effectives entre les différentes catégories de chômage, l'activité réduite et l'emploi et, d'autre part, de construire une typologie des parcours des demandeurs d'emploi autour de ces parcours représentatifs. Formellement, nous définissons le taux de transition entre états de la manière suivante[29] : soit $N(a_t)$ le nombre de séquences se trouvant dans l'état a au temps t et $N(a_t,b_{t+l})$, le nombre de séquences se trouvant dans l'état a au temps t et dans l'état b en $t+l$. La probabilité qu'une séquence se trouve dans l'état a en t et dans l'état $b+l$ s'écrit :

$$\Pr(b_{t+l}|a_t) = \frac{\sum_{t=1}^{T-l} N(a_t, b_{t+l})}{\sum_{t=1}^{T-l} N(a_t)}.$$

Il est maintenant possible à partir de l'équation précédente et sous l'hypothèse d'invariance temporelle[30] de définir formellement le coût de substitution $S(a,b)$ entre les états a et b de la manière suivante :

$$S(a,b) = 2 - \Pr(a_{t+l}|b_t) - \Pr(b_{t+l}|a_t).$$

Une fois les distances entre les différentes trajectoires calculées, il est maintenant possible de procéder à la création d'une typologie des trajectoires des demandeurs d'emploi passés par l'activité réduite sur la base de ces distances relatives entre séquences.

Création d'une typologie

La construction d'une typologie des séquences, *i.e.* le regroupement de la population composant l'échantillon en plusieurs groupes sur la base des caractéristiques communes entre ces séquences, se fait en utilisant une procédure de classification. Les groupes construits sont de telle sorte qu'ils soient les plus homogènes possibles tout en étant les plus différents possibles les uns des autres. Il existe deux grands types de procédure de regroupement[31] : 1) les classifications hiérarchiques (ascendantes ou descendantes) et 2) les classifications non hiérarchiques, appelées aussi partitionnement.

Les procédures de regroupements hiérarchiques ascendantes partent des observations individuelles et regroupent les deux observations les plus proches, l'algorithme recommence la même procédure pour l'ensemble des groupes constitués, puis itère le processus

28. Le coût de substitution maximal est la valeur la plus élevée des coefficients de la matrice des coûts de substitutions. Ce choix méthodologique est utilisé dans de nombreux travaux utilisant des données individuelles, notamment ceux de Stovel et Al. (1996) et de HARDING (2007).

29. Nous empruntons ici la notation de Studer (2012), semblable à celle de Rohwer Et Pötter (2005) à un paramètre de temps près l.

30. Selon cette hypothèse la probabilité $\Pr(b_{t+l}|a_t)$ ne dépend pas de t.

31. Pour une présentation détaillée du fonctionnement des algorithmes de classification ainsi que de leur fonctionnement voir Kaufman Et Rousseeuw (1990), Khattre Et Naik (2000), Milligan Et Cooper (1987) et Theodoridis Et Koutroumbas (2008).

jusqu'à rassembler l'ensemble des observations dans un seul groupe. L'arrêt du regroupement à une étape antérieure permet ainsi d'obtenir un partitionnement de la population en deux groupes ou plus. On sélectionne ainsi au sein de ce processus le nombre de groupes qui vont composer notre typologie.

Au contraire, les procédures de regroupements hiérarchiques *descendantes* partent de l'ensemble des observations que l'on considère comme un groupe homogène et divisent l'échantillon en plusieurs groupes. Les procédures de partitionnement suivent une logique très différente. L'algorithme PAM (*Partioning Around Medoids*), qui est celui utilisé dans ce travail, est un algorithme de partition autour des centres mobiles dont le fonctionnement est fondé sur la recherche de k objets représentatifs, appelés médoïdes, qui minimisent la somme des différences des observations à leur plus proche objet représentatif. Cet algorithme fonctionne en deux étapes. Dans un premier temps, il est initialisé en cherchant les observations qui minimisent la somme pondérée des distances aux médoïdes existants (choisis aléatoirement). Dans un second temps, il calcule pour l'ensemble des observations le gain résultant d'un échange entre les médoïdes existants avec une observation, et procède effectivement à l'échange si la qualité de la partition est améliorée par cet échange, l'algorithme continue jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'améliorer la qualité du partitionnement.

Bien qu'il n'existe pas de critère unique de détermination du nombre de groupes et de l'algorithme choisi, il est cependant possible d'attester de la pertinence statistique d'une partition à l'aide de différentes mesures de qualité[32].

32. Celles-ci sont décrites en détail dans Studer (2012).

ANNEXE 5

DIFFÉRENCES DE TAUX D'EMPLOI À 6 ET 12 MOIS ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN AR UN MOIS DONNÉ ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANTS PLUS TARDIVEMENT EN AR OU N'AYANT AUCUNE EXPÉRIENCE D'AR LORS DE LEUR PREMIÈRE DEMANDE D'EMPLOI EN 2012.

TAUX D'EMPLOI

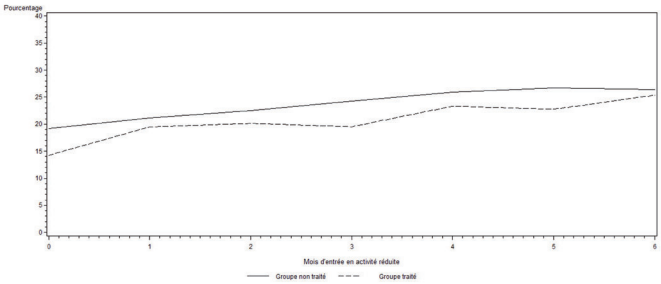

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 6 mois après l'entrée en activité réduite, les personnes qui ont débuté une activité réduite 3 mois après leur entrée au chômage présentent un taux d'emploi de 19,5% contre 24,3% pour les personnes qui ont eu une expérience d'activité réduite plus de 3 mois après ou n'ont eu aucune expérience dans les 6 mois suivant leur inscription au chômage.

TAUX D'EMPLOI

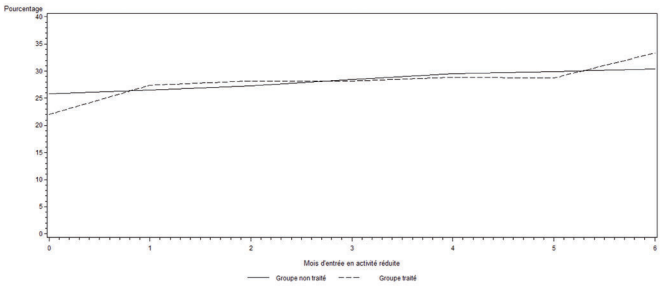

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : à un horizon de 12 mois après l'entrée en activité réduite, les personnes qui ont débuté une activité réduite 3 mois après leur entrée au chômage présentent un taux d'emploi de 28,2% contre 28,4% pour les personnes qui ont eu une expérience d'activité réduite plus de 3 mois après ou n'ont eu aucune expérience dans les 6 mois suivant leur inscription au chômage.

ANNEXE 6

DIFFÉRENCES DE PROPORTIONS DANS LES TYPES DE CONTRATS DES EMPLOIS EN REPRISE OCCUPÉS 12 MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN AR UN MOIS DONNÉ ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANTS PLUS TARDIVEMENT EN AR OU N'AYANT AUCUNE EXPÉRIENCE D'AR LORS DE LEUR PREMIÈRE DEMANDE D'EMPLOI EN 2012.

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (HORS AR)

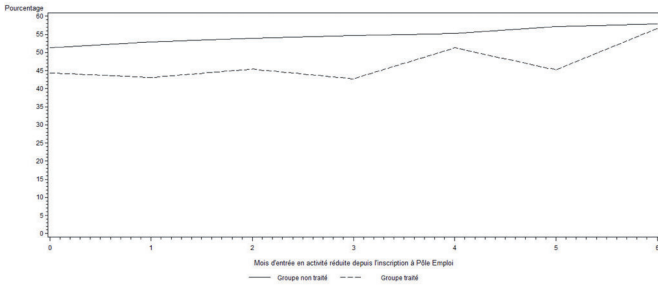

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : à un horizon de 12 mois après l'entrée en activité réduite, 42,7% des personnes qui ont débuté une activité réduite 3 mois après leur inscription à Pôle emploi sont en contrat à durée indéterminée contre 54,7% des personnes qui ont eu une expérience d'activité réduite plus de 3 mois après ou n'ont eu aucune expérience dans les 6 mois suivant leur inscription au chômage.

CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (HORS AR)

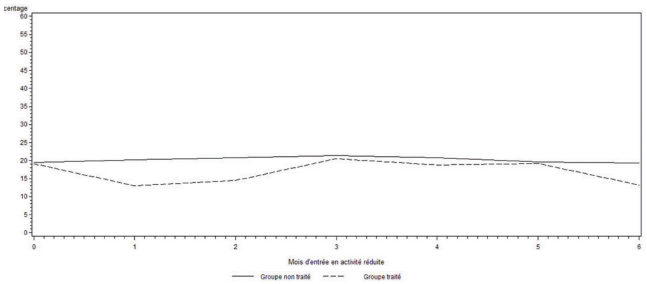

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : 12 mois après l'entrée en activité réduite, 20,5% des personnes qui ont débuté une activité réduite 3 mois après leur inscription à Pôle emploi sont en contrat à durée indéterminée contre 21,3% des personnes qui ont eu une expérience d'activité réduite plus de 3 mois après ou n'ont eu aucune expérience dans les 6 mois suivant leur inscription au chômage.

CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE (HORS AR)

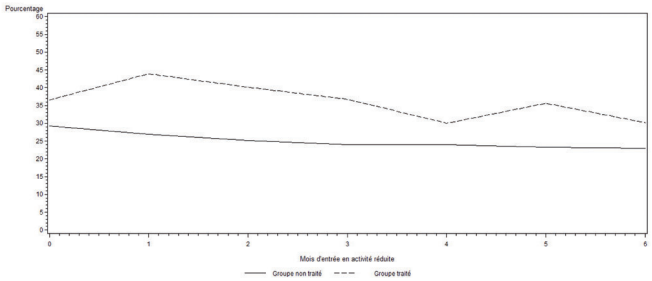

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.
NOTE DE LECTURE : à un horizon de 12 mois après l'entrée en activité réduite, 36,7% des personnes qui ont débuté une activité réduite 3 mois après leur inscription à Pôle emploi sont en contrat de travail temporaire contre 24,0 % des personnes qui ont eu une expérience d'activité réduite plus de 3 mois après ou n'ont eu aucune expérience dans les 6 mois suivant leur inscription au chômage.

ANNEXE 7

DENSITÉS ET SUPPORTS DES PROBABILITÉS ESTIMÉES D'ENTRER EN AR UN MOIS DONNÉ. COMPARAISON ENTRE LE GROUPE D'INDIVIDUS TRAITÉS (PERSONNES ENTRÉES EN AR) ET LE GROUPE ASSOCIÉ D'INDIVIDUS NON TRAITÉS. SUIVANT LA DATE D'ENTRÉE EN ACTIVITÉ RÉDUITE.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 1 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

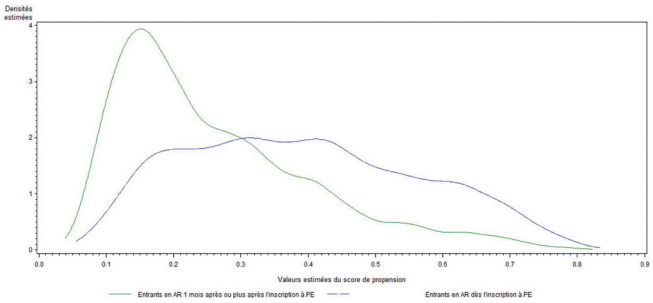

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 1 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

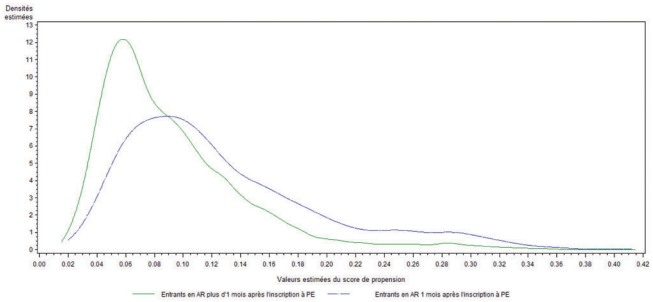

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 2 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

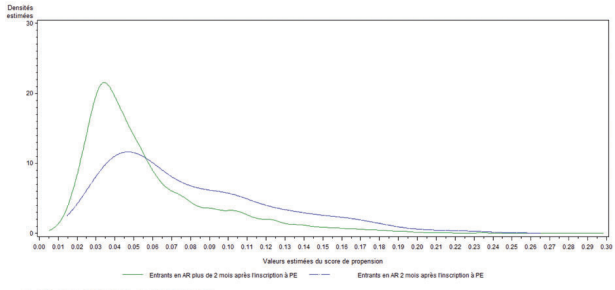

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 3 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

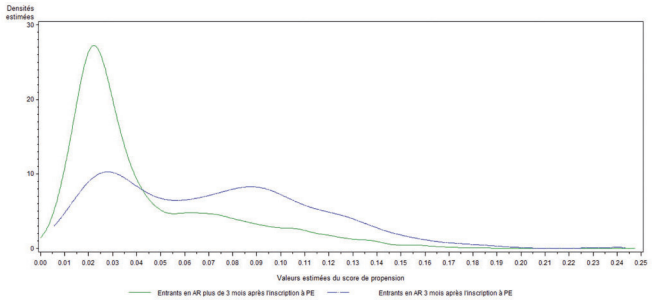

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 4 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

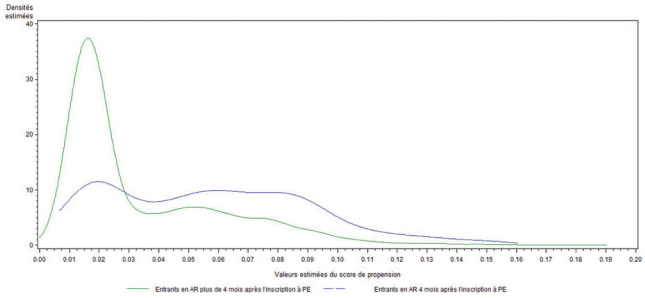

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 5 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

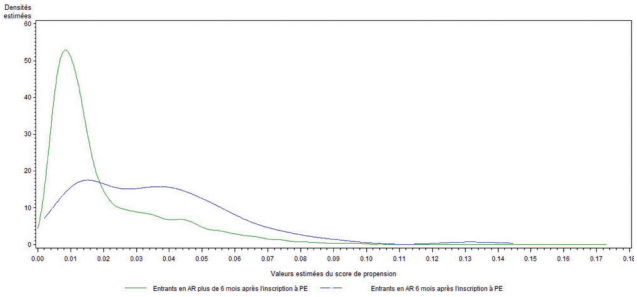

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

DENSITÉ DE PROBABILITÉ D'ENTRER EN AR 6 MOIS APRÈS L'INSCRIPTION À PE

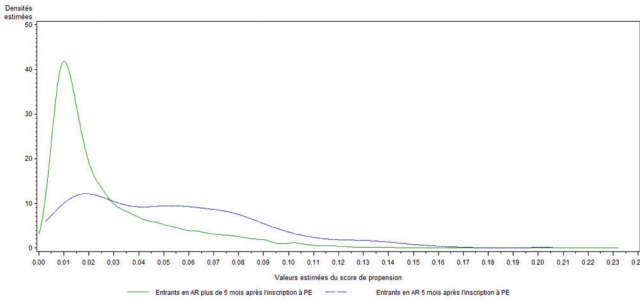

SOURCE : années 2012 et 2013 du FH-D3 (Pôle emploi) et des DPAE (ACOSS).
CHAMP : demandeurs d'emploi en catégories ABC qui se sont inscrits à Pôle emploi durant les 6 premiers mois de 2012 en France métropolitaine.

• Directeur de la publication :
Jean Bassères
• Directeur de la rédaction :
Stéphane DUCATEZ
• Réalisation :
Studio Claire

Retrouvez toutes les statistiques et analyses

POLE-EMPLOI.ORG

AOUT 2016

Réf. 10063 - N° d'ISSN 2425-0937

ÉTUDES ET RECHERCHES

pôle emploi

DERNIERS NUMEROS PARUS :

(Téléchargeables à partir du site http://www.cee-recherche.fr)

N° 98 *Les différents visages de l'encadrement en Europe*
LOUP WOLFF
août 2016

N° 97 *Entre gestion dirigée et marché ouvert. Les cadres expérimentés du ministère de l'Écologie face aux restructurations de l'État*
ALEX ALBER, participation de NADEGE VEZINAT
juillet 2016

N° 96 *Travailler et se former au fil du parcours professionnel*
CREAPT-CEE
mai 2016

N° 95 *Le consentement du salarié à la rupture conventionnelle, entre initiative, adhésion et résignation. Enquête Dares auprès de 4 502 salariés signataires d'une rupture conventionnelle homologuée en 2011*
RAPHAËL DALMASSO, BERNARD GOMEL, ÉVELYNE SERVERIN
décembre 2015

N° 94 *Les changements dans le travail vécus au fil de la vie professionnelle, et leurs enjeux de santé. Une analyse à partir de l'enquête* SIP
LOUP WOLFF, CÉLINE MARDON, CORINNE GAUDART, ANNE-FRANÇOISE MOLINIÉ, SERGE VOLKOFF
décembre 2015

N° 93 *Politiques publiques et pratiques d'entreprise sur les questions d'âge et travail. Actes du séminaire « Âges et Travail », mai 2013*
CREAPT-CEE
novembre 2015

N° 92 *Working Conditions and « Sustainability » : Converting Knowledge into Action*
SERGE VOLKOFF, CORINNE GAUDART
août 2015

N° 91 *Conditions de travail et « soutenabilité » : des connaissances à l'action*
SERGE VOLKOFF, CORINNE GAUDART
août 2015

N° 90 *Dynamiques de transformation des modèles économiques des structures de l'ESS dans les services à domicile. Analyse de cas*
ALEXANDRA GARABIGE (DIR.), BERNARD GOMEL, LOÏC TRABUT
mai 2015

N° 89 *Identification et quantification des sources de l'écart de rémunération entre hommes et femmes au sein de la Fonction publique. L'apport de l'analyse non paramétrique*
EMMANUEL DUGUET, CHLOE DUVIVIER, JOSEPH LANFRANCHI, MATHIEU NARCY (COORD.)
mars 2015